



EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

DOCUMENT DE REFERENCE

Le présent Document de Référence a été déposé le 21 avril 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- le rapport d'activités, les comptes consolidés du groupe Cybernétix et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2007 tels que présentés sur les pages 65 à 97 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2008 sous le n°R.08-041.

- le rapport d'activités, les comptes consolidés du groupe Cybernétix et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2008 tels que présentés sur les pages 74 à 108 du Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2009 sous le n°R.09-047.

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais, auprès de Cybernétix – Technopôle de Château Gombert, rue Albert Einstein, BP 94 – 13382 Marseille cedex 13. Le Document de Référence peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Cybernétix (www.cybernetix.fr).

SOMMAIRE

1 - PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.1 - Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2 – Attestation de la personne responsable du Document de Référence.....	6
1.3 - Politique d'information	6
2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1 – Commissaires aux Comptes titulaires	6
2.2 – Commissaires aux Comptes suppléants	7
2.3 – Informations sur les Commissaires aux Comptes ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	7
3 – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES DU GROUPE CYBERNETIX.....	7
3.1 – Endettement financier du Groupe.....	7
3.2 – Flux de trésorerie du Groupe.....	8
3.3 – Présentation des comptes du Groupe	8
4 – FACTEURS DE RISQUE.....	8
4.1 – Risques liés à l'organisation du groupe Cybernétix	9
4.2 – Risques liés aux activités du groupe Cybernétix.....	9
4.2.1 – Risques commerciaux	9
4.2.2 – Risques liés aux fournisseurs	11
4.2.3 – Risques technologiques	11
4.2.4 – Risques qualité	12
4.3 – Risques juridiques	12
4.3.1 – Risques liés à l'évolution de la réglementation	12
4.3.2 - Faits exceptionnels et litiges	12
4.3.3 - Droits de propriété intellectuelle	13
4.4 – Assurances et couvertures des risques	13
4.5 – Risques financiers	14
4.5.1 – Risques de taux.....	14
4.5.2 – Risque de change.....	15
4.5.3 – Risque de liquidité	15
4.5.4 – Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.....	16
4.5.5 – Risques sur actions et autres instruments financiers	16
4.5.6 – Risques sur matières premières.....	16
4.6 – Risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité.....	16
4.6.1 – Environnement	16
4.6.2 – Hygiène et sécurité	17
5 – INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	17
5.1 – Histoire et évolution récente	17
5.1.1 – Raison sociale et siège social de Cybernétix S.A.	17
5.1.2 – Forme juridique et législation applicable	18
5.1.3 – Date de constitution et durée	18
5.1.4 – Lieu et numéro d'enregistrement	18
5.1.5 – Exercice social	18
5.1.6 – Evénements marquants dans le développement du groupe Cybernétix	18
5.2 – Investissements.....	21
5.2.1 – Principaux investissements depuis le 1 ^{er} janvier 2008 et investissements en cours	21
5.2.2 – Investissements futurs.....	22
6 – APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE CYBERNETIX.....	22
6.1 – Présentation des activités du groupe Cybernétix et stratégie d'ensemble.....	22
6.1.1 – Présentation des activités du groupe Cybernétix	22
6.1.2 – Stratégie d'ensemble du groupe Cybernétix	24

6.2 – La société Cybernétix S.A. : Produits et Solutions d’opérations en milieu hostile liées aux secteurs Energies	25
6.2.1 – Stratégie et savoir-faire de la société Cybernétix S.A.	26
6.2.2 – Tour d’horizon des marchés Cybernétix S.A.	27
6.2.3 – Les clients de la société Cybernétix S.A.	28
6.2.4 – Partenariats et alliances de la société Cybernétix S.A.	29
6.2.5 – Les contrats importants de la société Cybernétix S.A.	29
6.2.6 – La concurrence de la société Cybernétix S.A.	29
6.3 – La société CyXplus : Equipementier/ensemblier pour l’Industrie : Pneumatique, Pharmacie, et autres secteurs émergents de contrôle non-destructif.	30
6.3.1 – Stratégie de la société CyXplus	32
6.3.2 - Vue d’ensemble des technologies et savoir-faire de la société CyXplus	32
6.3.3 – Tour d’horizon des marchés de CyXplus	33
6.3.4 – Les clients de CyXplus.....	33
6.3.5 – La concurrence de CyXplus	33
6.3.6 – Les contrats importants de la société CyXplus	34
7 – ORGANIGRAMME	34
7.1 – La SCI Les Bessons.....	34
7.2 – Cybernétix Microélectronique SAS	35
7.3 – Cybernétix of America Inc.	36
7.4 – CyXplus.....	36
7.5 – Tableau des principaux postes pour chaque filiale au 31 décembre 2009	37
8 – PROPRIETES IMMOBILIERES, ETABLISSEMENTS ET EQUIPEMENTS	38
8.1 – Propriétés et locations immobilières – Etablissements	38
8.2 – Questions environnementales.....	38
9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (2007, 2008 et 2009)	38
9.1– Introduction générale.....	38
9.2 – Comparaison des chiffres au 31 décembre 2009 avec ceux du 31 décembre 2008	39
9.3 – Comparaison des chiffres au 31 décembre 2008 avec ceux du 31 décembre 2007	41
10 – TRESORERIE ET CAPITAUX.....	42
10.1 – Flux de Trésorerie	42
10.2 – Endettement financier	44
10.2.1 – Evolution de l’endettement financier au cours des trois dernières années.....	44
10.2.2 – Echéancier de l’endettement financier au 31 décembre 2009	45
10.2.3 – Echéancier de l’endettement financier au 31 décembre 2008	45
10.2.4 – Echéancier de l’endettement financier au 31 décembre 2007	46
10.3 – Capitaux propres	47
11 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	47
11.1 – Focalisation technologique.....	47
11.1.1 – Développements sur fonds propres	48
11.1.2 – Développements en Recherche sous contrat	48
11.1.3 – Développements sur fonds privés.....	49
11.2 – Programmes de Recherche & Développement.....	49
11.2.1 – Cybernétix S.A.	49
11.2.2 – CyXplus	50
11.3 – Brevets, licences et marques	50
12 – INFORMATION SUR LES TENDANCES	50
13 – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	51
14 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE.....	51
14.1 – Informations générales relatives aux Dirigeants et Administrateurs.....	52

14.2 – Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale	58
15 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES	58
15.1 – Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux de Cybernétix S.A. pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2009	58
15.2 – Rémunération et avantages en nature attribués aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009	61
15.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers au 31 décembre 2009.....	61
15.4 – Synthèse au 31 décembre 2009 des bons de souscription d'actions souscrites ou exercés par les mandataires sociaux	62
15.5 – Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'Administration	62
15.6 – Sommes provisionnées ou constatées par le groupe Cybernétix aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages au profit des Administrateurs et Dirigeants.....	62
16 – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
16.1 – Fonctionnement du Conseil d'Administration et Direction de Cybernétix S.A.	62
16.2– Information sur les contrats entre les Administrateurs et Cybernétix S.A.....	62
16.3 – Contrôle interne.....	62
16.3.1 – Rapport du Président du Conseil d'Administration de Cybernétix.....	62
16.3.2 – Rapport des Commissaires aux Comptes	72
17 - SALARIES	74
17.1 – Effectifs	74
17.2 – Participation et stock options	74
17.2.1 – Contrat d'intéressement et de participation.....	74
17.2.2 – Options de souscription et/ou d'achats d'actions	74
17.2.3 – Actions gratuites.....	74
17.3 – Participation des salariés dans le capital de Cybernétix S.A.....	74
18 – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	75
18.1 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 mars 2010	75
18.2 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2008.....	76
18.3 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2007.....	76
18.4 – Droits de vote	77
18.5 – Contrôle de Cybernétix S.A.	77
18.6 – Pactes d'actionnaires et actions de concert	77
18.7 – Franchissements de seuil déclarés à Cybernétix S.A.	77
19 – OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	78
19.1 – Depuis le début de l'exercice 2010	78
19.2 – Exercice clos le 31 décembre 2009	78
19.3 – Exercice clos le 31 décembre 2008	78
19.4 – Exercice clos le 31 décembre 2007	78
20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	79
20.1 – Informations financières historiques	79
20.2 – Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en normes IFRS	80
20.2.1 – Etat de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.....	80
20.2.2 – Etat du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.....	81
20.2.3 – Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	82
20.2.4 – Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	83

20.2.5 – Annexes aux comptes consolidés 2009	84
20.2.6 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 en normes IFRS	116
20.3 – Vérification des informations financières historiques annuelles sur les comptes des trois derniers exercices.	118
20.4 – Date des dernières informations financières	118
20.5 – Informations financières intermédiaires	118
20.6 – Politique de distribution des dividendes.....	118
20.6.1 – Dividende global	118
20.6.2 – Politique future des dividendes	118
20.6.3 – Délai de prescription des dividendes	118
20.7 – Procédures judiciaires et d’arbitrage	118
20.8 – Changement significatif de la situation financière ou commerciale	118
20.9 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre des trois derniers exercices.....	119
20.9.1 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l’exercice 2009	119
20.9.2 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2008 et 2007... ..	120
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	120
21.1 – Capital social de Cybernétix S.A.	120
21.1.1 – Montant du capital social de Cybernétix S.A.	120
21.1.2 – Forme des actions	120
21.1.3 – Titres non représentatifs du capital	120
21.1.4 – Autres titres donnant accès au capital	121
21.1.5 – Historique du capital social	121
21.1.6 – Actions auto-détenues par Cybernétix S.A. et contrat de liquidité	121
21.1.7 – Autorisations d’augmentation de capital	122
21.2. – Acte constitutif et statuts	122
21.2.1 – Objet social (article 3 des statuts).....	122
21.2.2 – Exercice social (article 21 des statuts)	123
21.2.3 – Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d’Administration et de Direction.....	123
21.2.4 – Droits et obligations attachés aux actions	126
21.2.5 – Modifications des droits des actionnaires.....	126
21.2.6 – Assemblées Générales des actionnaires (article 20 des statuts).....	126
21.2.7 – Clauses susceptibles d’avoir une incidence sur le contrôle de Cybernétix	128
21.2.9 – Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 7 des statuts)	129
22 – CONTRATS IMPORTANTS	130
23 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS ET DECLARATIONS D’INTERETS	131
24 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	131
24.1 – Liste des communiqués de Presse publiés au cours des douze derniers mois.....	131
24.2 – Liste des Publications au BALO au cours des douze derniers mois	133
24.3 – Informations déposées aux greffes depuis le 1 ^{er} janvier 2009 (www.infogreffe.fr)	133
25 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	134

1 - PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 - Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Gilles MICHEL, Président Directeur Général de Cybernétix S.A.

1.2 – Attestation de la personne responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence, sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.»

Fait à Marseille, le 21 avril 2010

Gilles MICHEL
Président Directeur Général

1.3 - Politique d'information

Monsieur Gilles MICHEL

Président Directeur Général

Rue Albert Einstein, Technopôle de Château Gombert

BP 94 – Domaine de l'Annonciade – 13382 MARSEILLE Cedex 13

Tél. : 04.91.21.77.18

Fax. : 04.91.21.77.03

E-mail : gilles.michel@cybernetix.fr

Mademoiselle Valérie FOUURIAT

Directrice Juridique & Ressources Humaines

Rue Albert Einstein, Technopôle de Château Gombert

BP 94 – Domaine de l'Annonciade – 13382 MARSEILLE Cedex 13

Tél. : 04.91.21.77.88

Fax. : 04.91.21.77.03

E-mail : valerie.foudriat@cybernetix.fr

2 - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 – Commissaires aux Comptes titulaires

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants sont nommés pour six exercices. Leurs fonctions prennent fin après la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes du 6^{ème} exercice.

- Mazars S.A.
Immeuble Le Premium
131 Bd Stalingrad
69624 VILLEURBANNE Cedex

Nommé par l'Assemblée des actionnaires du 13 mai 2009, en remplacement du Cabinet Mazars & Guérard, 165 Avenue du Prado, 13008 Marseille, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Cabinet Astrée
35 cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE

Renouvelé dans ses fonctions lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.2 – Commissaires aux Comptes suppléants

- Monsieur Pierre SARDET
 61 rue Henri Regnault
 92400 COURBEVOIE
 Nommé par l'Assemblée des actionnaires du 13 mai 2009, en remplacement de M. Michel ROSSE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- La société COPHOTRI
 88 Rue Grigan
 13001 MARSEILLE
 Renouvelée dans ses fonctions lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.3 – Informations sur les Commissaires aux Comptes ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission des Contrôleurs légaux.

Cependant, dans un souci de cohérence et dans la mesure où l'associé en charge du dossier de Cybernétix S.A. au sein du cabinet Mazars & Guérard (désormais Mazars S.A.) dépend du bureau de Villeurbanne, lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, les actionnaires ont décidé de remplacer le cabinet Mazars S.A. du bureau de Marseille par le cabinet Mazars S.A. du bureau de Villeurbanne.

Monsieur Pierre Sardet a été désigné comme Commissaire aux Comptes suppléant par l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, en remplacement de M. Michel ROSSE, ce dernier ayant fait valoir ses droits à la retraite.

3 – INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES DU GROUPE CYBERNETIX

3.1 – Endettement financier du Groupe

En milliers d'Euros	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007
Capitaux propres	7 484		1 678		4 804
<i>Evolution des capitaux propres</i>	5 806	345,99%	-3 126	-65,07%	1 006
Total des dettes financières (A)	2 378		4 204		2 194
<i>Evolution des dettes financières</i>	-1 826	-43,43%	2 010	91,61%	-13
Trésorerie (B)	1 046		-410		1 063
	1 456	355,22%	-1 473	-138,57%	-379
Endettement Financier Net (A-B)	1 332		4 614		1 131
<i>endettement Financier Net / Capitaux propres</i>	-3 282	-71,13%	3 483	307,96%	983

Au 31 décembre 2008, la diminution de 3,1 M€ des fonds propres correspond à la perte de l'exercice 2008. A cette date, l'endettement financier inclut une avance en compte courant de 2 M€, consentie par la société Sercel Holding, actionnaire du Groupe. La trésorerie négative reflète principalement les difficultés de l'activité Industrie.

Au 31 décembre 2009, la progression des capitaux propres de 5,8 M€ résulte à la fois de l'augmentation de capital de 4 M€ intervenue en janvier 2009 et du retour à la profitabilité du groupe Cybernétix, avec un résultat net consolidé de 1,8 M€.

Cette augmentation de capital de janvier 2009, réservée à Sercel Holding, a en partie été réalisée par incorporation du compte courant de 2 M€, ce qui se reflète dans la diminution de 43% des dettes financières, et le reste par apport en numéraire. Malgré la hausse sensible du besoin en fonds de roulement, en ligne avec la croissance des activités, la trésorerie ressort positive de 1 M€.

3.2 – Flux de trésorerie du Groupe

En milliers d'Euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Lié à l'activité	(615)	(550)	(3 136)
Non lié à l'activité	(2 000)		
Lié aux opérations de financement	4 376	35	3 643
Lié aux opérations d'investissement	(304)	(958)	(886)
Variation de trésorerie	1 456	(1 473)	(379)

L'amélioration du solde de trésorerie au 31 décembre 2009 s'explique notamment par :

- L'augmentation de capital de 4 M€ réservée à Sercel Holding et réalisée en janvier 2009, dont 2 M€ par incorporation de compte courant.
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement lié à la croissance de l'activité, le chiffre d'affaires ayant progressé de 44% au cours de l'exercice 2009.

Des informations complémentaires et détaillées sont données au paragraphe 10.1 du présent Document.

3.3 – Présentation des comptes du Groupe

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats extraits des comptes consolidés du groupe Cybernétix selon les normes IFRS pour les trois derniers exercices.

En milliers d'Euros	Exercice clos le 31/12/2009	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2007
Chiffre d'affaires	29 364	20 369	17 509
Résultat opérationnel courant	1 295	(3 126)	(2 444)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 757	(3 200)	(2 485)
Capitaux propres part du Groupe	7 484	1 678	4 804

4 – FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations figurant dans le Document de Référence, y compris les risques décrits ci-dessous, avant de procéder à l'achat ou à la souscription d'actions de Cybernétix S.A. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date du Document de Référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent paragraphe n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée à la

date du Document de Référence, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière ou ses résultats, peuvent exister.

Le groupe Cybernétix conduit une politique de gestion des risques de l'entreprise afin de respecter au mieux la défense des intérêts de ses actionnaires, de ses clients et de son environnement et sur la base des principes détaillés ci-après.

4.1 – Risques liés à l'organisation du groupe Cybernétix

■ Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Agé de 58 ans, Gilles MICHEL (Président Directeur Général du Groupe) est accompagné par une équipe de Direction compétente et expérimentée, composée à la date du présent Document de Référence de Frédéric ISNARD (Directeur Général Adjoint de la filiale CyXplus, 42 ans), Jean-Jacques QUESNEL (Directeur Division Oil & Gas, 35 ans), Valérie FOUURIAT (Directrice Juridique & Ressources Humaines, 34 ans), de Jean-Sébastien CUQ (Directeur de Production, 37 ans), de Nicolas GENTHON (Directeur Qualité & Sécurité, 43 ans), et de Thierry CURRENTI (Directeur Business Développement, 43 ans).

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés, sachant que l'équipe dirigeante a été remaniée afin de conduire le redressement du Groupe selon la stratégie actuelle.

Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateurs clés, il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Cependant, le Groupe ne peut garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'aurait aucun impact significatif.

■ Risques sociaux spécifiques

Le groupe Cybernétix comptait 145 salariés au 31 décembre 2009 et ne considère pas être exposé de manière significative à des risques de type social. Aucun jour de grève n'a été constaté lors des trois dernières années.

Au cours de l'exercice 2009, la restructuration de la branche industrie s'est traduite par la filialisation de cette activité dans la société CyXplus (détenue à 100%), comprenant le transfert des effectifs correspondants (30 salariés), ainsi que par la mise en oeuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui s'est traduit par le départ de 15 collaborateurs. Les conditions de cette restructuration ont été approuvées par les instances compétentes et la Société estime qu'aucun risque significatif ne subsiste sur ce dossier.

4.2 – Risques liés aux activités du groupe Cybernétix

4.2.1 – Risques commerciaux

■ Risques liés à la dépendance vis-à-vis des principaux clients

Le Groupe considère qu'il existe un risque de dépendance par rapport aux principaux clients, comme l'illustre le tableau suivant qui présente le poids des vingt premiers clients dans le chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices :

	2007	2008	2009
Client principal	15,24 %	20,02 %	51,93 %
Cinq principaux clients	48,41 %	50,54 %	77,60 %
Dix principaux clients	66,04 %	67,26 %	87,15 %
Vingt principaux clients	82,82 %	86,54%	96,40%

Avec l'évolution du périmètre du Groupe, et particulièrement avec le recentrage sur les métiers de l'Energie, le groupe Cybernétix a été davantage dépendant de ses cinq premiers clients en 2009. En effet, tant dans le secteur Oil & Gas que dans celui du Nucléaire, l'activité est concentrée sur quelques clients clés. Compte tenu de la taille des contrats et du nombre de clients sur les marchés de l'Energie, le chiffre d'affaires sera concentré sur les 10 à 20 clients principaux (grands comptes) pour les 2 à 3 années à venir. Cependant, le domaine de l'Energie induit des contrats à long terme qui sécurisent le chiffre d'affaires du Groupe.

Par ailleurs, afin de réduire les risques de dépendance et d'accélérer son développement, le Groupe renforce ses forces commerciales dans ces secteurs d'activité et développe des partenariats avec des grands donneurs d'ordre en France et à l'international. Enfin, la stratégie Produit initiée en 2008 devrait permettre un accès à une plus grande base de clients.

■ **Risque de réduction des marges**

Dans la continuité de l'exercice précédent, le Groupe a réduit son exposition au risque de réduction des marges notamment en opérant un recentrage des activités du Groupe sur les marchés de l'Energie qui lui permet de mieux maîtriser les modèles économiques de chaque secteur et par la même, d'améliorer ses marges. Ce recentrage permet entre autre une meilleure récurrence dans les produits fabriqués mais aussi dans le type de projets gérés.

Par ailleurs, la mise en place de revues de projets et de contrôle d'entrée des produits telle que détaillé au paragraphe 4.2.4 ci-après, permet de maîtriser les coûts de production et de réduire le risque de réduction de marges.

■ **Risque concurrentiels**

Le groupe Cybernétix est confronté à plusieurs types de concurrents selon les secteurs d'activité et principalement dans le domaine de l'Industrie gérée au sein de la filiale CyXplus :

- des fabricants d'envergure internationale opérant en Europe, Asie et Amérique du Nord. Ces concurrents participent aux principaux appels d'offre des grands donneurs d'ordre.
- des fabricants locaux et nationaux qui bénéficient de leur infrastructure locale et d'une bonne connaissance des pratiques de partenariat locales.
- des fabricants référencés de manière historique dans le cadre de certains projets.

Afin de faire face à ses concurrents, le Groupe dispose de plusieurs avantages clés :

- des équipes de plus en plus étoffées et dédiées aux marchés spécifiques (Nucléaire, Oil & Gas, Industrie) tant sur la France qu'à l'étranger,
- des gammes de produits complètes répondant aux besoins des clients,
- une politique constante d'innovation autour de briques technologiques permettant d'apporter constamment des améliorations importantes aux produits et de proposer de nouveaux concepts de solutions dédiées,
- un investissement important dans des briques logicielles nécessaires à l'ouverture des produits ainsi qu'à la création de valeur pour le client,
- une politique de partenariat très active pour l'accès à certains marchés étrangers (référencement local) et pour l'accès aux grands projets dans le Nucléaire et l'Oil & Gas (référencement auprès d'opérateurs ou de maîtres d'œuvre de premier rang).

Cette politique a déjà porté ses fruits en 2009 et sera renforcée dans les années à venir.

■ **Risque d'impayés**

L'appartenance des principaux clients du Groupe à des grands groupes nationaux et internationaux permet au Groupe de disposer d'une clientèle solvable. De plus, la mise en place d'une procédure de couverture de risque (Coface) pour les activités à l'étranger a permis de réduire l'exposition.

Au 31 décembre 2009, le montant des créances clients (hors affacturage, factures à établir, créances intragroupe et créances sur travaux non encore facturables) s'établissait à 3 662 K€. Le montant des créances échues non recouvrées s'élevait à 1 670 K€ dont 1 534 K€ (soit 92%) se répartissait sur des grands comptes. Aucun risque

n'a été identifié concernant ces retards de règlement, et aucune provision significative n'a été constituée sur le poste Clients en 2009.

4.2.2 – Risques liés aux fournisseurs

Les achats du Groupe sont essentiellement composés de trois grandes familles de produits qui se répartissent ainsi en pourcentage du chiffre d'affaires :

- les matières premières et équipements (11,40%),
- la sous-traitance (22,70%),
- les prestations de services (2,80%) comme le travail intérimaire, le transport, les conseils,

La stratégie d'achats du Groupe s'appuie sur 2 principes forts :

- Le multi-sourcing potentiel sur l'ensemble de nos activités.
Il permet de pouvoir diversifier les sources d'approvisionnement pour une famille donnée de produits achetés. Ceci nous permet de bénéficier de prix compétitifs dans une dynamique client-fournisseur gagnant-gagnant et de limiter le risque de dépendance réciproque avec un fournisseur.
- Les partenariats techniques dans le cadre de fourniture très spécifique. Ces partenariats nous permettent d'avoir accès aux dernières technologies, de comprendre leur degré de maturité et ainsi en limiter les risques induits.

Les sources d'approvisionnements sont essentiellement nationales. Une politique de sourcing ciblée à l'étranger est à l'étude pour permettre au Groupe d'améliorer sa compétitivité et pénétrer des marchés à l'export. Le Groupe s'appuie également sur des sous-traitants locaux pour avoir la réactivité nécessaire dans le cadre de certains projets.

Le tableau ci-après détaille la part des principaux fournisseurs dans les achats du Groupe.

Part des principaux fournisseurs dans les achats	Premier	5 premiers	10 premiers	20 premiers
Au 31/12/2008	6,48%	23,37%	36,63%	52,07%
Au 31/12/2009	36,35%	56,58%	64,15%	72,69%

Depuis 2008, le Groupe a pour objectif de réduire son panel de fournisseurs afin de massifier ses achats et de diminuer ses coûts administratifs de gestion.

Par ailleurs, afin de renforcer la maîtrise de sa sous-traitance, le service qualité du groupe Cybernétix réalise, en collaboration avec le service achat et le bureau d'étude, des audits de ses principaux sous-traitants et fournisseurs. Ces audits ont pour principal objectif d'identifier les éventuels points faibles du sous-traitant au fournisseur et de mettre en place les actions correctives adéquates.

4.2.3 – Risques technologiques

Les produits développés par le groupe Cybernétix font l'objet d'innovations technologiques que le Groupe est à même d'accompagner par ses efforts de Recherche & Développement qui représentent 3,60% du chiffre d'affaires en 2009. Cet effort lui permet ainsi d'assurer la qualité et le suivi technologique de ses produits matériels et logiciels au travers d'une politique de validation et d'essais poussée.

Par ailleurs, dans le cadre de projets spécifiques de grande envergure, une partie significative des dépenses de Recherche & Développement est financée directement par le client concerné, ce qui allège la trésorerie du Groupe.

4.2.4 – Risques qualité

• Risques qualité système :

Le groupe Cybernétix s'est engagé dans la mise en place d'un système de management de la qualité permettant d'assurer à ses clients la fourniture d'un produit répondant parfaitement à ses exigences prises en compte depuis les phases commerciales jusqu'à la fourniture du produit final qui devra répondre aux performances attendues dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Le système de management de la qualité mis en place a été réalisé conformément aux exigences de la norme ISO 9001 v 2008 et a été certifié en avril 2008 par l'AFAQ.

• Risques qualité projets :

Les projets dans lesquels le groupe Cybernétix s'engage comportent des phases de conception, puis de réalisation qui pourraient être source de difficultés inhérentes à la nature des projets. Afin de se prémunir le mieux possible contre ces risques, le Groupe a mis en place depuis 2005 un ensemble d'actions telles que :

- des équipes dédiées et formées à la conception et réalisation des projets ;
- des revues de conception de base et de conceptions détaillées des projets par des tierces personnes,
- des formations spécifiques aux métiers et techniques requises par les différents secteurs de l'activité,
- de plus, une police d'assurance responsabilité civile exploitation et une police d'assurance responsabilité civile après livraison ont été souscrites pour l'ensemble des activités du Groupe.

Au travers du processus de revue des offres et des contrats en découlant, notamment dans le cadre de la certification « Qualité – Iso 9001 », la Direction s'assure au préalable qu'aucun projet n'est susceptible de par sa nature à mettre en péril le Groupe. La mise en place des actions telles que détaillées au §4.2.4 permet ainsi de minimiser les risques de défaillances dans le déroulement de nos projets. A la date du Document de Référence, aucun projet en cours n'a été identifié comme risquant de mettre une des sociétés du Groupe en danger en cas de défaillance dans la réalisation.

• Risques qualité produit :

Depuis début 2009, le Groupe a mis en place un contrôle d'entrée des produits. Ce contrôle permet de bloquer dès réception les produits non conformes. Des contrôles sont également réalisés tout au long des processus de fabrication de nos produits. Chaque produit est également contrôlé en interne avant réception et recette avec le client.

Des indicateurs qualité "projet" et "produit" sont présentés et analysés lors de chaque Comité de Direction (2 fois par mois).

4.3 – Risques juridiques

Le Groupe estime n'être soumis à aucun risque juridique spécifique à l'exception de ceux décrits ci-après. Lorsqu'un risque est identifié, une provision est constituée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

4.3.1 – Risques liés à l'évolution de la réglementation

Les réglementations applicables aux activités du Groupe diffèrent selon les activités et selon les pays dans lesquels le Groupe opère. Dans ce cas, le Groupe peut être amené à faire appel à des conseillers localement (agents commerciaux, avocats...) afin de clarifier, si nécessaire, certaines réglementations.

Il convient cependant de noter que l'ensemble des établissements du Groupe, à l'exception de Cybernétix of America (USA et sans activité), sont domiciliés en France.

4.3.2 - Faits exceptionnels et litiges

Cybernétix S.A. avec sa compagnie d'assurance, a conclu le 11 décembre 2009, un accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire qui l'opposait à la société Stock J. Boutique Jennyfer depuis 2004. Ce litige était détaillé au paragraphe 4.3.1 du Document de Référence du groupe Cybernétix enregistré le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047. Aux termes de cet accord, Cybernétix S.A. a payé un montant global forfaitaire et définitif de 300 000 €, le solde étant intégralement pris en charge par sa compagnie d'assurance.

A la connaissance du Groupe, il n'existe à la date du présent rapport, aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe, hormis ceux listés ci-après.

Cybernétix S.A. a provisionné un montant de 180 K€ correspondant au risque maximum estimé par le Groupe relatif à huit litiges prud'homaux en cours.

Par ailleurs, par assignation en date du 28 juillet 2004, Cybernétix S.A. a assigné en référé devant le Tribunal de Commerce de Marseille la société CD SYSTEM de COLUMBIA, société colombienne dont le siège social est situé à Bogota en Colombie en sollicitant la condamnation de la requise à payer à titre provisionnel :

- la somme de 775.000,00 Euros au titre du solde du prix contractuel ;
- la somme de 10.000 Euros au titre des frais de stockage, gardiennage et assurances ;
- les intérêts de droit à compter du 3 mars 2003.

En effet, le 18 octobre 2002, la société CD SYSTEM COLUMBIA avait passé commande à Cybernétix S.A. pour la fourniture par Cybernétix S.A. d'une chaîne de production de cartes à puce fabrication pour un montant total de 910 000 €. Or, malgré la recette réalisée avec succès de la machine en présence d'un représentant de la société CD SYSTEM, cette dernière a informé Cybernétix S.A. en mars 2003 qu'elle ne souhaitait plus prendre livraison de cette machine qui était terminée et recettée. Après différentes tentatives de conciliation amiable par Cybernétix S.A. et restée sans réponse de la part de la société CD SYSTEM, Cybernétix S.A. a décidé d'assigner en référé cette société.

Par jugement en date du 15 mai 2006, le Tribunal de Commerce de Marseille a condamné la société CD SYSTEMS à payer à la société Cybernétix S.A. la somme de 775 000 € avec intérêt au taux légal à compter de l'assignation outre 2 000 € d'article 700 du NCPC et ordonné pour le tout l'exécution provisoire. La société CD System a interjeté appel de ce jugement. Mais, la Cour d'Appel d'Aix en Provence, dans deux arrêts rendus les 7 mai et 18 décembre 2009, a confirmé la responsabilité de CD SYSTEMS dans la résiliation du contrat de vente conclu le 18 octobre 2002 et a condamné CD SYSTEMS à payer à Cybernétix S.A. la somme de 342 398 € majorée des intérêts de droit, ainsi qu'à une somme de 1 500,00 € au titre des dispositions de l'article 700 du CPC. Malgré cette nouvelle condamnation, la société CD SYSTEMS refuse de payer et s'est pourvue en cassation. Par prudence, Cybernétix S.A. n'a pas enregistré de produit à recevoir en vertu de cette décision de justice.

Enfin, la société FACDEM, fournisseur de Cybernétix S.A. a assigné cette dernière pour paiement du solde de factures, soit un total de 12 500 € et 3 000 € au titre de l'article 700 du CPC. Cybernétix S.A. conteste devoir ces sommes et demande reconventionnellement une somme de 1 200 €. En effet, la société FACDEM a été défaillante dans l'exécution de ses obligations contractuelles vis-à-vis de Cybernétix S.A. (retards importants, non-conformité etc...). Par conséquent et après en avoir informé le fournisseur, Cybernétix S.A. a suspendu une partie des paiements en attente de trouver une solution amiable. Cependant, la société FACDEM refuse toute transaction amiable et ce malgré le fait qu'elle ait reconnue ses erreurs par écrit et maintient sa réclamation de paiement de la totalité des sommes dues par Cybernétix S.A. Cette dernière a été contrainte d'acheter chez des fournisseurs extérieurs des matières premières et des pièces usinées que FACDEM n'a pas été capable de fournir en conformité avec la spécification requise. L'affaire devrait être plaidée devant le Tribunal de Commerce de Marseille en juin 2010.

Outre les éléments détaillés ci-avant, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

4.3.3 - Droits de propriété intellectuelle

Le Groupe s'attache à prendre toutes les mesures nécessaires en vertu des législations spécifiques de chaque pays pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur sa technologie et son savoir-faire.

4.4 – Assurances et couvertures des risques

Les sociétés du groupe Cybernétix bénéficient du contrat d'assurances Groupe couvrant leurs risques de dommages et de responsabilité civile.

En fonction de la spécificité des activités du Groupe, des contrats de couverture sont éventuellement souscrits.

Ils comportent tout d'abord des contrats de responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.

Ils comportent également des contrats d'assurance dommages aux biens, couvrant pour l'essentiel les risques d'incendie, d'inondation et très généralement, les risques de bris de machine et les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis ainsi qu'une couverture pour les risques de montage et essais.

Les valeurs prises en compte au titre de ces polices ont été déterminées à la suite d'expertises préalables, réalisées par des cabinets agréés par les sociétés d'assurances.

A la date du Document de Référence, le document ci-après récapitule les principales assurances souscrites par le Groupe :

Police	Assureur	Risques couverts	Plafonds couverts
Responsabilité des dirigeants	AIG Europe	Responsabilité des dirigeants, acte frauduleux, fautes professionnelles	4 600 000 € par année
Responsabilité Civile et Produits	GAN	<u>Responsabilité Civile exploitation</u> : dommages corporels, matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre
		<u>Responsabilité Civile après livraison</u> : dommages corporels, matériels et immatériels confondus	15 000 000 € par année
Marchandises transportées	G.A.M.A	Marchandises transportées	1 200 000 € par expédition
Responsabilité Civile Professionnelle	GAN	Dommages corporels, matériels et immatériels	3 000 000 € par année
Dommages aux biens & pertes d'exploitation	AXA	Sites du groupe Cybernétix	30 000 000 € par année
Assurance auto-mission	AGF	Individuelle conducteur avec capital décès/IPT Défenses et recours des salariés du Groupe	30 000 € par sinistre
Assurance flotte automobile	AGF	Le parc automobile des entités du Groupe en RC, Dommages matériels, incendie, vol, Bris de glace, explosion, assistance et protection juridique	

Il est précisé qu'il existe des sauvegardes informatiques conservées dans une armoire forte ignifugée.

4.5 – Risques financiers

4.5.1 – Risques de taux

Actif financier :

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.

Passif financier :

L'échéancier des passifs financiers au 31 décembre 2009 était le suivant :

Au 31/12/2009 (en milliers €)	Inférieur à 1 an	De 1an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt bancaire à taux variable (Société Générale)	180	0	0	180
Avances à taux zéro d'organismes co-financeurs de RD (OSEO, CITEPH...)		2 188		2 188
Total	180	2 188		2 368

Les avances se répartissent entre OSEO pour 680 K€, CITEPH pour 1248 K€ et CDECI pour 260 K€.

L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Seul l'emprunt en cours auprès de la Société Générale supporte des intérêts à taux variable au taux de Euribor 6 mois majoré de 0,25% l'an, auquel s'ajoute une commission de confirmation de crédit de 0,25% l'an.

Les intérêts sont précomptés et les remboursements interviennent tous les 6 mois (10 Avril et 10 Octobre).

- Pour la période du 10 octobre 2009 au 10 avril 2010, le taux appliqué est de 1,874% l'an sur un montant de 180 000 €.
 - Pour la période du 10 avril 2010 au 10 octobre 2010, le taux appliqué est de 1,516% l'an sur un montant de 70 000 €.
 - Pour la prochaine échéance du 10 avril 2010 au 10 octobre 2010, le montant des intérêts à payer sera de $(70\,000 \times 1,516\%) / 2 = 531$ €.
- En cas d'augmentation de 1%, Cybernétix S.A. paierait $(70\,000 \times 2,516\%) / 2 = 881$ €.

L'impact qu'aurait la variation de taux est donc très faible en l'état actuel de l'endettement financier du Groupe.

L'emprunt bancaire sera complètement soldé à la date du 10 octobre 2010.

4.5.2 – Risque de change

A la date du 31 décembre 2009, aucun contrat en cours n'était établi en US dollars.

Néanmoins, afin de prémunir le Groupe contre les variations de taux de change, la politique du Groupe est de mentionner dans les contrats d'une valeur significative (> 100 000 US\$) que le montant facturé sera révisé en cas d'une variation de plus ou moins 3% du cours du dollar qui a servi de base à l'établissement des prix. Pour les autres contrats, le Groupe dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours

4.5.3 – Risque de liquidité

En novembre 2007, afin de reconstituer l'équilibre financier du Groupe, Cybernétix S.A. a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 3 752 931 €, prime d'émission incluse (dont 2 952 963 € libérée en espèces et 799 960 € libérée par compensation de créances).

Cependant, malgré ces mesures, la situation de trésorerie de Cybernétix S.A. a continué de se dégrader en 2008, en raison notamment d'un contexte économique défavorable générant des retards voire des annulations de la notification de certaines commandes. En novembre 2008, la société Sercel Holding a consenti une avance en compte courant d'un montant de 2 M€, dont le remboursement a été effectué par compensation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2009.

En effet, l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2009 a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant total de 3 999 996 € entièrement réservée à l'un de ses actionnaires, la société Sercel Holding. La réalisation définitive de cette opération a été constatée par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 14 janvier 2009.

Grâce à cette opération et aux bons résultats du Groupe obtenus au cours de l'exercice 2009, la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe s'est redressée.

L'entrée de revenus récurrents provenant principalement de la vente de produits, ainsi que la réalisation de projets à meilleure marge, ont permis d'assurer un flux de trésorerie adapté aux besoins actuels du Groupe.

Cette tendance devrait se confirmer sur 2010 et au-delà.

Par ailleurs, depuis 2007, Cybernétix S.A. bénéficie d'un contrat d'affacturage avec CGA, filiale de la Société Générale, qui permet une meilleure gestion de la trésorerie liée aux acomptes sur grands projets.

4.5.4 – Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.

Seul l'emprunt contracté auprès de la Société Générale contient des clauses d'exigibilité anticipée classiques, à savoir notamment :

- Liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession de l'entreprise, décès de l'emprunteur,
- Non paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- Modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur ainsi que de sa structure juridique, actionnariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord exprès de la banque,
- Non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Il est précisé qu'il n'existe pas de covenants.

4.5.5 – Risques sur actions et autres instruments financiers

Le groupe Cybernétix estime ne pas être exposé à des risques significatifs concernant les actions ou d'autres instruments financiers. Au 31 décembre 2009, la Société ne détient aucune action en autocontrôle.

4.5.6 – Risques sur matières premières

Le groupe Cybernétix estime ne pas être exposé à des risques significatifs concernant l'approvisionnement ou les fluctuations de prix de matières premières.

4.6 – Risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité

4.6.1 – Environnement

Un souci écologique ...

A l'écoute de la société civile, le groupe Cybernétix a inscrit dans ses valeurs la prise en compte de la santé et de la sécurité de ses salariés et la préservation de l'environnement. En intégrant la gestion des déchets comme axe majeur de sa stratégie environnementale, le Groupe s'engage à se conformer aux règles de tri et de valorisation applicable à ses déchets et à la réduction de ses impacts environnementaux. La conformité aux directives internationales (REACH, ROHS...) est également un critère déterminant dans le choix des produits achetés par le Groupe.

Le Groupe s'engage également dans la mise en place du processus d'éco conception afin de pouvoir prendre en compte et réduire dès la conception du produit, son impact environnemental. Ce processus permettra également au Groupe de définir les bases d'une démarche de développement durable.

Cybernétix contribue également à la préservation de l'environnement et des hommes au travers de ses activités :

- Dans l'Oil & Gas, par exemple, ses produits de monitoring des installations sous-marines de grande profondeur sont utilisés pour la détection de fuites d'hydrocarbures, afin de limiter les rejets polluants ;
- Dans le Nucléaire, les outils robotiques de démantèlement d'installations radioactives permettent de limiter ou de supprimer l'exposition des personnels, les manipulations étant effectuées à distance depuis des zones sécurisées.

Des valeurs humaines partagées...

Application de la Loi Aubry :

Le groupe Cybernétix a mis en place progressivement un accord relatif à l'aménagement et la durée du temps de travail réduisant ainsi ses horaires initiaux d'environ 10%. Par exemple, pour le personnel de Cybernétix S.A., l'horaire hebdomadaire est passé depuis Juin 1999 de 39 heures à 37 heures 20 et 10 salariés bénéficient, d'autre part, de l'aménagement à temps partiel suivant un horaire étudié en fonction de leur desiderata et des responsabilités de leur poste au sein de l'entreprise.

Emploi et Insertion de travailleurs handicapés : chacune des filiales « actives » du Groupe applique le pourcentage des 6% en vigueur au niveau de la législation sociale.

4.6.2 – Hygiène et sécurité

Au-delà des obligations réglementaires, chacun se doit de comprendre les enjeux de la sécurité avec identification et évaluation des risques pour aller vers le zéro accident.

	Effectif moyen Groupe	Accidents de travail + chantier	Accidents de trajet	Taux (100 * nbre d'accidents total / effectif)
2007	176	10	2	6,82
2008	161	3	5	4,96
2009	144	4	2	4,17

L'analyse et la prévention des risques sont un souci permanent pour le Groupe. Des indicateurs "sécurité" sont présentés et analysés lors de chaque Comité de Direction (2 fois par mois).

Une analyse des risques sécurité est réalisée pour chaque projet, que ce soit les risques liés à l'utilisation du produit par le client ou les risques qui seront rencontrés par les équipes lors des phases de montage et d'intégration des produits. Ces analyses font l'objet de rapports écrits préconisant les actions à prendre pour éliminer ces risques.

Les activités du groupe Cybernétix nécessitent une gestion rigoureuse de l'ensemble des aspects liés à la sécurité. Cybernétix S.A., dans le cadre de la maîtrise de ces processus sécurité dans le domaine du Nucléaire, a obtenu en début d'année 2009 la certification CEFRI. Cybernétix S.A. a engagé les démarches en vue d'obtenir une certification sécurité selon le référentiel MASE ou OHSAS 18001 couvrant l'ensemble des ses activités avant fin 2010.

5 – INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 – Histoire et évolution récente

5.1.1 – Raison sociale et siège social de Cybernétix S.A.

La dénomination est Cybernétix.

Le siège social de Cybernétix S.A. est situé Rue Albert Einstein, Technopôle de Château Gombert BP 94 – Domaine de l'Annonciade – 13382 MARSEILLE Cedex 13 et son numéro de téléphone est le 04 91 21 77 00.

5.1.2 – Forme juridique et législation applicable

Cybernétix S.A. est une société anonyme de droit français, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur par ses statuts.

5.1.3 – Date de constitution et durée

Cybernétix S.A. a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille le 14 Janvier 1985.

La durée de Cybernétix S.A. est fixée à quatre-vingt dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 – Lieu et numéro d'enregistrement

Cybernétix S.A. est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 331 406 637.

Le code APE est le 7112B et son numéro SIRET est le 331 406 637 00024.

5.1.5 – Exercice social

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

5.1.6 – Evénements marquants dans le développement du groupe Cybernétix

Résumé :

1985 : Création de Cybernétix S.A. par Charles Palumbo avec 2 actionnaires de référence : Technicatome et Comex S.A.

1985 – 1997 :

- Procédés et équipements pour la production et le test des cartes à puce
- Essilor (1992-1998) : Procédés et équipements pour la production automatique et produits ophtalmiques « grand public »
- Tri postal : première machine : 1987-1988
- Robotique pour offshore et nucléaire : bras REMO – développement et essais des premiers AUVS d'intervention

1988 : Robotique mobile sur Saclay

1997 : Introduction de Cybernétix S.A. au Second Marché

1999 : Reprise de l'activité Vision d'APPI

2001 : Intégration de la société B+ et création de B+X pour des systèmes de Tri-Logistique

2002 : Création de Cybernétix Microélectronique

2003 : Reprise de ICAP (inspection rayons X)

2004 : Réduction du périmètre : cession de Cybernétix Industrie et Microélectronique, fermeture de B+X

2005 : Cybernétix S.A. a 20 ans – Restructuration de l'entreprise pour un recentrage sur ses métiers de base : Nucléaire, Offshore, Défense et Sécurité, Industrie

2006 : **Juillet** – Modification de l'actionnariat. Entrée au capital de Sercel Holding (Compagnie Générale de Géophysique) par acquisition d'une partie de la participation de Comex S.A.

2007 : **Juin** – Evolution de l'actionnariat. Le fonds d'investissement Truffle Venture a cédé l'intégralité de ses actions à la société Sercel Holding (pour 11%) et à la société SOJITZ Corporation (pour 7,1%)

Novembre : Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription d'un montant de 3,6 millions €.

2008 : **Avril** – Obtention de la Certification ISO 9001-2000

Décembre – Création d'une filiale détenue à 99,99 % dénommée CyXplus

- 2009 : **Janvier** – Augmentation de capital d'un montant de 4 M€ entièrement réservée à Sercel Holding
Mars – Approbation par le Conseil d'Administration du projet d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Industrie » à la filiale CyXplus
Mai – Approbation par les actionnaires de Cybernétix S.A. de l'opération d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Industrie » à la filiale CyXplus
Décembre – Signature d'un protocole d'accord transactionnel dans le cadre du litige avec la société Stock J. Boutique Jennyfer
Décembre – Mise en place d'un programme de rachat d'actions
- 2010 : **Janvier** – Renouvellement du label FCPI
Février – Signature d'un contrat de liquidité avec la société GILBERT DUPONT

Détail des événements marquants au cours des 3 derniers exercices (2007, 2008 et 2009) et début 2010 :

2007 :

- La signature en mars 2007 d'un important contrat pour la conception et la réalisation d'un engin sous-marin autonome pour l'intervention en fond de mer sur les structures pétrolières (SWIMMER) permettra au groupe Cybernétix d'accéder à de nouveaux marchés offshore pétroliers.
- L'obtention d'un nouveau brevet et la régularisation du brevet DIPE pour l'utilisation de technologies de mesure pour les marchés renforcent notre position sur le marché en pleine expansion du contrôle et du suivi d'intégrité des pipelines.
- Le changement d'actionariat : en juin 2007, le fonds d'investissement Truffle Venture, qui détenait 18,11 % du capital de Cybernétix S.A. a cédé l'ensemble de ses actions hors marché à la société Sercel Holding (pour 11 %) et à la société japonaise Sojitz Corporation (pour 7,1 %). Ceci porte la participation de Sercel Holding à 32% du capital. Cette augmentation de participation de Sercel Holding au capital de Cybernétix S.A. traduit notamment le renforcement de la coopération industrielle des deux sociétés dans le domaine de l'offshore pétrolier. De la même manière, l'entrée au capital de Sojitz Corporation s'inscrit dans l'évolution de la coopération entre les deux sociétés dans le domaine nucléaire. Il est rappelé que Cybernétix S.A. a signé en novembre 2006 un important contrat avec Sojitz pour la fourniture d'équipements et de services pour le démantèlement des générateurs de vapeur de la centrale nucléaire Tokai 1 au Japon.
- La réalisation d'une augmentation de capital : le Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2007 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital décidée par le Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2007 faisant usage de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 avril 2007. Le prix de souscription aux actions nouvelles était de 19,50 € par action. Aux termes de cette opération, le capital social a été porté à la somme de trois millions neuf cent quarante et un mille neuf cent quatre vingt seize euros et quatre vingt dix centimes (3.941.996,9 €) par émission de cent quatre vingt douze mille quatre cent cinquante huit (192 458) actions nouvelles de 3,05 Euros de valeur nominale chacune.
- En décembre, la signature d'un important contrat en Chine avec le groupe GITI Tire, N°1 chinois de l'industrie du pneumatique aux termes duquel Cybernétix va fournir une machine de contrôle RX de pneus camion et son logiciel Cyxpert de détection automatique de défauts.
- Malgré le programme de redressement du Groupe commencé en 2005, les difficultés économiques rencontrées sur l'exercice 2007 ont conduit le Groupe à mettre en place un plan d'économie simplifié visant notamment à réduire les coûts de personnel, entraînant la suppression de 9 postes pour motifs économiques.
- Enfin, dans le cadre du programme de redressement du Groupe commencé en 2005, le Groupe a continué de structurer ses activités et de renforcer ses équipes, notamment au niveau de sa direction. Trois nouveaux directeurs ont rejoint le Groupe : direction de la division « Industrie et Défense », direction de la division « Nucléaire », direction « Juridique ».

2008

- Dès début 2008, l'activité Industrie a été durement touchée par les difficultés qui affectent ses principaux clients des secteurs de la pharmacie, puis du pneumatique. Tout au long de l'année, le carnet de commande n'a cessé de se réduire, entraînant d'importantes difficultés de trésorerie et la décision de filialiser cette activité en vue de rechercher un partenaire industriel ou financier.
- En avril 2008, Cybernétix S.A. a reçu la certification ISO 9001-2000 pour l'activité « Ingénierie, Réalisation de systèmes robotiques et services associés ». Cette certification valorise l'ensemble des processus déployés dans l'organisation.
- Au vu de la situation financière du Groupe au quatrième trimestre 2008 et de la crise économique Cybernétix S.A. a mis en place un plan de restructuration économique entraînant le départ de 15 personnes. Ce plan de restructuration a fait l'objet d'une provision de 600 K€ dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Les objectifs affichés sont l'abaissement du point mort de l'activité Industrie et le retour à l'équilibre opérationnel du Groupe en 2010.
- Au vu de la dégradation de la trésorerie du Groupe, le Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 a également approuvé le principe d'une augmentation de capital de 4 M€, réservée à Sercel Holding, déjà actionnaire de Cybernétix S.A. à hauteur de 32,2%. Pour ce faire, Sercel Holding a obtenu de l'AMF, en date du 14 novembre 2008, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société Cybernétix S.A.
- En décembre 2008, il a été créé une filiale dénommée CyXplus, détenue à 99,84 % par Cybernétix S.A. qui a reçu l'activité « Industrie » dans le courant de l'année 2009 par apport partiel d'actif.
- En dépit de la crise économique, plusieurs contrats significatifs ont été remportés par Cybernétix S.A. dans les domaines de l'Energie : dans le Nucléaire, un important contrat de plus de trois ans a été signé avec le CEA pour une solution complète de démantèlement. Dans le secteur Oil & Gas, plusieurs commandes étaient signées, notamment un système de « Monitoring de structure de production dans l'offshore profond » ainsi que des commandes pour la production de systèmes de sismique marine.
- De même et malgré un contexte économique difficile, la division Industrie (aujourd'hui intégrée dans la filiale CyXplus) a signé un contrat à l'étranger pour la fourniture de machine de contrôle non destructif pour les pneumatiques en Génie Civil. L'ensemble de ces contrats permet au Groupe d'approcher l'année difficile 2009 avec un en-cours de commandes important comparé aux dernières années.

2009 :

- L'Assemblée des actionnaires du 8 janvier 2009 a approuvé une augmentation du capital en numéraire entièrement réservée à la société Sercel Holding, d'un montant de 3.999.996 € par émission de 333 333 actions nouvelles de 3,05 € de valeur nominale chacune à prix d'émission unitaire de 12 € (prime d'émission incluse). Aux termes de cette opération, le capital social a été porté à la somme de 4 958 662 €, composé de 1 625 791 actions de 3,05 € de valeur nominale chacune.
- L'Assemblée des actionnaires du 13 mai 2009 a approuvé l'apport partiel d'actif de Cybernétix S.A. à sa filiale CyXplus, spécialement créée pour cette opération (branche Industrie). Au cours des exercices précédents, la Division Industrie a réalisé principalement son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés au secteur automobile (pneumatique) et pharmaceutique. Dès le premier semestre 2008, cette activité subissait de plein fouet les effets de la crise financière mondiale avec des retards et des annulations de commandes dans le secteur de la pharmacie. Cette tendance s'est ensuite fortement aggravée aux troisième et quatrième trimestres, particulièrement dans le secteur du pneumatique. Il a donc été décidé, dans le cadre d'un plan économique, de filialiser en 2009 l'activité de la Division Industrie en une structure autonome (CyXplus) au sein du groupe Cybernétix afin de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de la filiale de partenaires externes. A la date du présent Document de Référence, aucun partenariat n'a été conclu. Cependant, le Groupe ne s'interdit pas d'étudier toutes opportunités qui se présenteraient.
- Cybernétix S.A., avec sa compagnie d'assurance, a conclu le 10 décembre 2009, un accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire qui l'opposait à la société Stock J. Boutique Jennyfer depuis 2004. Ce litige était détaillé au paragraphe 4.3.1 du Document de Référence du groupe Cybernétix enregistré le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047. Aux termes de cet accord, Cybernétix S.A. a payé un montant

forfaitaire et définitif de 300 000 €, le solde étant intégralement pris en charge par sa compagnie d'assurance.

- Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2010 :

- La Commission Régionale d'attribution des aides à l'Innovation du 18 janvier 2010 a décidé de renouveler le label « Entreprise Innovante » à la société Cybernétix S.A. Le renouvellement de ce label devrait permettre à une nouvelle catégorie d'investisseurs comme les FCPI, de renforcer leur confiance dans le groupe Cybernétix.
- Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI), et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1er octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 décembre 2009, et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.

5.2 – Investissements

5.2.1 – Principaux investissements depuis le 1^{er} janvier 2008 et investissements en cours

A cours des exercices 2008 et 2009, le Groupe n'a pas procédé à des investissements significatifs, hormis l'immobilisation des dépenses de « Recherche et Développement » et les investissements détaillés ci-après.

5.2.1.1 – Investissements en développement de logiciels

Afin de répondre aux nouveaux besoins d'automatisme et de téléopération, le groupe Cybernétix est de plus en plus confrontée au besoin de développement de plateformes logicielles. Celles-ci incluent en particulier :

- Télé opération de bras dans diverses configurations
- Analyse de trajectoire et évitement d'obstacles
- Visualisation des environnements de travail
- Analyse et traitements spécifiques d'image.

Le groupe Cybernétix a choisi d'élargir son offre en robotique et machines spéciales en proposant des solutions complètes intégrant robot ou machine spéciale avec des logiciels intégrés de télé opération, de réalité virtuelle et de traitement. Ces opérations répondent de manière plus spécifique aux besoins des clients.

Grâce à cette approche globale, le Groupe se positionne clairement en « Ensemblier » maîtrisant des solutions complètes incluant les ensembles électromécanique et plateforme logicielle de commande.

Les investissements réalisés en développement de logiciels ont représenté 42% des développements sur fonds propres en 2008 et 60% en 2009 principalement dans les secteurs de l'Industrie, via la filiale CyXplus, et du Nucléaire.

5.2.1.2 – Comptabilisation des dépenses de développement

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils répondent aux critères suivants :

- Faisabilité technique,
- Intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre,
- Capacité à l'utiliser ou la vendre,
- Avantages économiques futurs probables,
- Disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux actifs.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont inscrits à l'actif. Leur évaluation comprend les achats (matériel, études sous-traitées...) et les charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient basé sur les charges de fonctionnement des services concernés. Ils sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés (3 à 7 ans).

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation.

Montant des coûts de développement immobilisés au cours des trois derniers exercices

- 2007 : 859 K€

- 2008 : 596 K€

- 2009 : 244 K€

5.2.2 – Investissements futurs

A la date du Document de Référence, le Groupe prévoit de réaliser des investissements de développements dans les activités Nucléaires et Oil & Gas à hauteur de 600 K€ environ.

6 – APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE CYBERNETIX

6.1 – Présentation des activités du groupe Cybernétix et stratégie d'ensemble

6.1.1 – Présentation des activités du groupe Cybernétix

Le groupe Cybernétix est un des leaders mondiaux pour les solutions de téléopération, de contrôle/commande et de mesure en milieux hostiles tels que notamment le nucléaire et l'offshore pétrolier.

Les métiers du groupe Cybernétix s'articulent autour de trois éléments principaux :

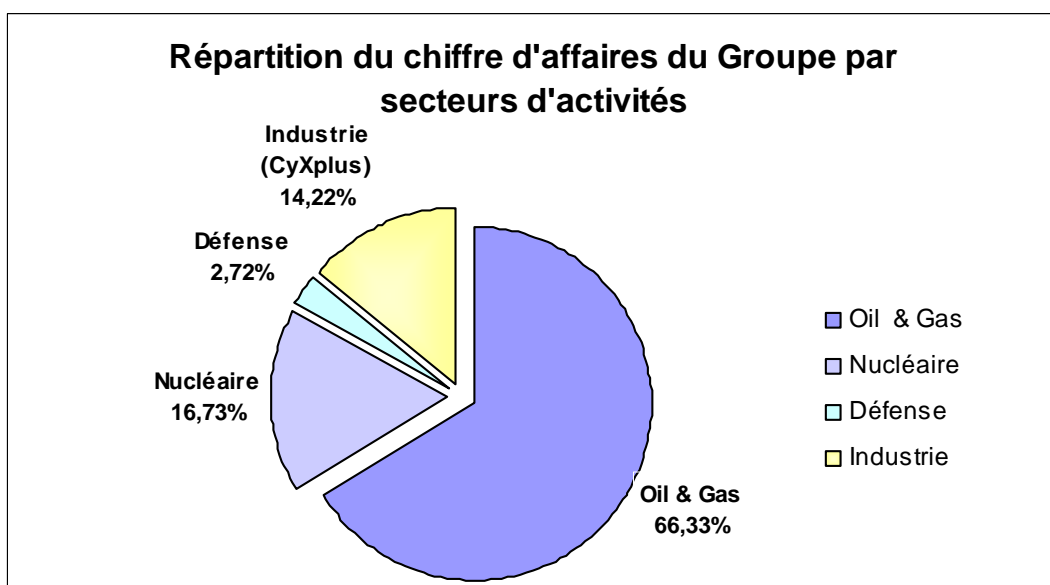
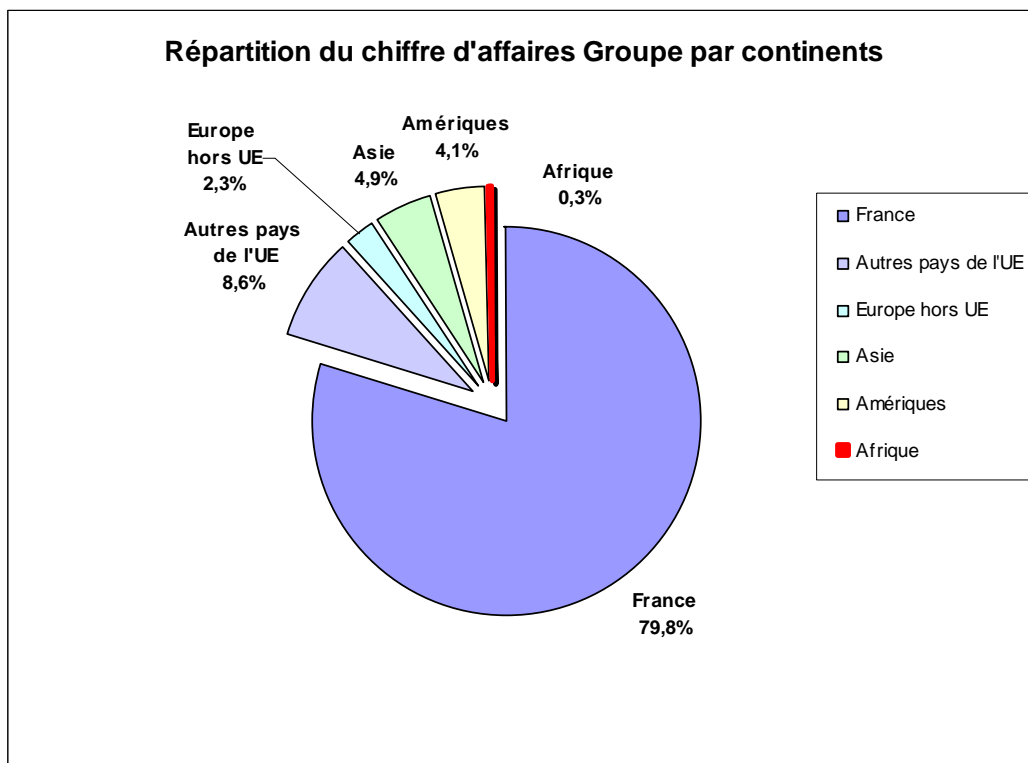
- Conception, fabrication et support de produits pour la robotique et la mesure en milieux hostiles.
- Développement de solutions complètes de téléopération, de contrôle/commande ou de mesures selon le modèle EPICOM (Engineering, Procurement, Integration, Commissioning and Maintenance).
- Gestion de projets de déploiement de solutions en milieux hostiles (Assistance à Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre de sous-ensembles).

Le Groupe estime que la combinaison de ces trois éléments lui apporte un avantage concurrentiel, en lui permettant d'élargir sa clientèle (produits standardisés et exclusifs), d'accéder à des appels d'offres et des projets de plus grande importance que par le passé (solutions intégrées) et de nouer des partenariats de long terme avec ses grands clients et/ou des ensembliers majeurs de chaque secteur d'activité.

Suite à la création de la société CyXplus pour les activités Industrie, le groupe Cybernétix opère au travers de deux sociétés distinctes :

- (i) **CYBERNETIX S.A.** qui regroupe les Produits et Solutions d'opérations en milieu hostile liées aux secteurs Energies.
- (ii) **CyXplus** qui regroupe l'activité d'équipementier/ensemblier lié au secteur de l'Industrie : Pneumatique, Pharmacie, et autres secteurs émergents de contrôle non-destructif.

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Cybernétix a progressé de 44% par rapport à l'exercice 2008 et s'établit à 29,4 M€. Les graphiques suivants présentent respectivement le chiffre d'affaires du groupe Cybernétix, par segment de marché et par zone géographique pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :



6.1.2 – Stratégie d'ensemble du groupe Cybernétix

La stratégie commune aux sociétés du groupe Cybernétix s'appuie en particulier sur les principes suivants :

■ **Le développement et la mise en œuvre de solutions de solutions propres pour des opérations en milieux hostiles**

Les milieux hostiles sont définis comme des environnements de production dans lesquelles l'intervention humaine est soit impossible (par exemple, les fonds sous-marins au-delà de 300m de profondeur), soit présente des risques majeurs pour la santé et la sécurité des personnels (par exemple, les zones exposées aux radiations nucléaires).

Fort de son expérience de nombreuses années dans les opérations en milieu hostile, le groupe Cybernétix a su développer des solutions répondant aux besoins spécifiques de ses clients. Durant les dernières années, le Groupe a porté son effort sur la constitution d'équipes spécialisées dans la robotique, le contrôle/commande et les mesures. Ces expertises permettent ainsi au Groupe de concevoir des solutions globales en milieux hostiles et de les opérer. Elles s'appuient entre autre sur les retours d'expérience acquis au cours de plusieurs projets en France et à l'étranger. Ce savoir-faire est aujourd'hui déployé et décliné à plusieurs niveaux afin d'offrir des réponses concrètes aux demandes spécifiques des clients dans tous les domaines d'activité du Groupe.

■ **L'assurance de l'excellence dans la maîtrise d'œuvre de processus EPIC (Engineering, Procurement, Installation and Commissioning) pour les solutions intégrées**

Au travers de la réalisation de plusieurs grands projets, tant dans le domaine pétrolier que dans celui du nucléaire, le Groupe a su capitaliser sur son retour d'expérience afin d'offrir un processus complet allant de l'ingénierie amont jusqu'aux services post-intégration en passant par la fabrication, mise en route et le suivi. Chacun des projets requiert une maîtrise de systèmes complexes de robotique et une gestion approfondie des contraintes liées au milieu : grands fonds marins, zones fortement ionisées, atmosphères explosives...

Les processus EPIC, devenus un standard dans l'ingénierie de grands projets, permettent de garantir la bonne fin des projets, depuis leur conception jusqu'à la mise en exploitation des installations. La maîtrise de ces processus permet au Groupe de progresser dans la chaîne de valeur et de se positionner comme un sous-ensemblier partenaire des grands groupes d'ingénierie. Cybernétix n'est plus un fournisseur de machines spécifiques ou une société d'ingénierie à façon, mais bien un fournisseur de solutions clés en main.

■ **La construction d'un savoir faire technique autour d'une panoplie de produits et briques technologiques standards**

La réalisation de solutions intégrées répondant à des exigences fortes des clients ne peut se faire qu'au travers de l'utilisation de produits et de briques technologiques innovants et éprouvés. Bon nombre de ces technologies sont uniques sur le marché et apportent un gain de performance et de sûreté significatif dans le cadre de projets en milieu hostile.

Le Groupe investit en permanence dans la recherche, le développement et l'industrialisation de tels produits afin de répondre aux exigences croissantes de ses clients dans la conception des systèmes. Bon nombre de ces technologies permettant une différenciation de performance et une sûreté de fonctionnement dans la conduite d'opérations en milieux hostiles ne sont pas disponibles sur le marché. Le Groupe continue ainsi à investir dans le développement et la validation de tels produits afin d'assurer la qualité et les performances nécessaires dans l'accomplissement des objectifs du client.

■ **Assurer la qualité, la sûreté de fonctionnement et la sécurité des personnes dans la mise en œuvre des solutions ainsi que dans leur durée de vie**

Les opérations en milieu hostile requièrent la recherche permanente d'un niveau maximal de qualité de sûreté et de sécurité. Le Groupe a développé des procédures de suivi qualité et une démarche de formation permanente en vue de garantir que les personnels impliqués dans l'installation et l'exploitation d'équipements en milieux hostiles sont formés aux conditions spécifiques de sécurité humaine liées à l'environnement et aux opérations concernées, dans le respect des réglementations et des bonnes pratiques de chaque domaine.

6.2 – La société Cybernétix S.A. : Produits et Solutions d'opérations en milieu hostile liées aux secteurs Energies

Dans le cadre de la séparation des activités au sein du groupe Cybernétix, la société-mère Cybernétix S.A. concentre ses activités sur les secteurs de l'Energie, et compte trois divisions :

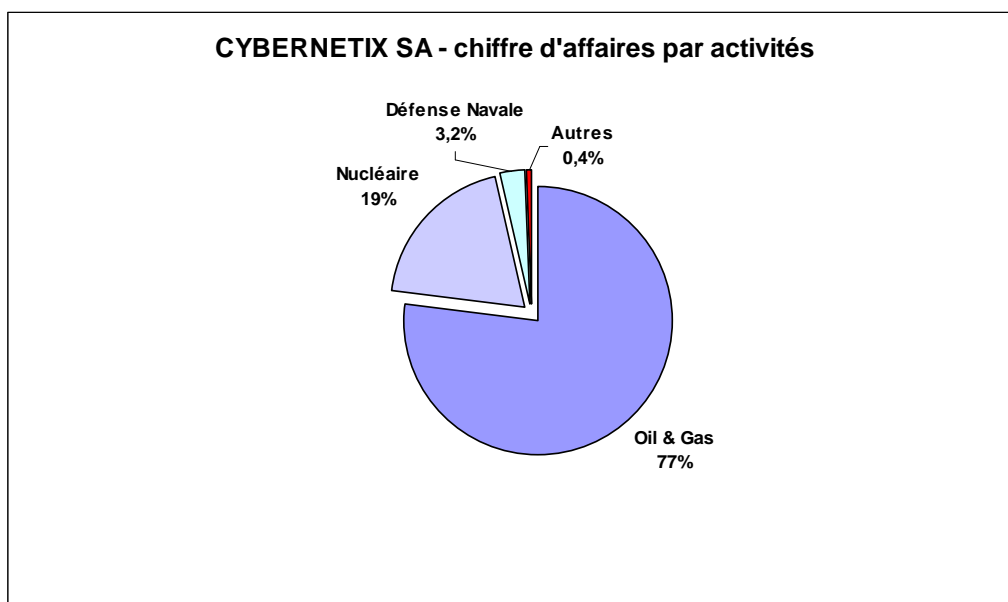
- **La division Nucléaire (Fission et Fusion)** comprend les produits et solutions de téléopération et le contrôle/commande pour lesquels Cybernétix a une position de leader, à la fois dans le démantèlement, dans la maintenance des centrales nucléaires et dans l'équipement des projets scientifiques tels que Laser Méga Joule, ITER...
- **La division Oil & Gas** comprend les produits et services destinés au marché de la surveillance et de la maintenance des systèmes de production sous-marins et de la surveillance des « pipelines » et diverses lignes de transport à terre.
- **La Défense navale** comprend principalement la fourniture de systèmes et sous-systèmes opto-mécaniques et mécaniques complexes embarqués. Ces systèmes se rapprochent au point de vue gestion de projet et déploiement technologique des activités Nucléaires et Oil & Gas et ont été regroupées dans le pôle Energie.

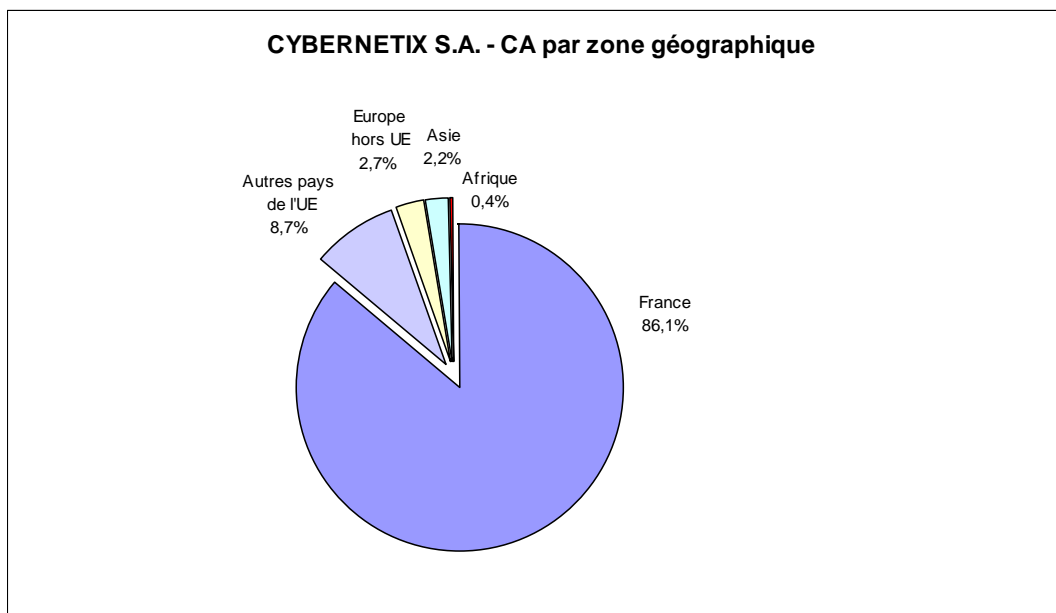
Les activités Energies sont organisées autour de deux modèles économiques :

- vente de produits propres pour la robotique et la mesure en milieux hostiles,
- développement et gestion de projet pour le déploiement de solutions en milieux hostiles.

Les activités Energie ont réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 25,31 M€ en grande partie tirée par l'activité Oil & Gas, contre 13,97 M€ en 2008, soit une progression de 81%. Ces activités ont représenté 86% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2009, contre 69% en 2008 et 49% en 2007. Cette croissance significative traduit les effets de recentrage du Groupe sur les métiers porteurs de l'Energie. Pour la période 2010-2012, les activités sont de nouveau attendues en croissance liées aux développements Nucléaire et à l'Offshore pétrolier.

Les graphiques suivants présentent respectivement le chiffre d'affaires de Cybernétix S.A. par segment de marché et par zone géographique pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :





6.2.1 – Stratégie et savoir-faire de la société Cybernétix S.A.

Cybernétix S.A. s'est fixée comme objectif de capitaliser sur sa position de leader en système de téléopération, de contrôle/commande et de mesure pour des opérations en milieux hostiles pour maîtriser sa croissance dans l'offre de produits, de solutions et de services sur les marchés du Nucléaire et de l'Oil & Gas.

Grâce à l'héritage d'un de ses actionnaires principaux, Cybernétix S.A. a pu appliquer ce savoir-faire et ces techniques aux domaines du Nucléaire et l'Oil & Gas et est ainsi devenue un acteur incontournable dans la robotique nucléaire, la robotique sous-marine et les engins sous-marins autonomes ou le contrôle d'intégrité de structures.

Cybernétix S.A. propose, en plus de la conception et fabrication d'équipements, une gamme complète de logiciels et de services associés permettant d'accompagner ses clients dans tous ces cycles d'opération. Cybernétix S.A. propose notamment à ses clients les études de faisabilité et de scénarii, la formation du personnel sur ses systèmes, une assistance technique pendant les phases opérationnelles des systèmes, ainsi que l'élaboration de procédures opérationnelles et la préparation de travaux de téléopération en vue de l'organisation de chantiers.

Cybernétix S.A. Est également un acteur historique du développement de systèmes et sous-systèmes sous-marins pour la Défense Navale (SSTA pour M51, système de mesure et contrôle de coques, systèmes de navigation sous-marins).

En complément de la stratégie du groupe Cybernétix, Cybernétix S.A. S'est fixé pour le moyen terme les objectifs suivants :

■ Etre leader sur le marché de la téléopération Nucléaire

Cybernétix S.A. est convaincue que la téléopération, basée sur les dernières technologies robotiques de bras et sur l'utilisation associée de logiciels de vision et de simulation, constitue un élément clé du développement de la robotique nucléaire : démantèlement nucléaire, maintenance des nouvelles centrales, mais aussi conduite des grands instruments scientifiques (Laser Mégajoule et ITER). La stratégie dans le domaine du nucléaire est double :

- Conforter son positionnement dans les grands projets nécessitant le développement et la mise en œuvre des solutions téléopérées spécifiques ;
- Proposer des services sur des projets plus génériques pour lesquels des solutions téléopérées standardisées constituent des alternatives aux solutions habituelles, en améliorant notamment les aspects de productivité et de sécurité humaine.

■ **Piloter l'évolution des systèmes et logiciels de téléopération complexes en milieux hostiles**

Cybernétix S.A. envisage d'utiliser sa position de leader dans le secteur de la robotique en milieux hostiles pour promouvoir l'usage de ses produits et logiciels de téléopération, à l'inspection et à la maintenance. Cybernétix S.A. estime que ses produits peuvent aider considérablement les opérateurs, tant dans le milieu nucléaire que dans le parapétrolier sous-marin, à bâtir des solutions sécurisées pour les opérations délicates.

Cybernétix S.A. travaille à l'enrichissement permanent de sa valeur ajoutée :

- Conception de briques logicielles pouvant s'intégrer dans une plateforme plus étendue et partagée.
- Développement de gamme complète de services permettant des gains significatifs d'efficacité opérationnelle tels que le paramétrage de robots ou machines spéciales, la préparation et simulation de programmes d'opérations, la formation des opérateurs sur chantier, l'assistance technique...

■ **S'appuyer sur son leadership dans le Contrôle d'Intégrité de Structures sous-marines pour se développer sur les marchés d'Inspection, de Maintenance et Réparation de ces structures (IMR)**

Cybernétix S.A. développe activement des technologies innovantes sous-marines pour de nouvelles applications de services alliant le savoir-faire en télé robotique, en contrôle non destructif et non intrusif, en vision et en maîtrise d'opérations sous-marines. Il s'agit, notamment, des domaines suivants :

- Aide à la gestion de l'intégrité d'actifs sous marins (structure, pipeline)
Cybernétix S.A. propose des solutions globales pour le suivi de structures afin d'apporter des réponses aux problèmes de « flow assurance » dans les lignes de production, d'intégrité et de sécurité des structures (fatigue, surcharge, rupture...). A ces solutions sont associés divers niveaux de services : analyse des besoins, préparation et analyse de données, interprétation.
- Surveillance et interventions sous-marines
Cybernétix S.A. développe, en collaboration étroite avec ses clients, une gamme de services sur la base d'AUVs (Autonomous Underwater Vehicle) ou de systèmes hybrides (Swimmer) pour l'inspection et certaines interventions sur des structures sous-marines.
Ces nouveaux services visent à réduire les coûts d'opération en phase d'exploitation des champs pétroliers tout en augmentant le niveau de surveillance en faveur de la réduction des risques.

■ **Se développer sur des zones géographiques à fort potentiel**

Le Groupe compte utiliser son avance technologique et ses références auprès de grands comptes internationaux pour se développer sur des marchés en croissance : Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne pour le secteur Nucléaire (Démantèlement et Maintenance), Afrique de l'Ouest, Mer du Nord, Brésil pour le service dans les développements de champs pétroliers.

■ **Exploiter son expérience dans la conception et la réalisation de systèmes et sous-systèmes mécaniques et opto-mécaniques**

Cybernétix S.A. a acquis une expérience unique dans la conception et réalisation de systèmes et sous-systèmes complexes en optique, opto-mécanique et photonique pour la Défense Navale et compte exploiter ce savoir-faire auprès des donneurs d'ordre tels que : AREVA, DGA, DCNS, CNES,...

Cybernétix S.A. est habilitée à travailler sur des projets « classé défense ».

■ **Compléter la croissance interne par des partenariats et joint-ventures sélectifs**

Bien que Cybernétix S.A. anticipe une croissance interne dans un premier temps, Cybernétix recherche activement des partenariats stratégiques afin de s'ouvrir à de nouveaux marchés à l'étranger.

6.2.2 – Tour d'horizon des marchés Cybernétix S.A.

Le marché du Nucléaire

Avec les besoins croissants en énergie et la décroissance potentielle des énergies fossiles, le marché du nucléaire connaît une nouvelle vague de croissance résultant notamment sur la construction de nouvelles centrales dans de

nombreux pays. Au même moment, bon nombre de centrales nucléaires d'ancienne génération entrent dans leur phase de démantèlement, créant ainsi un marché émergent très propice à l'utilisation de solutions téléopérées.

Le marché du démantèlement nucléaire est estimé à environ 3,5 Mds € en France sur 25 ans (source : OECD / NEA – WPDD Meeting The French Decommissioning Scene – October 2006) et à environ 6,6 Mds € au Royaume-Uni sur 25 ans (source : Nuclear Decommissioning Authority NDA Final Strategy 2006). Le groupe Cybernétix estime à environ 6 à 7 % de la part de robotique ou machine spéciale nécessaire au démantèlement, soit 650 M€ sur 25 ans.

Au niveau mondial, le nombre de nouvelles centrales à construire dans les vingt prochaines années est en forte croissance. Or, on constate une propension forte à l'utilisation de la robotique dans les nouvelles centrales : de plus en plus d'opérations de maintenance vont faire appel aux solutions téléopérées afin d'optimiser les opérations et d'éviter l'exposition du personnel aux rayonnements.

Au-delà de la fourniture d'équipement de télé robotique, le marché des services nucléaires utilisant la télé opération représente plus de 100 M€ annuel et ira en croissant avec l'ouverture des chantiers de démantèlement et l'utilisation de télé robotique pour la maintenance.

Cybernétix S.A. est convaincu de l'évolution rapide de ces techniques des services associés et du rôle important qu'ils joueront dans la nouvelle ère nucléaire. Selon le Groupe, ses logiciels de contrôle-commande et de pilotage d'opérations et ses solutions basées sur l'utilisation de bras télé opérés représentent une technologie clé répondant au besoin de ce nouveau marché.

Outre les projets à très fortes contraintes radiologiques pour lesquels les solutions télé opérées s'imposent, Cybernétix S.A. estime que de telles solutions présentent également une supériorité significative sur des chantiers ou dans des travaux habituellement réalisés par intervention humaine ou par utilisation de machines spéciales. Des gains sont prévus en termes de sécurité et de productivité. De nouveaux marchés s'ouvrent pour lesquels Cybernétix S.A. élabore des offres de services basées sur des solutions standardisées.

Le marché parapétrolier

L'augmentation de prix du brut au cours des dernières années a fait évoluer les marchés parapétroliers de manière significative avec une très forte demande dans toutes les activités. L'exploitation des champs pétroliers en mer profonde s'est développée fortement grâce aux cours soutenus du brut, générant des besoins supplémentaires en services autour des systèmes de production en fond de mer, des pipelines et autres lignes flexibles de production.

De nouveaux marchés sont en train de naître afin de fournir aux clients les produits et solutions nécessaires à la maîtrise des risques pouvant survenir entre le fond de mer et la surface. De manière historique, Cybernétix S.A., filiale de la société COMEX S.A., a toujours évolué dans la recherche et le développement de techniques innovantes sous-marines.

Cybernétix S.A. estime la mise en route de 34 champs grande profondeur dans les 6 prochaines années et la construction moyenne d'environ 40 000 kilomètres de pipeline par an (dans les 5 prochaines années).

Cybernétix S.A. dispose de technologies de mesure non intrusives permettant l'acquisition de paramètres importants pour la production, le suivi du vieillissement des structures et pipelines, ainsi que la détection de fuites et chocs sur les lignes de production. Ces solutions simples et sûres correspondent à un besoin réel pour l'identification et l'anticipation de problèmes (chocs, fatigue, dépôts) et pour éviter des réductions ou des arrêts éventuelles de production.

Cybernétix S.A. est convaincu que les mesures non intrusives et leur suivi dans le temps, les technologies et équipements autonomes de surveillance et d'inspection et les techniques de détection de fuite sur pipeline sont essentiels dans le traitement des problèmes pouvant survenir lors de la phase d'exploitation du champ.

La mise en œuvre de ces services requiert des partenariats particuliers avec des divers acteurs impliqués dans les opérations : bateau, fournisseurs d'équipement.

6.2.3 – Les clients de la société Cybernétix S.A.

Cybernétix S.A. a une large base de clientèle, parmi laquelle figurent la plupart des opérateurs du nucléaire, ainsi que des acteurs majeurs du secteur pétrolier et parapétrolier. Les clients les plus importants de Cybernétix S.A. dans chacun des principaux secteurs d'activité sont :

- Nucléaire : AREVA, CEA, CNIM, JAPCO, KHG, Comex Nucléaire, EDF

- Pétrolier : TOTAL, STATOIL, CHEVRON, BP, ENI, AGIP, GDF Suez, SAIPEM, ACERGY, SBM, CAMERON, TECHNIP, CEGELEC, CGG Veritas, SERCEL, TIGF, GASCO.
- Défense : THALES, DCNS, DGA, AREVA TA.

6.2.4 – Partenariats et alliances de la société Cybernétix S.A.

Cybernétix S.A. participe activement aux principaux groupes de travail au travers des pôles de compétitivité tels que Capenergies pour les secteurs de la fission et de la fusion nucléaire, et les Pôles Mer Bretagne et PACA pour les secteurs liés à l'offshore sous-marin.

Cybernétix S.A. a également établi des relations de partenariat avec les grands donneurs d'ordre pour des développements à long terme ou pour des développements technologiques conjoints. On trouve ainsi des partenariats ou alliance avec des groupes comme CEA, EDF, CNIM, Assystem UK, SOJITZ (Japon).

Cybernétix S.A. entend s'appuyer sur ces deux types de partenariats pour continuer à faire évoluer ses technologies tout en s'assurant de leur pertinence sur les marchés porteurs.

6.2.5 – Les contrats importants de la société Cybernétix S.A.

Parmi les contrats importants de Cybernétix S.A., on notera particulièrement :

- Nucléaire :
 - Contrat JAPCO : réalisation d'un ensemble de bras télé opérés pour le démantèlement des évaporateurs de la centrale nucléaire de Tokai au Japon.
 - Contrat Laser MégaJoule : développement et réalisation d'un système complet de bras avec son porteur pour l'inspection et la maintenance de la chambre d'expérience du projet LMJ dans laquelle seront réalisées des expériences de tirs laser.
 - Contrat Atelier Pilote de Marcoule : conception et réalisation des équipements de démantèlement téléopéré de la cellule 414 de l'APM.
- Parapétrolier :
 - Contrat USAN : réalisation d'un système non intrusif de monitoring des structures sous-marines sur le champ pétrolier offshore profond de USAN, au Nigéria.
 - Contrat Swimmer : Etude, conception et ingénierie d'un système hybride AUV pour l'inspection et la maintenance d'unités de production grand-fond.
 - Contrat Kashagan : réalisation d'un système non intrusif de monitoring de températures pour les boucles de production du champ Kashagan opéré par Agip au Kazakhstan.
 - Contrat SKARV : réalisation du système de mesure de tension et de contrôle d'intégrité des chaînes d'ancrage du système de production du champ offshore SKARV opéré par BP en Mer du Nord.
 - Nautilus : Contrat Sercel pour la production en série des produits Nautilus utilisés en sismique sous-marine.
- Défense Navale :
 - Contrat SSTA : étude, réalisation, qualification prototype et fabrication en série du SSTA (Sous Système de Transfert d'Azimut), composante du système de lancement de missiles de nouvelle génération M51 qui équipera les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin de la Marine française (SNLE).

6.2.6 – La concurrence de la société Cybernétix S.A.

Les marchés sur lesquels évolue Cybernétix S.A. sont des niches technologiques avec, aujourd'hui, une concurrence.

Dans le secteur du Nucléaire, les concurrents principaux proviennent de la conception et fabrication de machines spéciales et de sociétés d'ingénierie. Leur nombre reste limité sur le marché français et n'est guère développé sur les marchés japonais ou étrangers de manière générale.

Dans le secteur parapétrolier, la concurrence est plus importante et quelques acteurs internationaux, américains ou anglais, occupent des positions fortes sur des secteurs connexes à nos métiers. L'émergence des marchés autour

des nouvelles technologies telles que les AUVs serait susceptible de changer momentanément l'état actuel des acteurs.

6.3 – La société CyXplus : Equipementier/ensemblier pour l'Industrie : Pneumatique, Pharmacie, et autres secteurs émergents de contrôle non-destructif.

Les activités destinées à l'Industrie sont regroupées dans une entité indépendante, **CyXplus**, filiale à 100% de la société mère Cybernétix S.A. CyXplus a été créée en décembre 2008 afin de recevoir l'activité « Industrie » par apport partiel d'actif de la société Cybernétix S.A. le 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 afin notamment de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes (cf. paragraphe 7.4 du Document de Référence enregistré auprès de l'AMF le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047). A la date du présent rapport, aucun partenariat n'a été conclu. Cependant, le Groupe ne s'interdit pas d'étudier toutes opportunités qui se présenteraient.

Il convient de noter que la filialisation de l'activité Industrie au sein de la société CyXplus n'a pas eu d'impact sur le périmètre consolidé.

CyXplus est un acteur mondial dans la fourniture de technologies pour le contrôle non destructif et la conduite de processus au travers d'équipements et de solutions appliqués à des lignes de productions industrielles. Cette activité comprend particulièrement la fourniture d'ensembles d'équipements et leur support pour le contrôle non destructif et la conduite de procédés pour ligne de production industrielle (pharmacie, pneumatique, gaz et développement durable) ou pour les infrastructures ferroviaires (rail, caténaire,...).

Le métier de CyXplus est tourné vers trois axes principaux :

- L'ingénierie de produits : conception, ingénierie et fabrication de systèmes complets en petites séries,
- Le développement de logiciels applicatifs embarqués pour l'analyse d'images et de données, le paramétrage des équipements et l'optimisation des performances des solutions fournies.
- Les projets à haute valeur ajoutée autour de solutions innovantes conçues spécifiquement pour les besoins du client.

Un SAV mondial sur les équipements et systèmes est proposé pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Le chiffre d'affaires de CyXplus en 2009 s'élève à 4,20 M€. Pour comparaison, le chiffre d'affaires réalisé par la branche d'activité Industrie transférée le 1^{er} juin 2009 au sein de CyXplus en 2008, s'élevait à 6,40 M€, soit une baisse de 34%. L'activité Industrie au sein de CyXplus ne représente plus que 14% du chiffre d'affaires consolidé du groupe Cybernétix.

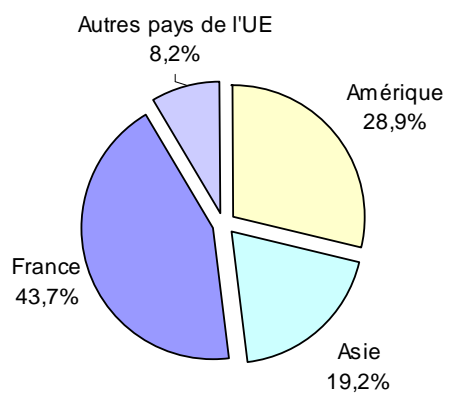
En effet, cette activité a été très affectée par la crise financière et économique, enregistrant de nombreux décalages et annulations de commandes d'équipements dans le domaine du pneumatique et dans celui de la pharmacie. Dans la poursuite de 2008, le 1^{er} semestre 2009 a connu une chute brutale des commandes, consécutive à la dégradation sensible de la conjoncture économique des principaux secteurs clients (pharmacie et pneumatiques).

Depuis septembre 2009, l'activité s'est améliorée. Les grands donneurs d'ordres ont prudemment relancé les investissements, à la faveur d'un frémissement conjoncturel. Le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre est en hausse de 70% par rapport à la même période sur 2008. Les prévisions 2010-2012 pour l'activité Industrie font état d'une hausse modérée mais régulière tant au niveau du chiffre d'affaires que des résultats.

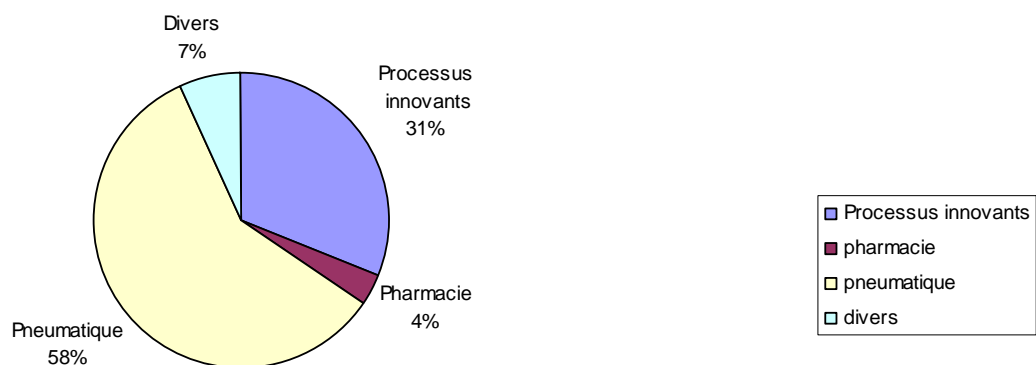
Les mesures de restructuration engagées dès fin 2008, qui se sont traduites par la réduction de plus de 30% des effectifs de la division et par la filialisation de l'activité, ont permis d'abaisser significativement le point mort pour préserver l'équilibre opérationnel.

Les graphiques suivants présentent respectivement le chiffre d'affaires de CyXplus par segment de marché et par zone géographique pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

CYXPLUS S.A. - REPARTITION DU CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



CYXPLUS S.A. - REPARTITION DU CA PAR SECTEURS D'ACTIVITES



6.3.1 – Stratégie de la société CyXplus

CyXplus développe son activité de contrôle non destructif industriel sur la base de technologies de rayon X et de vision 2D/3D.

La stratégie pour atteindre ces objectifs comprend, en particulier, les éléments suivants :

- **Etre un des leaders mondiaux dans le contrôle non destructif appliqué au secteur du pneumatique et de la pharmacie**

CyXplus développe activement diverses solutions de contrôle non destructif. Elles font appel à des capteurs, à des méthodes d'analyse de données et à des logiciels de traitement d'images qui sont le cœur de l'activité. Grâce à ces techniques, CyXplus a pu se positionner parmi les leaders mondiaux sur différents marchés tels que le contrôle non destructif par rayon X de pneumatiques ou de systèmes et d'emballages pharmaceutiques.

- **Renforcer la croissance de la société au travers des services et logiciels à plus haute valeur ajoutée**

CyXplus travaille à la conception de nouvelles gammes de logiciels et de services pour permettre aux clients de mettre en place et de gérer plus efficacement leurs activités. CyXplus conçoit des briques logicielles pouvant s'intégrer dans une plateforme plus étendue et permettre au client de personnaliser son application. Une gamme complète de services permet de mieux exploiter les systèmes tels que le paramétrage de robots ou machines spéciales, la préparation et simulation de programmes d'opérations, la formation des opérateurs sur chantier.

- **Poursuivre son développement**

- à l'export (Asie, Europe de l'Est et USA)

- sur les marchés du développement durable et des environnements industriels en atmosphère explosive

CyXplus utilise son leadership technologique, sa capacité à étudier, réaliser, installer et maintenir des systèmes complexes et ses références de grands comptes internationaux pour se développer sur ces marchés prometteurs.

- **Améliorer le niveau de rentabilité au moyen d'économies d'échelle**

CyXplus prévoit d'améliorer sa rentabilité grâce à des produits et services standardisés pouvant être utilisés sur différents marchés, ainsi que par une industrialisation des produits pour améliorer leur efficacité et leur performance à un coût moindre.

6.3.2 - Vue d'ensemble des technologies et savoir-faire de la société CyXplus

Historiquement, l'activité Industrie s'est développée autour de la conception et réalisation de machines spéciales basées sur quelques technologies de pointe : micro-mécanique, opto-mécanique, optique de mesures, imagerie et traitement d'image.

Ces connaissances et la maîtrise de technologies innovantes ont permis de proposer des produits rassemblant plusieurs technologies et des solutions intégrées dans les systèmes et sous-systèmes de contrôle-commande, dans l'automatisation de systèmes de contrôle non destructif sur ligne de production et vers la robotisation de procédés.

- **Aujourd'hui, CyXplus entend poursuivre son développement dans la recherche et l'identification de technologies innovantes afin de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble maîtrisé de briques technologiques et de produits de base.**

CyXplus met ses technologies de pointe en matière de mesure et contrôle-commande au service de sa clientèle en lui offrant des solutions intégrées répondant à ses besoins propres et en fournissant un service de qualité dans les diverses étapes du projet.

- **Convaincue que le logiciel prendra une part de plus en plus importante dans les produits, solutions et/ou service au client, CyXplus s'est engagée dans l'offre d'ensembles logiciels complémentaires à l'offre classique de produits.**

Ces logiciels comportent notamment :

- Des briques logicielles et des plateformes de traitement pour environnements industriels et analyse des données. Ces briques sont développées directement par CyXplus ou font l'objet de transferts technologiques dans le cadre de partenariats avec des centres de recherche ou d'autres industriels.
- Des logiciels de gestion d'applications client sur la base de briques technologiques assemblées selon les besoins du client. Ces logiciels permettent aux clients d'intégrer au mieux les solutions fournies dans les différentes phases du projet : paramétrage des ensembles, acquisition de données, préparation des opérations, conduite d'opérations, analyse des résultats et proposition d'améliorations.

■ **La mise en œuvre des solutions et des projets nécessite une gamme de services adaptée aux divers besoins du client.**

Le groupe Cybernétix, à travers sa filiale CyXplus, est convaincu que la métrologie et le contrôle non destructif présentent des caractéristiques très utiles dans les marchés du contrôle sur lignes de production (pharmacie, pneumatique, développement durable, gaz et cosmétique).

6.3.3 – Tour d'horizon des marchés de CyXplus

Le principal marché adressé par CyXplus est celui du contrôle non destructif sur ligne de production dans les secteurs du pneumatique, pharmacie, développement durable et de l'embouteillage de gaz. CyXplus adresse aussi le marché de l'automatisation de procédés industriels avec une approche plus opportuniste basée sur la création de valeur apportée à nos clients à partir de savoir-faire développés dans l'entreprise.

Pour le contrôle non destructif

CyXplus propose des produits et solutions pour une multitude d'applications dans le contexte industriel, notamment le contrôle de la structure des pneumatiques, le contrôle d'assemblages complexes dans l'industrie pharmaceutique, le contrôle de processus complexes, le contrôle d'infrastructures en temps réel (ferroviaire).

Ces diverses applications font appel à des briques technologiques développées par CyXplus.

- Briques technologiques logicielles qui incluent : ingénierie de l'image, contrôle d'image radiographiques en pharmacie (CADIX), contrôle d'identification de pneumatiques (IDENTIX),
- Briques technologiques « rayon X » qui incluent : contrôle des nappes pneumatiques, brevet pour capteur RX sur pneumatique, contrôle tomographique RX,
- Produits logiciels pour le contrôle et le suivi des processus de fabrication

Le principal produit logiciel de support de CyXplus est une plateforme ouverte, modulaire et à géométrie variable pour l'analyse des informations de contrôle en temps réel (images de radiographie X) et à l'aide à la décision en ligne, voire l'automatisation complète. Cette plateforme permet de paramétrer le processus afin d'adapter la machine aux besoins et contraintes de la fabrication.

6.3.4 – Les clients de CyXplus

CyXplus a une large base de clientèle, parmi laquelle figurent la plupart des leaders mondiaux de leurs secteurs industriels. Les clients les plus importants de CyXplus dans chacun des principaux secteurs d'activité sont : MICHELIN, KHUMO, GOODYEAR, GITI, Tyre, MRF, BIRLA, APOLLO, SANOFI-AVENTIS, GSK, Becton-Dickinson, LEO Pharma, IPSEN, SNCF, BUTAGAZ, TOTALGAZ.

6.3.5 – La concurrence de CyXplus

Le segment de l'industrie est celui où la concurrence est la plus forte, particulièrement dans le marché du contrôle du pneumatique où le marché international se partage entre trois acteurs principaux. Cette concurrence s'exerce particulièrement en Asie où en plus des trois acteurs majeurs dont fait partie CyXplus, on voit arriver des acteurs locaux avec des stratégies de prix très agressives sur une offre moins performante (« scopie » au lieu de « graphie »).

Dans le secteur de la pharmacie, la concurrence de fabricants de machines spéciales est soutenue, mais la différence se fait à l'heure actuelle grâce aux briques technologiques liées au contrôle par rayon X où nos solutions de traitement d'image associées à du logiciel de détection automatique de défauts sont très performantes.

Dans le secteur du développement durable les applications sont émergentes et la stratégie de niche mise en œuvre par CyXplus limite la concurrence.

Enfin, dans le secteur du ferroviaire et, plus particulièrement, dans le contrôle des infrastructures par vision, on assiste à une concurrence entre trois acteurs principaux, les stratégies de différenciation semblent primordiales dans ce marché en croissance.

6.3.6 – Les contrats importants de la société CyXplus

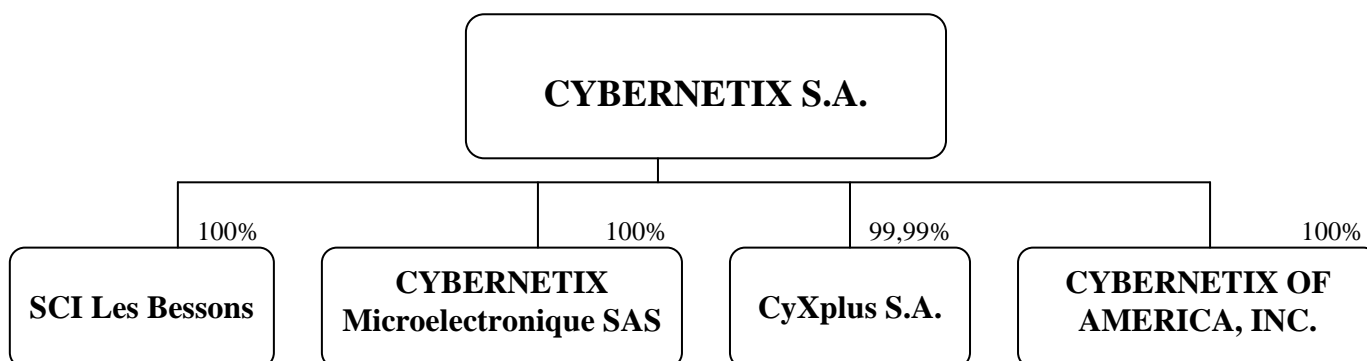
Parmi ces contrats importants de la société CyXplus, on notera particulièrement :

- Contrôle non destructif :
 - Contrat GITI : réalisation d'une machine de contrôle RX pour pneus camion en Chine
 - Contrat KUMHO : réalisation d'une machine d'identification de pneus (Corée du Sud)
 - Contrat GSK : réalisation de cinq machines de contrôle RX pour inhalateurs.

- Automatisation de procédés industriels :
 - Contrat BEL : réalisation d'une machine pour automatisation de la mise en pack de fromage
 - Contrat IPSEN : réalisation de plusieurs machines d'automatisation d'une étape de procédé de fabrication d'un produit
 - Contrat BUTAGAZ : réalisation de plusieurs machines de contrôle de niveau et de traçabilité de bouteille de gaz en environnement explosif.

7 – ORGANIGRAMME

A la date du Document de Référence, Cybernétix S.A. détient directement l'ensemble des sociétés suivantes :



Il est rappelé ci-après, l'historique de chacune de ces filiales :

7.1 – La SCI Les Bessons

La SCI Les BESSONS, au capital de 45 734,71 euros, a été constituée le 17 juillet 1989, dont 2 999 actions détenues par Cybernétix S.A. et 1 action par Monsieur Gilles MICHEL.

La gérance est assurée par Cybernétix S.A. représentée par son Président Directeur Général.

Son activité principale est l'acquisition et la gestion des terrains sis à Château Gombert et des immeubles qui pourraient y être édifiés.

Pour réaliser cet objet ou pour en faciliter la réalisation, Cybernétix peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment, contracter des emprunts, constituer une hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

La SCI les Bessons est propriétaire des terrains sur lesquels sont édifiés les bâtiments.

Résumé :

- 1989 Création de la SCI les Bessons, dont le siège social se situait :
36 Boulevard des océans
13009 Marseille.
Le capital se décomposait en 3000 parts de 100 FF chacune, dont 200 étaient détenues par Cybernétix S.A., et 980 parts par des personnes physiques.
- 1991 Transfert du siège social au : Technopôle de Château Gombert BP 94 13382 Marseille Cedex 13.
- 1996 Cybernétix S.A. rachète 979 parts aux personnes physiques et devient propriétaire de 2 999 des 3 000 parts de la société.
- 2004 Gilles MICHEL devient propriétaire de la part de Frédéric Sallony, et devient le représentant gérant.

Nombre de salariés au 31 décembre 2009 : 0

Gérant : Cybernétix S.A.

Litige : néant

7.2 – Cybernétix Microélectronique SAS

Il est rappelé que Cybernétix S.A. détient, à ce jour, 100 % des actions Cybernétix Microélectronique.

Cybernétix Microélectronique S.A.S. est issue de la reprise de la société TEST INNOVATION et de l'intégration de FLUIDAIR et de l'apport partiel d'actif de la branche « Microélectronique » de Cybernétix S.A. Ses principales activités : l'étude et la réalisation d'équipements destinés aux industries des semi-conducteurs et de la microélectronique.

Résumé :

- 1985 Création de TEST INNOVATION, société à Responsabilité Limitée dont le siège social se situait :
Boucle Echangeur Z.I., 13290 LES MILLES.
- 1988 Transfert du Siège social au Lieudit Villevieille Lot 45, 13790 Rousset.
- 2002 Prise de contrôle par Cybernétix de la société TEST INNOVATION et nomination de Patrick BARAONA en tant qu'administrateur.
Par décision de l'actionnaire Unique du 26 décembre 2002, Changement de statut de TEST INNOVATION qui devient une SASU.
- 2003 Apport partiel d'actif de la branche Microélectronique de Cybernétix à la société TEST INNOVATION avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003 et modification de la dénomination de TEST INNOVATION qui devient CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE.
- 2004 Cession du fonds de commerce de Cybernétix Microélectronique à la société NBS TECHNOLOGIE INC.
Cette décision a été prise en raison du fort ralentissement dans l'industrie de la microélectronique, principale activité de cette filiale et du recentrage du groupe Cybernétix sur ses métiers de base.
Le personnel a été repris par la société NBS TECHNOLOGIES INC.
Remplacement du Président démissionnaire, Frédéric Sallony par Gilles MICHEL.
- 2005 Transfert du siège social de Cybernétix Microélectronique au siège de Cybernétix S.A., Technopôle de Château Gombert, rue Albert Einstein, BP 94, 13382 MARSEILLE Cedex 13.
- 2006 Abandon de créance de 3 930 786 euros de Cybernétix S.A. au profit de Cybernétix Microélectronique en vue de la reprise de son activité et assainissement de sa situation financière.
- 2007 Reconstitution des fonds propres de Cybernétix Microélectronique suite au constat des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et la décision de ne pas dissoudre Cybernétix Microélectronique.

Nombre de salariés au 31 décembre 2009 : 0
Dirigeant : Gilles MICHEL, Président
Litiges en cours : Néant

Bien que cette filiale n'ait plus d'activité à ce jour, elle est conservée en vue de relancer son activité dans le cadre du développement du Groupe et de nouvelles activités.

7.3 – Cybernétix of America Inc.

Il est rappelé que Cybernétix S.A. détient, à ce jour, 100 % des actions de sa filiale Cybernétix of America Inc. Cybernétix of America Inc. a été créée afin de disposer d'une structure locale sur le territoire américain pour permettre de développer la prospection et la commercialisation des équipements de Cybernétix. Un bureau a été ouvert à Boston – One Broadway, ste. 600, Cambridge MA 02142 – 1187

Ses principales activités : commercialisation des produits de Cybernétix destinés aux industries sur les territoires nord américains ainsi que l'Amérique Centrale. Aucune fabrication locale mais éventuellement des services de maintenance qui pourront être traités ou sous-traités localement.

Résumé :

- 1999 Création dans l'Etat du Massachusetts de Cybernétix of America Inc. Charles Palumbo, Administrateur, Patrick BARAONA, Président et Alain FIDANI, trésorier et Vice Président des ventes.
- 2003 Démission de Charles Palumbo à ses fonctions d'Administrateur remplacé par Patrick BARAONA. Retour en France d'Alain FIDANI, expatrié depuis 4 ans. Son remplacement envisagé, initialement, n'a pas été réalisé suite à la forte baisse de l'activité au sein du Groupe. Cette filiale conserve depuis sa structure juridique mais n'a plus eu aucune activité jusqu'à ce jour.
- 2004 Nomination de Mr. Gilles MICHEL en tant que Directeur.

Nombre de salariés au 31 décembre 2009 : 0
Dirigeant : Gilles MICHEL
Litiges en cours : Néant

Bien que cette filiale n'ait plus d'activité à ce jour, elle est conservée en vue de relancer son activité dans le cadre du développement du Groupe et de nouvelles activités.

7.4 – CyXplus

Cette société est une société anonyme au capital de 527 740 €, qui a été immatriculée le 29 décembre 2008 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille. Elle est détenue à 99,99 % par Cybernétix S.A.

Le Président Directeur Général est Gilles MICHEL.

Cette filiale a été créée afin de recevoir l'activité « Industrie » par voie d'apport partiel d'actif tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. et de CyXplus le 13 mai 2009. Il est apparu opportun de filialiser la branche d'activité « Industrie » afin de lui donner une autonomie de gestion notamment au niveau commercial et permettre ainsi une meilleure promotion des produits et services de cette branche d'activité et accroître ainsi sa compétitivité.

Cette nouvelle organisation doit ainsi :

- donner à la branche d'activité « Industrie » une indépendance d'opération par rapport aux autres activités du Groupe ;
- lui permettre de développer sa propre identité sur ses marchés ;
- réduire les coûts de structure afférents à la Division.

Il convient de noter qu'en rémunération de l'apport net évalué à 490 540 €, il a été attribué à Cybernétix 49 054 actions nouvelles de CyXplus, d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées, qui ont été créées par CyXplus lors de son augmentation de capital.

Ainsi, après opération, le capital social de CyXplus a été porté de 37 200 € à 527 740 €.

Nombre de salariés au 31 décembre 2009 : 28
Dirigeant : Gilles MICHEL, Président et Directeur Général

Litiges en cours : néant

7.5 – Tableau des principaux postes pour chaque filiale au 31 décembre 2009

En Euros	Cybernetix Microélectronique	CyXplus	SCI Les Bessons	Cybernetix of America
Chiffre d'affaires	0	4 218 767	0	0
Résultat net	(4 410)	41 064	(297)	0
Principaux actifs (nets)				
Immobilisations incorporelles	0	541 500	0	0
Immobilisations corporelles		179 917	134 339	2 603
Principaux passifs				
Capital	37 008	527 740	45 735	16 478
Réserves et Report à nouveau y compris résultat	(5 142)	41 064	194 247	(111 567)
Capitaux propres	31 866	568 804	239 982	(95 089)
Compte courant avec Cybernetix S.A.				
Débiteur			103 635	
Créditeur		1 238 148		132 696

Ces filiales bénéficient de comptes courant avec Cybernetix S.A. Ainsi au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration de Cybernetix S.A. dans sa séance du 12 mars, a autorisé la mise en place d'une convention d'avance en compte courant d'un montant maximum de 800 K€ au profit de sa filiale CyXplus, et dans sa séance du 28 août 2009, a décidé la mise en place d'un avenant pour porter l'avance de 800 K€ à 1 400 K€. A la date du présent Document de Référence, CyXplus a remboursé 600 K€ et utilise environ 500 K€.

Par ailleurs, dans sa séance du 17 mars 2010, le Conseil d'Administration de Cybernetix S.A. a décidé de proroger la durée de cette convention jusqu'au 30 juin 2011 pour un montant maximum de 800 K€.

8 – PROPRIETES IMMOBILIERES, ETABLISSEMENTS ET EQUIPEMENTS

8.1 – Propriétés et locations immobilières – Etablissements

	Adresse du bien	Nature du bien	Surface local	Observations
1.	Technopôle de Château Gombert, BP 94, Rue Albert Einstein, 13382 Marseille	Ensemble immobilier à usage industriel (bureau et ateliers)	4 613 m2	Propriétaire : SCI Les Bessons
2.	Même adresse	Bastide bureaux et ateliers	1 116 m2	Propriétaire Cybernétix S.A
3.	Av. Lamartine, Zac de l'Agavon Lot 20 ZA de l'Agavon, 13170 Les Pennes Mirabeau	Ateliers et bureaux	2 176 m2	Propriétaire SCI Lagavon Lamartine
4.	6 Chemin des Presles, Zirst, 38240 Meylan	Ateliers et bureaux	170 m2	Propriétaire SCI Clapi

Une expertise réalisée au mois de mars 2010 par un cabinet externe a permis de valider la valeur à l'actif du bilan des bâtiments et terrains appartenant au Groupe.

Le 30 avril 2008, le contrat de crédit-bail pour les locaux du site de Château-Gombert est arrivé à expiration. Par conséquent, Cybernétix S.A. et la SCI Les Bessons sont devenues propriétaires du site.

8.2 – Questions environnementales

Bien qu'étant principalement une société d'ingénierie de systèmes automatiques et robotiques, non polluante, le groupe Cybernétix gère et recycle ses propres déchets, adhérant aux règles environnementales, soucieux de répondre à l'attente de ses clients. La gestion des risques environnementaux est détaillée au paragraphe 4.6.1 du présent Document.

9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (2007, 2008 et 2009)

9.1– Introduction générale

Les commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations comptables et financières extraites des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 en normes IFRS. L'examen comparé des informations comptables est fondé sur l'analyse des comptes publiés du Groupe. L'évaluation de l'activité du Groupe doit être effectuée en tenant compte des informations contenues dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence.

Toutes les informations relatives aux principaux impacts des normes IFRS sur les comptes du groupe Cybernétix sont exposées au paragraphe 20 du présent Document de Référence ainsi que les spécificités et méthodes comptables du Groupe.

Les activités destinées à l'Industrie ont été regroupées dans une entité indépendante, CyXplus, filiale à 100% de la société-mère Cybernétix S.A.

CyXplus a été créée en décembre 2008 afin de recevoir l'activité « Industrie » par apport partiel d'actif de la société Cybernétix S.A. le 1er juin 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 afin notamment de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes (cf. paragraphe 7.4 du Document de Référence enregistré auprès de l'AMF le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047).

A la date du présent rapport, aucun partenariat n'a été conclu. Cependant, le Groupe ne s'interdit pas d'étudier toutes opportunités qui se présenteraient.

Il convient de noter que la filialisation de l'activité Industrie au sein de la société CyXplus n'a pas eu d'impact sur le périmètre consolidé.

En milliers d'Euros	Exercice 2009	Variation en %	Exercice 2008	Variation en %	Exercice 2007
Produits d'exploitation dont:	30 409	42,7%	21 317	13,2%	18 839
Chiffre d'affaires	29 364	44,2%	20 369	16,3%	17 509
Autres produits liés à l'activité	333	ns	2	-99,4%	357
Production immobilisée	240	-67,8%	743	-23,6%	973
Charges opérationnelles courantes	(29 114)	19,1%	(24 443)	14,9%	(21 283)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 295	141,4%	(3 126)	-27,9%	(2 444)
RESULTAT OPERATIONNEL	1 295	141,0%	(3 159)	-31,1%	(2 410)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	1 757	154,9%	(3 200)	-28,8%	(2 485)
RESULTAT NET	1 757	154,9%	(3 200)	-28,8%	(2 485)
RESULTAT NET PAR ACTION	1,08		(2,48)		(1,92)

9.2 – Comparaison des chiffres au 31 décembre 2009 avec ceux du 31 décembre 2008

Chiffre d'affaires et marge contributive par secteur :

Le détail des informations sectorielles est présenté en note 6 de l'Annexe aux comptes consolidés de 2009 au paragraphe 20.1.5 du présent Document de Référence. Le tableau ci-dessous présente les résultats agrégés entre les deux grands domaines d'activité du groupe Cybernétix, l'Energie (via Cybernétix S.A.) et l'Industrie (via la filiale CyXplus).

La répartition sectorielle a été modifiée, les activités Défense, auparavant regroupées avec l'Industrie, sont intégrées en 2009 dans le secteur Energie. Le tableau ci-après est présenté en 2009 et 2008 selon cette nouvelle répartition. Le chiffre d'affaires des activités de Défense a représenté 0,7 M€ en 2008 et 0,8 M€ en 2009.

Information sectorielle	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Milliers d'euros	Cybernétix SA (Energie)	CyXplus (Industrie)	Total	Energie	Industrie
Chiffre d'affaires	25 188	4 177	29 364	13 970	6 400	20 370
Marge contributive	4 738	410	5 148	1 260	(197)	1 063
En %	19 %	10 %	18 %	9 %	-3 %	5 %

Le chiffre d'affaires annuel progresse de 44% par rapport à 2008, tiré par les activités Energie, cœur de métier du Groupe.

La marge contributive s'élève en 2009 à 5,1 M€, à comparer à 1 M€ en 2008. La marge contributive correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des amortissements de R&D et frais administratifs groupe.

Les activités Energie contribuent en 2009 au chiffre d'affaires annuel consolidé à hauteur de 25,2 M€, à comparer à 13,97 M€ pour l'exercice 2008. L'Energie représente désormais 86 % du chiffre d'affaires, contre 69 % sur l'année 2008 et 49 % en 2007. Cette progression de 80% s'est accompagnée d'une évolution du mix des activités et de

l'amélioration des taux de marge. Le taux de marge contributive atteint 19%, en augmentation de 10 points par rapport à l'exercice précédent.

- **Oil & Gas** : sur l'ensemble de 2009, l'activité Oil & Gas a quasiment triplé (+187 %), du fait de deux tendances majeures :
 - La production d'équipements dédiés à l'exploration sismique pour l'offshore pétrolier progresse fortement. Les sous-systèmes exclusifs Nautilus, produits par Cybernétix S.A. pour Sercel Holding (Groupe CGGVeritas), permettent de réaliser d'importants gains de productivité dans les campagnes d'exploration, ce qui constitue un avantage concurrentiel dans une période où les opérateurs pétroliers cherchent à réduire leurs coûts. La demande devrait rester soutenue dans les prochaines années.
 - Cybernétix S.A. a développé une gamme complète de produits et services dans les activités de contrôle d'intégrité des structures (Asset Integrity Monitoring) en offshore profond. Ces produits permettent notamment de suivre l'évolution dans le temps des structures sous-marines, de réduire les coûts de maintenance et de mieux intégrer les contraintes environnementales. Les solutions apportées sont ainsi parfaitement adaptées aux impératifs actuels des grands opérateurs pétroliers, comme le montrent les contrats signés en 2009.
- **Nucléaire** : l'activité recule de 24% en annuel, par rapport aux périodes comparables de 2008. L'année 2008 avait été marquée par des volumes importants de production d'équipements en raison de l'achèvement de projets significatifs. En 2009, Cybernétix S.A. a principalement réalisé des prestations d'ingénierie, en phase de démarrage de nouveaux projets. Le second semestre a vu la montée en charge de certains projets, générant de nouvelles facturations d'équipements.
- **Défense** : après une faible activité en début d'année, la Défense a enregistré une reprise au 4ème trimestre. Au total, le chiffre d'affaires annuel progresse de 14%. Après l'équipement du premier sous-marin en 2008, Cybernétix a reçu confirmation du contrat d'équipement de trois SNLE avec le système SSTA M51. La réalisation et l'installation des équipements s'étaleront jusqu'en 2016.

CyXplus réalise en 2009 un chiffre d'affaires de 4,2 M€, contre 6,4 M€ en 2008, soit une baisse de 34%. Dans la continuité de 2008, le 1er semestre 2009 a connu une chute brutale des commandes, consécutive à la dégradation de la conjoncture économique des principaux secteurs clients (pharmacie et pneumatiques).

Depuis septembre, l'activité s'est améliorée. Les grands donneurs d'ordres ont prudemment relancé les investissements. Au 4ème trimestre 2009, le chiffre d'affaires de CyXplus est en hausse de 70 % par rapport à la même période de 2008, bénéficiant d'un fort effet de base. L'inversion de tendance est toutefois notable, après une dégradation continue depuis début 2008.

Les mesures de restructuration, engagées dès fin 2008, se sont traduites par la réduction de plus de 30% des effectifs de la division et par la filialisation de l'activité. Elles ont permis d'abaisser significativement le point mort et de revenir à une marge contributive positive de 0,4 M€ et à l'équilibre opérationnel.

Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation consolidés du groupe Cybernétix s'établissent sur l'année 2009 à 30,41 M€, en hausse de 42,65% par rapport à ceux de 2008 et qui s'élevaient à 21,32 M€.

Production Immobilisée (Voir § 5.2 Investissements)

Depuis l'exercice 2004 et en application des normes IFRS, les frais de développement sont inscrits à l'actif à hauteur des coûts directs affectés aux projets et sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés.

La production immobilisée est constituée pour l'essentiel de dépenses de développement (237 K€ sur 239 K€). Ces dépenses de développement concernent les activités Nucléaire pour 120 K€, les activités Oil & Gas pour un montant de 115 k€.

en K€	2009	2008	2007
Investissements en développement	244	596	859
Dotations aux amortissements	497	487	427
Dotations aux provisions	0	118	0

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel de l'exercice 2009 est un profit de 1 295 K€, à comparer à une perte de 3 159 K€ en 2008. Ce redressement provient principalement de :

- La forte croissance de l'activité, avec un chiffre d'affaires en hausse de 44%, principalement dans le domaine de l'Energie ;
- L'amélioration sensible des taux de marge, plusieurs dossiers anciens et difficiles ayant été soldés en 2008, tandis que les procédures de suivi de projet mises en place permettent de mieux sécuriser les marges sur les nouveaux projets.
- Le retour à l'équilibre opérationnel de CyXplus, grâce au plan de restructuration réalisée en début d'année, et dont la charge financière avait été provisionnée dans les comptes de l'exercice 2008.

Résultat net

Le résultat net positif de l'exercice 2009 s'établit à 1 757 K€, contre une perte de - 3 200 K€ en 2008. Outre le redressement du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel, le résultat net du Groupe intègre notamment un produit d'impôt de 488 K€, correspondant à la prise en compte d'une partie des impôts différés relatifs aux déficits reportables dont dispose Cybernétix S.A. (cf. § 20.2.5 Annexe aux comptes consolidés 2009 - Note 1 - Faits marquants)

9.3 – Comparaison des chiffres au 31 décembre 2008 avec ceux du 31 décembre 2007

Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation consolidés du groupe Cybernétix s'établit sur l'année 2008 à 21,32 M€, en hausse de 13,15 % par rapport à ceux de 2007 (18,84 M€).

Production Immobilisée (Voir § 5.2 Investissements)

La production immobilisée concerne des dépenses de développement pour 596 K€ et les frais engagés pour construction d'un banc de tomographie pour 147 K€ qui permettra de faire des essais en interne, et de réaliser des prestations pour certains clients.

en K€	2008	2007	2006
Investissements en développement	596	859	603
Dotations aux amortissements	487	427	317
Dotations aux provisions	118	0	137

Résultat opérationnel :

Malgré la hausse de chiffre d'affaires, le résultat opérationnel présente une perte de (3 159 K€), contre (2 410 K€) en 2007 notamment pour les raisons suivantes :

- Un contrat de démantèlement dans la BU nucléaire qui représente un chiffre d'affaires 2 708 K€ a généré une perte nette (après imputation des frais généraux) de (670 K€), en raison d'un mauvais chiffrage à l'origine, et des difficultés techniques rencontrées. Malgré cela, le client est satisfait et ce contrat représente une première mondiale pour Cybernétix. Ce contrat est terminé depuis le 31 janvier 2009 et devrait générer par la suite un chiffre d'affaires à forte marge grâce à des prestations de formation et maintenance.
- L'activité Industrie a connu une forte diminution du chiffre d'affaires, liée à des reports de commandes de la part des grands clients notamment dans le domaine de la pharmacie et du pneumatique.
- Une provision de 600 K€ a été constituée pour faire face aux dépenses liées à la mise en place d'un plan social qui s'est déroulé au cours du premier trimestre 2009.
- La comptabilisation en 2008, suite aux profondes modifications apportées par la Loi de finance 2008 au régime du crédit impôt recherche et conformément à la norme IAS 20, en produits différés du crédit impôt recherche 2008 (147 K€) afférent à des dépenses de développement activées. Il sera repris en résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable. Le montant du crédit impôt recherche comptabilisé et autres produits liés à l'activité en 2007 s'élevait 193 K€.
- Enfin, la mise en œuvre des tests de dépréciation a mis en évidence la nécessité de constater une provision de 118 K€ concernant le solde de deux projets de développement différents, pour lesquels aucun revenu n'est attendu en 2009.

En conséquence, le résultat net est une perte de 3,2 M€, contre une perte de 2,5 M€ en 2007.

10 – TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 – Flux de Trésorerie

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des flux de trésorerie du Groupe **au cours des trois derniers exercices** :

En milliers d'Euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Flux de trésorerie liés à l'activité	(615)	(550)	(3 136)
Variation du besoin en fonds de roulement non lié à l'activité	(2 000)		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(304)	(958)	(886)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	4 376	35	3 643
Variation de trésorerie	1 456	(1 473)	(379)
Trésorerie d'ouverture	(410)	1 063	1 442
Trésorerie de clôture	1 046	(410)	1 063

Les explications sont détaillées au paragraphe 3.2 du présent Document.

Flux de trésorerie liés à l'activité

Les flux de trésorerie se composent de la marge brute d'autofinancement et de la variation du besoin en fonds de roulement.

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées (MBA)	1 730	(1 408)	(2 259)
Variation du besoin en fonds de roulement	(2 345)	858	(877)
Flux de trésorerie liés à l'activité	(615)	(550)	(3 136)

Comparaison des chiffres au 31 décembre 2009 avec ceux du 31 décembre 2008

La marge brute d'autofinancement progresse de 3 138 K€ par rapport à l'exercice précédent et redevient positive à + 1 730 K€. Cette progression est directement imputable à l'amélioration de la rentabilité et des résultats du Groupe.

L'accroissement du BFR lié, d'une part à l'augmentation de l'activité, et d'autre part à une diminution des délais fournisseurs conformément à la loi de modernisation économique, a généré un besoin de trésorerie supplémentaire de 2 345 K€.

Par ailleurs, l'avance en compte courant consentie par Sercel Holding fin 2008 a été entièrement remboursée par compensation lors de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2009, ce qui apparaît dans la ligne « variation du besoin en fonds de roulement non lié à l'activité. »

Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement:

Les investissements de l'exercice 2009 s'élèvent à 331 K€ et correspondent à :

- l'activation des dépenses de développement pour 244 K€
- l'achat de logiciels pour 22 K€
- de matériels et outillages pour 22 K€
- de matériels informatiques pour 32 K€
- et d'installations générales pour 11 K€

Flux de trésorerie provenant des opérations de financement

Les opérations de financement de l'exercice 2009 dont le montant global s'élève à 4 376 K€ intègrent :

- d'une part, l'augmentation de capital de Cybernétix S.A. d'un montant de 3.999.996 € réalisée le 8 janvier 2009.
- et d'autre part, les aides perçues au titre du financement de la recherche consenties par OSEO ANVAR (275 K€) et CEPM (329 K€)

Comparaison des chiffres au 31 décembre 2008 avec ceux du 31 décembre 2007

La marge brute d'autofinancement s'améliore malgré une perte supérieure, car elle n'inclut pas les provisions décrites au §9.3 du présent Document de Référence.

La variation de trésorerie liée à l'activité est fortement améliorée par l'avance en compte courant consentie par Sercel Holding (2 M€) au mois de novembre, qui vient diminuer la variation du BFR.

Sans cette avance, les flux de trésorerie liés à l'activité seraient de (2 550 K€), et la variation de trésorerie serait de (3 473 K€).

Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement

Les investissements correspondent à :

- L'activation des dépenses de développement pour 596 K€
- L'achat de logiciels pour 120 K€
- L'activation d'un banc de tomographie 147 K€
- L'achat de matériel et mobilier de bureau et informatique pour 95 K€

Flux de trésorerie provenant des opérations de financement

Le 22 novembre 2007, une augmentation de capital d'un montant total de 3753 K€ a été constatée. Au cours de cette opération, 192 458 actions nouvelles ont été souscrites à 19,50 € (prime d'émission incluse). Après déduction des frais liés à cette opération qui se sont élevés à 198 K€, l'apport net dans la trésorerie de Cybémétix a été de 3 555 K€.

En 2008, nous avons reçu une aide de l'ANVAR qui nous a permis de financer le développement de notre machine de contrôle de pneumatiques de camions par rayons X.

10.2 – Endettement financier

10.2.1 – Evolution de l'endettement financier au cours des trois dernières années

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Emprunt Etablissement de crédit	180	400	620
Découvert bancaire			
Total emprunts et dettes /Ets de crédit	180	400	620
Crédit bail			18
Organismes co-financeurs de R&D: CEP&M et ANVAR	2 187	1 574	1 326
Compte courant actionnaire		2 000	
Divers	11	230	230
Total emprunts et dettes financières	2 198	3 804	1 574
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER	2 378	4 204	2 194

L'endettement financier du Groupe diminue principalement du fait de la remontée au capital de l'avance de 2 M€ inscrite au compte courant de Sercel Holding. A cet égard, il est rappelé que Sercel Holding avait consenti cette avance en perspective de l'augmentation de capital à réaliser en janvier 2009. Cette avance a été remboursée par incorporation de créances lors de ladite augmentation de capital.

10.2.2 – Echancier de l'endettement financier au 31 décembre 2009

En K€	< à 1 an	à + d'1 an et moins de 5 ans	> à 5 ans
Emprunt Etablissement de crédit	180		
Découvert bancaire			
Total emprunts et dettes /Ets de crédit	180		
Compte courant actionnaire			
Organismes co-financeurs de R&D: CEP&M et ANVAR		2 187	
Divers		11	
Total emprunts et dettes financières		2 198	
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER	180	2 198	

10.2.3 – Echancier de l'endettement financier au 31 décembre 2008

En K€	A - 1 an	A + 1 an et moins de 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts Etablissements de crédit	220	180	
Découvert Bancaire			
Total emprunts et dettes / Ets de crédit	220	180	
Compte courant actionnaire	2 000		
Organismes co-financeurs de R&D		1574	
Divers		230	
Total Emprunts et dettes financières	2 000	1 804	
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER	2 220	1 984	

L'augmentation des dettes financières est due à l'avance en compte courant consentie par Sercel Holding à titre d'avance sur l'augmentation de capital de 4 M€ réalisée en janvier 2009 (Cf. paragraphe 3.1 du présent Document de Référence).

10.2.4 – Echancier de l'endettement financier au 31 décembre 2007

En K€	A - 1 an	A + 1 an et moins de 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts Etablissements de crédit	220	400	
Découvert Bancaire			
Total emprunts et dettes / Ets de crédit	220	400	
Crédit Bail	18		
Organismes co-financeurs de R&D		1 326	
Divers		230	
Total Emprunts et dettes financières	18	1 556	
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER	238	1 956	

L'endettement du Groupe est resté stable en 2007, après avoir fortement diminué en 2006. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu recours à l'emprunt et que les autres dettes financières, notamment vis-à-vis des organismes co-financeurs de R&D, ne sont pas encore entrées dans une phase de remboursement.

10.3 – Capitaux propres

(En millier d'Euros)	Revenant aux actionnaires de la société				Total des capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Résultat enregistré directement en capitaux propres	
Solde au 31 décembre 2006	3 355	4 725	(4 282)		3 798
Augmentation de capital	587				587
Prime d'émission		3 166			3 166
Imputation des frais sur la prime		(198)			(198)
Etat consolidé des produits et charges comptabilisés			(2 485)	(64)	(2 549)
Solde au 31 décembre 2007	3 942	7 693	(6 767)	(64)	4 804
Etat consolidé des produits et charges comptabilisés			(3 200)	74	(3 126)
Solde au 31 décembre 2008*	3 942	7 693	(9 967)	10	1 678
Augmentation de capital	1 017				1 017
Prime d'émission		2 983			2 983
Etat consolidé des produits et charges comptabilisés			1 757	49	1 806
Solde au 31 décembre 2009	4 959	10 676	(8 210)	59	7 484

*Après l'affectation de la perte de l'exercice 2008 d'un montant de (2 946 976) € au compte « Report à nouveau » telle que proposé à l'Assemblée annuelle le 13 mai 2009, les capitaux propres de Cybernétix S.A. seraient négatifs de (125 971) €. Cependant, il convient de rappeler que l'Assemblée des actionnaires du 8 janvier 2009 a approuvé une augmentation de capital d'un montant de 3 996 999 € qui a permis de reconstituer les capitaux propres de Cybernétix S.A. à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

11 – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 – Focalisation technologique

Depuis sa création en 1985, le groupe Cybernétix a toujours maintenu un niveau important de Recherche et Développement.

Depuis 2006, l'activité de Recherche et Développement du groupe Cybernétix s'est structuré sur les marchés porteurs de l'activité de la société.

Cette stratégie d'innovation s'appuie sur trois modes de développement :

- Développement sur fonds propres

- Développement en recherche sous contrat dans le cadre de programmes nationaux : ANR, FCE, OSEO, CITEPH ou internationaux : projets européens
- Développements sur fonds privés pour le compte de sociétés.

L'ensemble de l'activité de Développement du Groupe se décompose de la manière suivante (en % du chiffre d'affaires) :

Modes de développement	2007	2008	2009
sur fonds propres	4,91 %	2,93 %	0,70%
sous contrats	7,23 %	0,84 %	1,70%
privé	2,51 %	2,35 %	1,20%
Total des développements	14,65 %	6,12 %	3,60%

L'objectif global du groupe Cybernétix est d'arriver à des développements technologiques (Fond Propres et Recherche sous contrat) à hauteur de 3,5% environ du chiffre d'affaires et en gardant un équilibre « Fonds Propres » versus « Recherche sous contrat » (50/50). Les développements privés varient d'année en année selon les demandes clients mais tendent autour de 2,5 à 3% du chiffre d'affaires hors période de crise. Compte tenu des importants investissements réalisés dans les années antérieures et eu égard aux conditions économiques difficiles en 2008 et 2009, le Groupe a diminué ses investissements de R&D.

11.1.1 – Développements sur fonds propres

Le groupe Cybernétix se renforce en termes de produits propres protégés par des brevets ou des licences au travers de programmes de développements financés sur fonds propres. Ces développements visent à préparer les briques technologiques qui servent de base à l'évolution du Groupe sur les secteurs de croissance.

Ainsi, après un investissement de 603 K€ en 2006, soit 2,6 % du chiffre d'affaires, Cybernétix S.A. a investi 859 K€ en 2007, soit environ 4,97 % de son chiffre d'affaires en développement sur fonds propres. En 2008 et 2009 la crise économique a contraint le Groupe à ralentir le montant des investissements. Ainsi en 2008, le montant des développements sur fonds propres s'est élevé à 595 K€ (2,93 % du chiffres d'affaires) et en 2009, à 204 K€ (0,7 % du chiffre d'affaires).

Les développements sur fonds propres ont été et seront essentiels pour la constitution des bases des nouveaux marchés du Groupe. Des produits tels que les logiciels CyxPro, CyxPert, CyXens, le produit ALLMS ont pu être développés et mis au point grâce à ces investissements. Ils s'inscrivent dans une politique d'obtention de brevets et licences pour la protection de la propriété intellectuelle et industrielle du Groupe.

11.1.2 – Développements en Recherche sous contrat

Le groupe Cybernétix a toujours participé aux divers plans et programmes de recherche sous contrat depuis sa création.

Récemment, le Groupe s'est fortement impliqué dans les pôles de compétitivité et il est actif aujourd'hui dans 3 des grands pôles de la région PACA :

- Pôle Mer PACA et Bretagne
- Pôle Capenergies
- Pôle Minalogic

A travers ces pôles, le Groupe est directement impliqué dans plusieurs projets labellisés :

- Pôle Mer PACA et Bretagne : Projet SECMAR phase 2
- Pôle Capenergies :
 - o Projet PREMIO visant à implémenter en région PACA une architecture énergétique locale innovante et répliquable, optimisant l'intégration de la production locale et du stockage réparti, le développement des énergies renouvelables, le pilotage dynamique de charges et les initiatives d'économie d'énergie afin de soulager les contraintes sur le réseau électrique local tout en réduisant les émissions de CO2 sur le territoire.
 - o Projet PAC SM2 « Développement de systèmes piles à combustible pour les applications anaérobies de propulsion de sous-marins inhabités et stationnaires grands fonds ».

Le Groupe participe également à des programmes de R&D financés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) tel que le projet SPIDERS.

Dans le secteur parapétrolier, Cybernétix S.A. participe à certains projets dans le cadre du CITEPH. Il s'agit d'un programme de financement privé de projets de recherche et développement relatifs aux technologies d'exploration et production d'hydrocarbures liquides ou gazeux (et éventuellement solides), créé en 2007.

Ainsi, les développements en Recherche sous contrat constituent une part importante de développement du Groupe en termes d'innovation. Il est à noter que plusieurs de ces investissements et développements ont donné lieu à des débouchés industriels qui devraient être porteurs dans les deux ou trois années à venir.

Les produits d'exploitation qui en résultent, entrent dans le cadre habituel des activités du groupe et à ce titre, sont traités de la même façon que la facturation aux clients. Ainsi, les montants perçus sont considérés comme des avances clients, en contrepartie desquels le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement.

11.1.3 – Développements sur fonds privés

Enfin, de par sa forte implication dans l'innovation, le Groupe est aussi sollicité par des sociétés privées afin d'effectuer des développements technologiques spécifiques financés directement par ces entreprises.

Ainsi, le groupe Cybernétix entend garder sa position clé dans l'innovation technologique en s'appuyant sur ces trois modes de financement de ses activités de recherche et développement.

11.2 – Programmes de Recherche & Développement

En 2009, l'ensemble des développements pour l'innovation s'est décliné selon les trois secteurs principaux de marché du Groupe :

11.2.1 – Cybernétix S.A.

► Division Nucléaire

Les développements principaux du secteur nucléaire sont essentiellement :

- des logiciels de téléopération : ces logiciels sont éléments essentiels de tout développement de techniques de téléopération. Ils se décomposent en modules de conception, modules d'opérations et modules de réalité virtuelle, constituant ainsi un ensemble complet pour les ingénieurs opérateurs.
- Programme d'industrialisation de produits de télé-robotique nucléaire

► Division Oil & Gas

Les développements s'articulent autour de deux axes principaux :

- Solutions pour les techniques de « Suivi d'intégrité des structures pétrolières ». Ces développements incluent particulièrement :
 - o Le développement d'un système acoustique de détection d'impacts sur des canalisations à risque
 - o La mise en œuvre de moyens de détection de bouchons de paraffine dans les pipelines
 - o Le développement d'un système de suivi des lignes d'ancrages sous marines.

- Développement de techniques d'inspection et d'intervention sous-marines dans le cadre d'un programme global « Inspection Maintenance & Repair » pour les architectures de champs sous-marins.
Ces développements incluent :
 - Mini-robots sous-marins d'observation grande profondeur
 - Subtech : programme maintenance grands fonds

11.2.2 – CyXplus

Dans le secteur de l'industrie, les efforts ont principalement porté sur les techniques de radiographie X appliquées aux pneumatiques et, plus particulièrement, au développement de systèmes intégrés permettant une analyse des images en temps réel :

- Développement d'un nouveau concept d'analyse de pneumatiques pour poids lourds.
- Mise en œuvre d'un logiciel opérateur pour l'acquisition, l'analyse et le diagnostic de défaut sur une ligne de production de pneumatiques.

11.3 – Brevets, licences et marques

Le Groupe s'attache à prendre toutes les mesures nécessaires en vertu des droits des pays pertinents pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur ses différentes technologies dans chaque secteur d'activité du Groupe. La politique du Groupe consiste à identifier régulièrement les inventions brevetables élaborées par les sociétés du Groupe et essayer d'obtenir des brevets pour ces inventions.

Cybernétix est propriétaire de l'ensemble des marques nécessaires à son exploitation et notamment des marques Cybernétix qui sont déposées en France.

Cybernétix est également titulaire de licences d'exploitation sur des technologies pertinentes pour ses activités dans le cadre de son activité nucléaire. Ainsi, Cybernétix S.A. a conclu un certain nombre d'accords de licences avec le CEA portant sur des éléments essentiels de robotique. Ces licences accordées par le CEA s'inscrivent dans le cadre d'une étroite collaboration entre le CEA et Cybernétix dans laquelle le Groupe s'est engagé à l'industrialisation de bras robotique (Maestro) et à la fourniture sur le marché de ces produits standards.

12 – INFORMATION SUR LES TENDANCES

La nouvelle orientation du groupe Cybernétix sur les marchés de l'Energie continuera à renforcer le poids des secteurs Oil & Gas et Nucléaire qui représentera en 2010 environ 70% du chiffre d'affaires du Groupe.

En 2010, le secteur de l'Oil & Gas devrait croître modérément en ligne avec le ralentissement des investissements perçu depuis le 3ème trimestre 2009. L'activité Produits sismique marine pour le compte de Sercel Holding est attendue en croissance, les produits liés à l'activité "Monitoring de structures sous-marines" en offshore profond devraient être stables.

L'activité du secteur du Nucléaire lié au démantèlement d'installation devrait montrer des signes d'amélioration au travers du démarrage de projets importants en France et au Japon.

L'activité Défense devrait connaître une bonne croissance par rapport à 2009 grâce au projet de fourniture d'un système SSTA pour les sous-marins SNLE ;

L'activité Industrie au sein de CyXplus devrait être en croissance modérée.

La répartition prévisionnelle du chiffre d'affaires sur les divers secteurs d'activité du Groupe serait la suivante :

Secteurs d'activité	2008	2009	2010**
<u>CYBERNETIX SA :</u>			
Oil & Gas	33 %	66 %	55 %
Nucléaire	32%	17 %	18 %
Défense	3 %	3%	11 %
<i>CyXplus*</i>			
Industrie	32 %	14%	16 %
Total groupe CYBERNETIX	100 %	100 %	100 %

* l'activité Industrie a été filialisée dans la société CyXplus, au 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

** 2010 : estimé mais non audité par les Commissaires aux Comptes

L'exercice 2010 débute avec un niveau d'encours de contrats équivalent à celui de début 2009. Le chiffre d'affaires du groupe Cybernétix devrait continuer à augmenter en 2010. Il convient de noter la remontée de l'activité Défense qui rééquilibre le poids des divers secteurs.

Les présentes informations sont complétées par le communiqué de Cybernétix S.A. relatif aux résultats de l'exercice 2009 et les perspectives 2010, diffusé le 18 mars 2010 en application des dispositions légales et réglementaires en la matière.

13 – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le groupe Cybernétix n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfices.

14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

A la date du Document de Référence, Cybernétix S.A. est une société anonyme à Conseil d'Administration dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les statuts.

Il convient de noter que le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. dans sa séance du 17 mars 2010, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 6 mai 2010, de modifier la durée des mandats des Administrateurs et de la réduire à 4 années, de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur sélection.

14.1 – Informations générales relatives aux Dirigeants et Administrateurs

La composition du Conseil d'Administration reflète la composition de l'actionnariat et est composé de la manière suivante :

Nom, prénom, mandat et adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe
<p>Gilles MICHEL Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Technopôle de Château Gombert - Rue Albert Einstein BP 94, 13382 Marseille Cedex 13</p>	Nommé Administrateur et Président cumulant les fonctions de Directeur Général par le CA du 30/11/2004 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Président de la SAS Cybernétix Microélectronique Représentant permanent de la gérance Cybernétix S.A. dans la SCI Les Bessons Président Directeur Général de CyXplus	Gérant d'ASKOAD Conseil
<p>François ANDRIEU Administrateur Indépendant 38 rue du Chemin de fer, 95510 Lardy</p>	Nommé par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Néant
<p>Alain BUGAT Administrateur Indépendant Mas d'Aiguebelle 1234 Route de Saint Canadet 13770 VENELLES</p>	Nommé par l'AGM du 13/05/2009	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2012	Néant	Administrateur de la RATP Administrateur de SNEF Membre du Conseil de Surveillance de GAMMA DEVELOPPEMENT Président du Conseil d'Administration de NUCADVISOR
<p>Henri G. DELAUZE Administrateur Comex SA 13009 Marseille</p>	Nommé lors de la constitution de Cybernétix S.A.	AG statuant sur les comptes clos le 31/10/2010	Néant	Président et Directeur Général de COMEX SA Président Directeur Général de SUBVENTURES S.A.
<p>Michèle FRUCTUS Administrateur Comex SA 13009 Marseille</p>	Nommée par le CA du 09/06/2004 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Administrateur de COMEX S.A. Administrateur de l'Ecole des Mines de Saint Etienne Administrateur de SUBVENTURES S.A.

<p>Thierry LE ROUX Administrateur</p> <p>16 Rue Bel Air, 44474 CARQUEFOU</p>	<p>Nommé par le CA du 01/09/2006 et ratifié en tant qu'Administrateur par l'AGO du 13/04/2007</p>	<p>AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010</p>	<p>Néant</p>	<p>Président du CA de SERCEL S.A.</p> <p>Président du Conseil de SERCEL Inc.</p> <p>Président du CA de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd</p> <p>Président du CA de CGG Services S.A.</p> <p>Administrateur de CGG Americas Inc.</p> <p>Vice Président et membre du Conseil de Surveillance de SERCEL Holding</p> <p>Président du Conseil de SERCEL England Ltd</p> <p>Administrateur de SERCEL Singapore Private Ltd</p> <p>Administrateur de INT Inc.</p> <p>Administrateur de CGGVeritas Services Holding Inc.</p> <p>Administrateur d'OHM</p> <p>Président du Conseil de Surveillance de la société Tronic's Microsystem S.A.</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de CGGVERITAS Holding BV</p> <p>Président du Conseil d'Administration de CGGVERITAS Services S.A.</p>
<p>Christian REDERON Administrateur Indépendant 18 rue P. Borghese, 92200 Neuilly sur Seine</p>	<p>Nommé par l'AGO du 25/06/2004</p>	<p>AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2012</p>	<p>Néant</p>	<p>Administrateur de COMEX S.A.</p> <p>Président du GIE GERTH</p>

<p>Pascal ROILLER Administrateur</p> <p>17 rue de la Futaie 44880 SAUTRON</p>	<p>Nommé par l'AGO du 08/01/2009</p>	<p>AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014</p>	<p>Néant</p>	<p>Directeur Général de SERCEL S.A.</p> <p>Administrateur de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd</p> <p>Administrateur de SERCEL Australia Pty Ltd</p> <p>Président et Administrateur de Sercel Beijing Technological Service Co. Ltd</p> <p>Président du Conseil d'Administration de Sercel Canada Ltd</p> <p>Président du Directoire de Sercel Holding</p> <p>Administrateur de Sercel Inc.</p> <p>Administrateur de Sercel Singapore Private Ltd</p> <p>Administrateur de Vibration Technology Ltd</p> <p>Vice-Président du Conseil et Administrateur de Xian Sercel Ltd</p>
--	--	---	--------------	--

Messieurs Christian REDERON, François ANDRIEU et Alain BUGAT sont des Administrateurs Indépendants.

Un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec le groupe Cybernétix, Cybernétix S.A. ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

A la connaissance du groupe Cybernétix :

- Aucun Administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- Aucun Administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- Aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années, et
- Aucun Administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées et résumées ci-dessous :

- **Gilles MICHEL, Président et Directeur Général,**

Gilles MICHEL est diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et Chimie de Paris (1975 - ESPCI) et Docteur en Informatique de l'Université Paris VI (1977).

Après quatre années au CNRS, il rejoint le groupe Schlumberger en 1978 et débute sa carrière industrielle en tant que chef de projet au centre de R&D de Clamart (92).

En 1982, il est nommé Directeur Computing Services au centre Schlumberger de Houston (Tx) USA, puis en 1983 il prend la direction des services logiciels pour le traitement et l'interprétation des données géologiques à Austin (Tx) USA.

En 1987, il est nommé Vice Président et Directeur Général d'Etudes et Production Dowell-Schlumberger à Saint-Etienne (France).

En 1994, il crée au sein du groupe Schlumberger l'activité Integrated Project Management (IMP) à Paris. Il est ensuite nommé Corporate Marketing Manager en 1998 à Houston (USA), puis Directeur des Services IPM pour l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine.

En 2000, il quitte le groupe Schlumberger et devient Directeur de la Stratégie et Fusions-Acquisitions de Gemplus à Marseille, puis fin 2000, il prend la Présidence de la Division « Services Financiers et Sécurité » et la Présidence du Directoire de Gemplus SA. Il quitte le groupe Gemplus en 2004.

Gilles MICHEL est nommé Président Directeur Général de Cybernétix S.A. en décembre 2004.

- **François ANDRIEU, Administrateur Indépendant**

François ANDRIEU est ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Electricité de Paris (ISEP), promotion 1964 et aujourd'hui retraité du CEA.

Il a notamment occupé les fonctions suivantes :

1993 – 1996	Directeur du Centre d'Etudes CEA – Bruyères Le Châtel
1996 – 2002	Directeur du Contrôle de Gestion de la Direction des Applications Militaires du CEA (CEA-DAM)
2002	Retraité du CEA

De plus, François ANDRIEU exerce en tant qu'ingénieur conseil :

- Conseil en relation avec Mr. Baleras SALAMANDRE
- Audit sur CILAS
- Conseil auprès de TECHNICATOME dans le cadre du projet LMJ

- **Alain BUGAT, Administrateur Indépendant**

Alain BUGAT est diplômé de l'Ecole Polytechnique (Promotion 1968) et de l'Ecole Nationale des Techniques Avancées.

En avril 2009, il crée une société de Conseil d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de programmes nucléaires, la société NucAdvisor, dont il est Président Directeur Général.

Il a auparavant occupé les fonctions suivantes :

2003 – 2009 : Administrateur Général du CEA

1999 – 2003 : Président Directeur Général de Technicatome

1992 – 1999 : Directeur des Technologies Avancées - CEA

1989 – 1992 : Directeur Général de CISI / INGENIERIE

1984 – 1989 : Adjoint au Directeur des Essais - CEA / DAM

1982 –1984 : Chef de l'Observatoire des Stratégies Industrielles
Ministère de l'Industrie

1980 – 1982 : Adjoint au Chef de Service - CEA / DAM / Essais

1972 – 1980 : Ingénieur de Recherche - CEA / DAM / Limeil

1971 – 1973 : ENSTA - CSAAN - Entrée dans le corps de l'Armement

1968 - 1971 : Ecole Polytechnique

- **Henri G. DELAUZE, Administrateur**

Henri-Germain DELAUZE est diplômé de l'Ecole Supérieure des Ingénieurs Arts et Métiers (Aix 46/49), il est invité en 1959 par le State Department de Washington pour un séjour aux Etats-Unis où il obtient un Master of Sciences en Géologie Marine, University of California (Berkeley, 1960).

Parti à Madagascar en 1949, il travaille sur divers projets de 1950 à 1952.

Rentré à Marseille fin 1952, Henri G. DELAUZE coopère de 1953 à 1956 comme ingénieur bénévole au sein de l'équipe OFRS du Commandant COUSTEAU.

De 1956 à 1961, Henri G. DELAUZE travaille à la société des Grands Travaux de Marseille. Il a la responsabilité d'importants chantiers de construction dont le tunnel autoroutier sous-marin de la Havane à Cuba (1956-1957).

En 1962, le CNRS lui confie la création et la direction à Marseille du Laboratoire des Bathyscaphes. En collaboration avec la Marine Nationale, Henri G. DELAUZE assure de 1962 à 1967 la coordination scientifique des cinq campagnes internationales d'exploration des grandes fosses abyssales de la planète.

Parallèlement, il crée à Marseille en 1961 la COMEX. Précurseur dans le développement des technologies de pointe, il porte très rapidement la COMEX au premier rang mondial des entreprises de travaux sous-marins. Il participe lui-même aux grandes plongées expérimentales en saturation.

Fondateur de Cybernétix en 1985 et de COMEX NUCLEAIRE en 1989.

Henri G. DELAUZE en sa qualité de Président de COMEX S.A. définit les orientations et la stratégie à long et moyen terme de la COMEX et principalement :

- Du Département Ingénierie en Milieux Extrêmes / Centre d'Essais Hyperbares, seul centre au monde équipé pour la plongée à l'hydrogène
- Du Département Opérations Marines, avec sa flotte multiservices et notamment les navires océanographiques à positionnement dynamique JANUS et MINIBEX (30m) équipés du sous-marin REMORA 2000 (profondeur d'intervention 610m) et du ROV SUPER ACHILLE (1000m).

- **Michèle FRUCTUS, Administrateur**

Michèle FRUCTUS est diplômée d'orthoptie, elle exerce cette activité libérale pendant 12 ans dans le Vaucluse.

Elle débute sa carrière à COMEX en 1990 comme Directeur de la Communication, chargée des relations publiques avec la presse.

Enfin, elle est Administrateur de CYBERNETIX depuis 2004.

Administrateur de SUBVENTURES S.A., société mère de COMEX S.A., dont elle est le représentant permanent au Conseil d'Administration, elle est nommée Directeur Général de COMEX S.A. en 1993, à la demande du Président.

Elle est également membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne (depuis octobre 2003) et membre du Comité de pilotage de l'incubateur inter-universités de l'Académie Aix-Marseille (depuis 2001).

- **Thierry LE ROUX, Administrateur**

Thierry LE ROUX est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (1975) et du CPA-HEC (Paris 1993).

Il rejoint le Groupe CGGVeritas fin 1975 et débute sa carrière en tant que responsable des opérations terrestres au Moyen-Orient sur la zone Jordanie, Syrie et Oman jusqu'en 1980. Il prend alors la responsabilité des opérations en Chine. En 1982, il est nommé à Singapour responsable des opérations terrestres de l'Asie Pacifique puis devient Directeur de l'ensemble des Services Géophysiques de cette région en 1985.

Il est ensuite nommé chargé de mission à Paris en 1992 auprès du Directeur Général Adjoint Administration et Finances, puis en 1994 auprès du Directeur Général Adjoint Recherche Innovation et responsable de la division sismique de puits.

Il est nommé Président de Sercel Holding en juin 1995, puis Directeur Général Adjoint de l'équipement en 1999.

Lors de sa séance du 7 septembre 2005, le Conseil d'administration de CGGVeritas a nommé M. Thierry LE ROUX en qualité de Directeur Général Délégué Groupe et Directeur Financier.

A compter du 1^{er} janvier 2007, M. Thierry LE ROUX a été nommé Directeur Général Délégué ayant le titre de Directeur Général Exécutif du groupe CGGVeritas.

- **Christian REDERON, Administrateur Indépendant**

Christian REDERON est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris (promotion 1952). Il effectue son service militaire à ALGER (sous lieutenant au 45^{ème} rgt de transmissions) et travaille en tant qu'ingénieur BTP jusqu'en 1953 (Ayme et Jullian).

En 1955, il est rappelé sous les drapeaux en Algérie- lieutenant commandant d'une Compagnie. Médaille commémorative des opérations en Afrique du Nord. Titre de reconnaissance de la Nation. Carte ancien combattant. En juin 1956, M. REDERON rejoint TOTAL (Algérie) comme ingénieur de forage. En charge du forage du premier puits de découverte d'Hassi Messaoud (Nord) en 1957. En 1959, il est nommé Directeur du département forage de TOTAL (Algérie), puis Directeur des opérations de TOTAL (Libye).

De 1965 à 1967, il est Responsable du champ d'Hassi Messaoud (Nord) (6 Millions de tonnes/an). Parallèlement en charge du développement du champ d'Haoud Berkaoui (1 million de tonnes/an), puis Responsable des études long terme des champs du Moyen-Orient dans lesquels TOTAL a une participation.

En 1969, M. REDERON est nommé Directeur technique de TOTAL (Algérie) puis en 1971, Directeur général d'Alrep qui a remplacé TOTAL (Algérie) suite à sa nationalisation de février 1971.

En 1973, il est nommé Directeur à Paris du département TOTAL-Exploration/Production chargé des études concernant l'exploitation des mers en eau profonde (Programme français mer profonde). Responsable du développement du champ offshore d'ABU AL Bu Kooch (ABU DHABI) et Vice Président de l'Association Scientifique et Technique de l'Exploitation des Océans jusqu'en 1985.

De 1979 à 1987, il assure les fonctions de Directeur Administratif de TOTAL-Exploration/Production (Personnel, Comptabilités analytique et générale, informatique, recherche technologique). Parallèlement à partir de 1982, Directeur de la planification et des études économiques.

En 1987, M. REDERON est chargé des études de Recherche et Développement de TOTAL-Exploration/Production et assure les fonctions de représentant (Administrateur) de TOTAL au sein des sociétés parapétrolières dans lesquelles TOTAL participe au capital (Technip, Comex, Doris, TPL, TPG, Sofresid, Amrep, CGG, CIS, Ipedex, Eurequip). Il est également Président d'Omnirex et d'Inovarex.

Depuis 1992, M. REDERON est Président du GERTH (GIE formé par ELF, TOTAL, IFP). Le but du GERTH est de coordonner les projets de R&D du domaine de l'énergie en relation avec la Commission de l'Union Européenne. Ces projets associant des partenaires des différents pays européens bénéficient des dotations des Programmes Cadres de R&D.

M. REDERON a été également Administrateur de nombreuses sociétés parapétrolières (Technip, Géophysique, Amrep, Doris, etc.), des instances regroupant ces sociétés (ASTEO, GEP), membre du conseil de surveillance de Beicip/Franlab,

Il est actuellement Administrateur de COMEX S.A et de Cybernétix.

- **Pascal ROUILLER, Administrateur**

Pascal ROUILLER est diplômé de l'Ecole Centrale des Arts et Manufacture (Ecole Centrale de Paris, ECP).

Il rejoint le Groupe CGGVeritas en 1979 et débute sa carrière en tant qu'Ingénieur terrain.

En 1981, il devient responsable des opérations Terrestres à Jakarta (Indonésie) et à Singapour.

En 1985, il est nommé Directeur des Opérations Terrestres Asie-Pacifique puis Directeur de la Zone Asie-Pacifique en 1992.

Il rejoint Sercel Holding S.A. en 1995 où il exerce les fonctions suivantes :

- Directeur Marketing et Ventes (1995 - 1996)
- Directeur Général Adjoint (1996 - 2005)
- Directeur Général depuis 2005.

Au sein du Groupe Sercel Holding, Mr ROUILLER est membre du Directoire de 2000 à 2005 puis Président du Directoire depuis 2005.

Pascal ROUILLER est membre du Comité Exécutif de CGGVeritas depuis 2006.

14.2 – Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard du groupe Cybernétix, de l'un de ses Administrateurs et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs qui leur incombent.

A ce jour, aucune des personnes citées au 14.1 n'est concernée par une quelconque restriction concernant la cession de leur participation dans le capital social de l'émetteur à l'exception d'un accord entre certains actionnaires entraînant une restriction de transfert d'actions.

A la date du Document de Référence, le groupe Cybernétix ne relève aucun conflit d'intérêt au niveau des apparentés.

15 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 – Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux de Cybernétix S.A. pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2009

➤ Rémunération du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2008, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats du Groupe sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel.

Au titre de l'exercice 2009, le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé d'octroyer à Monsieur Gilles MICHEL une part variable d'un montant de 32 411 € en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2009.

Enfin, M. MICHEL bénéficie d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires et des Administrateurs dans les conditions définies ci-après.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par Cybernétix S.A.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé ci-après sous forme de tableaux de synthèse relatifs aux rémunérations attribuées au seul dirigeant mandataire social de Cybernétix, à savoir Gilles MICHEL :

- Tableau de synthèse des rémunérations et options attribuées à Gilles MICHEL, seul dirigeant mandataire social,
- Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Gilles MICHEL,
- Tableau récapitulatif de la situation de M. Gilles MICHEL.

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET OPTIONS ATTRIBUEES A GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, seul dirigeant mandataire social			
(En €)	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	183 445	183 895	183 895
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant

**TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE GILLES MICHEL,
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

(En €)	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	0 (au titre de l'exercice 2007)	21 050 (au titre de l'exercice 2006)	0 (au titre de l'exercice 2008)	0 (au titre de l'exercice 2007)	32 411 (au titre de l'exercice 2009)	0 (au titre de l'exercice 2008)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 445	3 445	3 895	3 895	3 895	3 895
TOTAL	183 445	204 495	183 895	183 895	216 306	183 895

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles MICHEL Président Directeur Général		X		X	X			X

➤ **Jetons de présence et autre rémunération perçues par les autres mandataires sociaux**

En application des dispositions de l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Dans le cadre de la politique de Gouvernance du groupe Cybernétix, seuls les Administrateurs Indépendants peuvent se voir allouer des jetons de présence. Le montant des jetons de présence, qui leur a été versé en 2009, s'est élevé à 7 500 € chacun.

Par ailleurs, M. Christian REDERON a réalisé des prestations de services de conseils auprès du groupe Cybernétix dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil pour un montant total en 2009 s'élevant à 7 320€ HT.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé, ci-après, sous forme d'un tableau de synthèse sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (hors Président Directeur Général) :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS		
(En €)	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Michèle FRUCTUS Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Thierry LE ROUX Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
François ANDRIEU Jetons de présence Autres rémunérations	7 500 0	7 500 0
Christian REDERON Jetons de présence Autres rémunérations	7 500 7 320	7 500 7 320
H.G. DELAUZE Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
ALAIN BUGAT Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Pascal ROUILLER Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant

Monsieur Alain BUGAT a été nommé Administrateur Indépendant en 2009.

15.2 – Rémunération et avantages en nature attribués aux membres du Comité de Direction au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par la Direction Générale et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques du marché ;
- une rémunération variable arrêtée en fonction d'une part, des résultats financiers du Groupe et d'autre part, des résultats sur objectifs individuels réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2009 attribué aux membres du Comité de Direction (hors Président Directeur Général), s'est élevé à 575 186 €.

15.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers au 31 décembre 2009

Néant

15.4 – Synthèse au 31 décembre 2009 des bons de souscription d'actions souscrites ou exercés par les mandataires sociaux

Néant

15.5 – Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'Administration

Néant

15.6 – Sommes provisionnées ou constatées par le groupe Cybernétix aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages au profit des Administrateurs et Dirigeants

Le groupe Cybernétix n'a pas provisionné de somme aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des Administrateurs et Dirigeants.

16 – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 – Fonctionnement du Conseil d'Administration et Direction de Cybernétix S.A.

Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration figure de manière détaillée au paragraphe 14.1 et les dispositions statutaires relatives au fonctionnement du Conseil sont décrites au paragraphe 21.2.3. ci-après.

Exercice de la Direction Générale

Cybernétix S.A. est représentée à l'égard des tiers par M. Gilles MICHEL, en qualité de Président Directeur Général.

En effet, par décision en date du 30 novembre 2004, le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Gilles MICHEL aux fonctions de Président du Conseil et Directeur Général pour une durée courant jusqu'au Conseil d'Administration devant arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

16.2– Information sur les contrats entre les Administrateurs et Cybernétix S.A.

A l'exception du contrat avec Cybernétix S.A. dont bénéficie M. Gilles MICHEL et relatif à sa rémunération pour ses fonctions de Président Directeur Général et d'un contrat de prestations de services entre Cybernétix S.A. et Monsieur REDERON (se reporter au paragraphe 19 du présent Document de Référence), aucun contrat ne lie les Administrateurs et Cybernétix S.A.

16.3 – Contrôle interne

16.3.1 – Rapport du Président du Conseil d'Administration de Cybernétix

Le rapport ci-après détaille les conditions de préparation et d'organisation des travaux de son Conseil et les procédures de contrôles internes en place au sein du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CYBERNETIX S.A. SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE EN PLACE AU SEIN DE CYBERNETIX S.A.

1.- INTRODUCTION ET CADRE REGLEMENTAIRE

En application des dispositions légales et réglementaires, le présent rapport rend compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mise en place au sein de Cybernétix S.A. et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Afin d'assurer sa mission légale de contrôle permanent de la gestion de Cybernétix S.A., le Conseil d'Administration s'inspire des recommandations de l'Autorité des marchés financiers et notamment le Guide de mise en œuvre du cadre de référence pour la rédaction du rapport du Président publié par l'AMF le 9 janvier 2008 et le 22 décembre 2008, ainsi que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, notamment celles du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans les sociétés cotées et qui ont été examinées par le Conseil d'Administration du 12 mars 2009. A cet effet, Cybernétix S.A. a diffusé un communiqué de presse le 13 mars 2009.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2009 a adopté un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du Conseil est individuellement tenu au respect de ce règlement intérieur.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 mars 2010.

2.- COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

2.1- Composition du Conseil

Cybernétix S.A. est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 à 18 membres.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, affectée à la garantie des actes de la gestion du Conseil, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des Administrateurs.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.

A la date du présent rapport, le Conseil est composé de huit sièges dont trois membres indépendants :

- M. Gilles MICHEL, Président et Directeur Général,
- M. Henri G. DELAUZE,
- M. Thierry LE ROUX,
- Mme Michèle FRUCTUS,
- M. Pascal ROUILLER,
- M. Christian REDERON (administrateur indépendant),
- M. François ANDRIEU (administrateur indépendant),
- M. Alain BUGAT¹ (administrateur indépendant).

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration est détaillée dans le chapitre 18 du rapport de gestion du groupe Cybernétix.

¹ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 pour la durée de son mandat précédent restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour permettre à Cybernétix S.A. de bénéficier de l'expérience et de l'indépendance des personnes qui le composent.

Un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Cybernétix S.A., son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Cybernétix S.A. n'a pas d'Administrateur élu par ses salariés.

Sont également convoqués au Conseil d'Administration les représentants du Comité d'Entreprise, le Directeur Administratif et Financier et le Directeur Juridique du groupe Cybernétix qui assure également le secrétariat du Conseil. Les Commissaires aux Comptes de Cybernétix S.A. sont convoqués au Conseil ayant à statuer sur les comptes.

2.2- Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques, financières et juridiques du groupe Cybernétix et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans les limites de l'objet social, le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche du Groupe et notamment de Cybernétix S.A. et régler les affaires qui les concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, Cybernétix S.A. est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de la mission, sous réserve du respect de la confidentialité de ces informations compte tenu du statut de société cotée en Bourse qu'a Cybernétix S.A.

Sont nécessairement soumises à l'approbation du Conseil d'Administration, outre l'arrêté des comptes, les décisions relatives aux budgets annuels, aux cessions ou prises de participation (y compris les constitutions) dans toute société, groupement, les conventions réglementées, la fixation des montants d'engagement financier de Cybernétix S.A. par le Président, les propositions d'orientation stratégiques majeures du Groupe entraînant un impact financier important.

2.3- Convocations

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou l'un de ses membres.

Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple adressée cinq jours au moins à l'avance.

A la convocation aux séances du Conseil d'Administration sont joints l'ordre du jour de la séance tel que fixé par le Président, en concertation avec les Administrateurs, ainsi que tous les éléments nécessaires aux prises de décisions.

2.4- Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration ont en principe lieu au siège social de Cybernétix S.A.

Avant le début de chaque séance du Conseil d'Administration, les Administrateurs signent le registre des présences, ce qui permet au Président de constater que plus de la moitié des Administrateurs est présent et que le quorum est atteint. Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

Après chaque séance du Conseil d'Administration, il est établi un procès-verbal de la réunion qui est systématiquement soumis à l'approbation du Conseil suivant. Les procès-verbaux sont retranscrits dans un registre coté et paraphé.

2.5- Périodicité des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de Cybernétix S.A. l'exige. En principe, le Conseil d'Administration se réunit au minimum trois fois par an :

- au premier semestre (avant le 30/04) pour arrêter les comptes de l'exercice précédent et faire un premier point sur l'activité et approuver les documents de gestion prévisionnelle ;
- au second semestre (avant le 15/09) pour arrêter les comptes au 30 juin, faire un point sur l'activité et les prévisions de fin d'année et approuver les documents de gestion prévisionnelle ;
- au quatrième trimestre (avant le 20/12) pour revoir le budget prévisionnel de l'exercice suivant et l'approuver.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois. En moyenne, sur l'exercice, le taux de présence et/ou de représentativité a été de 92,5%. Les Administrateurs sont assidus et généralement présents également aux Assemblées Générales des actionnaires.

2.7- Limitations aux pouvoirs du Président et Directeur Général

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Président et Directeur Général de Cybernétix S.A., sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration par la Loi. Cependant, les décisions relatives aux budgets annuels, aux cessions ou prises de participation (y compris les constitutions) dans toute société, groupement, les conventions réglementées, la fixation des montants d'engagement financier de Cybernétix S.A. par le Président, les propositions d'orientation stratégiques majeures du Groupe entraînant un impact financier, sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

2.8- Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2009 a adopté un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du Conseil est individuellement tenu au respect de ce règlement intérieur. Le texte intégral du règlement intérieur est disponible sur le site Internet du Groupe : www.cybernetix.fr.

2.9- Les Comités aidant dans la préparation des travaux du Conseil

En complément des travaux du Conseil d'Administration, trois comités spécifiques ont été créés :

- un Comité Stratégique, composé à ce jour de MM. Christian REDERON, François ANDRIEU, Thierry LE ROUX, Henri G DELAUZE, Pascal ROUILLER et M. Gilles MICHEL. Le Comité Stratégique s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- un Comité d'Audit, composé à ce jour de MM. Thierry LE ROUX, François ANDRIEU, Gilles MICHEL, Alain BUGAT, Pascal ROUILLER, Mme Michèle FRUCTUS et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- un Comité de rémunération, composé à ce jour de MM. Christian REDERON, Henri G. DELAUZE, François ANDRIEU, Alain BUGAT et Thierry LE ROUX. Le Comité de Rémunération s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les membres indépendants de ces Comités sont MM. Christian REDERON, François ANDRIEU et Alain BUGAT.

Ces Comités se réunissent, en principe, au minimum deux fois par an et à chaque fois que les membres des Comités le jugent nécessaire afin d'examiner les directions et engagements de Cybernétix S.A. Les recommandations de ces Comités sont présentées au Conseil.

La mission de ces Comités a été définie comme suit :

- Le Comité d'Audit est chargé d'examiner les aspects financiers des dépenses à engager et les aspects légaux des engagements financiers à l'égard des tiers, de vérifier l'efficacité du dispositif de contrôle interne,
- Le Comité Stratégique est chargé d'examiner les questions de stratégie et de risques,
- Le Comité de Rémunération est chargé de traiter les questions relatives aux rémunérations et à la politique salariale.

Il est précisé que ces Comités s'inscrivent parfaitement dans la réglementation des procédures de contrôle interne rendues obligatoires depuis la Loi du 1^{er} août 2003.

3.- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU COMITE DE DIRECTION

3.1- Rémunérations du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2008, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats du Groupe sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel.

Au titre de l'exercice 2009, le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé d'octroyer à Monsieur MICHEL une part variable d'un montant de 32 411€ en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2009.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et Administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par Cybernétix S.A.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé ci-après sous forme de tableaux de synthèse relatifs aux rémunérations attribuées au seul dirigeant mandataire social de Cybernétix S.A., à savoir Gilles MICHEL :

- Tableau de synthèse des rémunérations et options attribuées à Gilles MICHEL, seul dirigeant mandataire social,
- Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Gilles MICHEL,
- Tableau récapitulatif de la situation de M. Gilles MICHEL.

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS DUES ET OPTIONS ATTRIBUEES A GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, seul dirigeant mandataire social			
(En €)	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations totales <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	183 445	183 895	183 895
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL						
(En €)	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008		Montants au titre de l'exercice 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	0 (au titre de l'exercice 2007)	21 050 (au titre de l'exercice 2006)	0 (au titre de l'exercice 2008)	0 (au titre de l'exercice 2007)	32 411 (Au titre de l'exercice 2009)	0 (au titre de l'exercice 2008)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 445	3 445	3 895	3 895	3 895	3 895
TOTAL	183 445	204 495	183 895	183 895	216 306	183 895

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles MICHEL Président Directeur Général		X		X	X			X

3.2- Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En application des dispositions de l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Dans le cadre de la politique de Gouvernance de Cybernétix S.A., seuls les Administrateurs indépendants peuvent se voir allouer des jetons de présence. Le montant des jetons de présence, qui leur a été versé en 2009, s'est élevé à 7 500 € chacun, soit un total de 15 000 €.

Par ailleurs, M. Christian REDERON a réalisé des prestations de services de conseil auprès du Groupe dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil pour un montant total en 2009 s'élevant à 7 320 € H.T.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé, ci-après, sous forme d'un tableau de synthèse sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (hors Président Directeur Général) :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS		
(En €)	Montants versés en 2008	Montants versés en 2009
Michèle FRUCTUS Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Thierry LE ROUX Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
François ANDRIEU Jetons de présence Autres rémunérations	7 500 0	7 500 0
Christian REDERON Jetons de présence Autres rémunérations	7 500 7 320	7 500 7 320
H. G. DELAUZE Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Alain BUGAT Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Pascal ROUILLER Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant

3.3- Options de souscription ou d'achat d'actions attribués durant l'exercice

Néant

3.4- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant

3.5- Actions de performance attribuées durant l'exercice

Néant

3.6- Actions de performances levées durant l'exercice

Néant

3.7- Engagements de retraite

La Société n'a pas provisionné de somme aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des Administrateurs et dirigeants.

3.8- Rémunérations des membres du Comité de Direction

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par la Direction Générale et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques du marché ;
- une rémunération variable arrêtée en fonction d'une part, des résultats financiers du Groupe et d'autre part, des résultats sur objectifs individuels réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2009 attribué aux membres du Comité de Direction (hors Président Directeur Général), s'est élevé à 575 186,42 €.

4- MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont prévues à l'article 20 des statuts de Cybernétix S.A.

5.- INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent à l'article 16 du rapport de gestion du Groupe.

6.- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de Cybernétix S.A. ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de Cybernétix S.A. reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Tout système de contrôle doit être revu pour assurer la pertinence et l'intégrité des actes de gestion et de réalisation des opérations. A la suite des profondes modifications en 2004, une remise à niveau des procédures et la mise en place d'un système plus robuste s'impose afin de palier les défaillances éventuelles de certaines procédures. Un plan a été mis en place en 2005 pour améliorer la situation et mieux former le management.

6.1- Généralités

Cybernétix S.A. est organisée en divisions, dont chacun des responsables est membre du Comité de Direction, lequel comprend également le Directeur Administratif et Financier, le Directeur Juridique et le Directeur Qualité & Sécurité.

Chacun des membres du Comité de Direction exerce une mission de contrôle interne, notamment sur le respect des règles et procédures en vigueur dans l'entreprise et appliquées par le personnel dont il a la responsabilité.

Les règles et procédures de contrôle interne reposent principalement sur :

- la mise en place et l'actualisation d'un plan stratégique à 3 ans,
- l'élaboration de budgets annuels découlant du plan,
- une revue des affaires en cours deux fois par mois,
- le suivi mensuel du budget à travers des comités de gestion rendant compte du niveau d'entrée en commande, du chiffre d'affaires acquis, du chiffre d'affaires prévisionnel et de la marge brute sur affaires (au mois N et à terminaison),
- les procédures d'établissement (pertinence) et de revue d'affaire avant remise des offres au client,
- les procédures de contrôle à réception des commandes client,
- la prévision d'affaires à 12 mois (4 trimestres),
- les prévisions de trésorerie à 3 mois,
- le suivi des impayés et retard à facturation,
- le suivi tous les quinze jours des aspects liés à la sécurité et la qualité au sein de la Société,
- le suivi de trésorerie de la Société journalier et revu par le Comité de Direction une fois par mois,
- l'utilisation de la couverture COFACE au cas par cas en fonction des résultats de l'analyse de risques menée sur chacun des projets,
- la mise en place de clause de révision de prix dans les contrats conclus en US dollars dont le montant est supérieur à 100 K€. Pour les autres contrats, la Société dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours,
- la mise en place d'un suivi des risques (techniques, financiers et contractuels) liés à chaque projet au travers de jalons prédéfinis (revue d'affaires) réalisés tout au long du déroulement de chaque projet,
- la mise en place d'une formation des chefs de projets et des responsables d'affaires relative à la gestion financière et contractuelle d'un projet.

Cybernétix S.A. répond à l'ensemble des exigences de la norme ISO 9001 pour laquelle elle a été certifiée en avril 2008, au travers d'un manuel de Management Intégré en vigueur au sein du Groupe.

La Direction Générale ainsi que la Direction Financière assurent le suivi des procédures en liaison avec la Direction Sécurité & Qualité et la Direction Juridique.

Deux fois par mois, le Comité de Direction réunissant les directeurs de division de Cybernétix S.A. et de ses filiales, la Direction Financière, la Direction Juridique et la Direction Sécurité & Qualité, sous l'autorité du Président et Directeur Général, examine et commente les principaux éléments économiques du Groupe.

En complément, la situation de trésorerie à date ainsi que les prévisions sont envoyées aux Administrateurs et aux membres du Comité de Direction au moins une fois par mois. Et une fois par trimestre, les Administrateurs reçoivent un document de synthèse résumant les entrées en commande, chiffre d'affaires prévisionnel, carnet de commandes, plan de trésorerie du Groupe.

6.2- Procédures relatives à l'information comptable et financière

L'information comptable et financière est élaborée par le service administratif et centralisée au siège de Cybernétix S.A.

Les procédures internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont administrées par la Direction Financière et sont mises en œuvre à travers plusieurs logiciels :

- de gestion commerciale et des affaires – STIC/GED, progiciels propriétaires développés en interne,
- de comptabilité et de gestion commerciale : SAGE (achats et ventes)
- de gestion des immobilisations SAGE
- des états financiers (établissement des liasses fiscales) SAGE

Les contrôles et vérifications de l'information comptable et financière sont exercés par la Direction Financière et validés par la Direction Générale.

Pour le règlement des tiers, il y a séparation entre l'émetteur et le signataire du règlement. Par ailleurs, des procédures classiques de contrôle sont appliquées mensuellement : rapprochements de chiffre d'affaires, de TVA, bancaires, suivi de l'antériorité des créances clients, contrôle de la masse salariale et des charges sociales et fiscales ; ou semestriellement comme les provisions ou les investissements.

D'autre part, les documents présentés au Conseil d'Administration lors de la situation semestrielle ou lors de l'arrêté des comptes sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes de Cybernétix S.A.

Concernant l'établissement des comptes sociaux de Cybernétix S.A. et les comptes consolidés du Groupe, la Direction Financière établit et traite les informations financières et comptables présentées aux Administrateurs, aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes.

A ce titre, des règles comptables internes visant à assurer l'homogénéité des pratiques du Groupe, les règles de séparation des exercices, la structure des plans de comptes ont été définies.

6.3– Normes IFRS

Les normes IFRS sont devenues d'application obligatoire pour les comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les principales différences recensées ayant une influence sur le résultat et la présentation des comptes étaient relatives d'une part à la réévaluation des actifs corporels à leur juste valeur et d'autre part, à la comptabilisation et l'amortissement des frais de développement.

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues lors du calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des titres de participation, des provisions et des montants comptabilisés au titre des contrats à long terme.

6.4- Service Juridique

En début d'année 2007, le Groupe a créé un département juridique dont le Directeur assure, en concertation étroite avec la Direction Générale, tous les services concernés pour le traitement des questions juridiques, notamment au titre des obligations imposées par la cotation en bourse de Cybernétix S.A. mais optimisant également la gestion des contrats tant en France qu'à l'international pour le compte du Groupe.

6.5- Communication financière

La Direction Juridique et la Direction Financière établissent un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour sur le Groupe. Ce calendrier est communiqué en interne et en adéquation avec les exigences de l'AMF. Toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du Groupe et est effectuée dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

Fait à Marseille, le 17 mars 2010

Le Président Directeur Général,
Mr Gilles MICHEL,

16.3.2 – Rapport des Commissaires aux Comptes

Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société CYBERNETIX S.A.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CYBERNETIX SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marseille et Villeurbanne, le 23 et 24 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

ASTRÉE
Catherine Lafoucrière

MAZARS
Christine Dubus

17 - SALARIES

17.1 – Effectifs

Au 31 décembre 2009, l'effectif du Groupe atteignait 145 personnes dont 62 % d'ingénieurs et cadres.

L'évolution au 31 décembre 2009 des effectifs du Groupe par catégorie de personnel est la suivante :

Effectif par catégorie (fin d'exercice)	2005	2006	2007	2008	2009
Ingénieurs et cadres	100	105	114	101	90
Employés et techniciens	67	64	58	49	55
TOTAL	167	169	172	150	145 (dont 28 CyXplus)

En 2008 CyXplus, ayant été créée en décembre, n'avait pas de collaborateurs.

17.2 – Participation et stock options

17.2.1 – Contrat d'intéressement et de participation

Au cours des 3 derniers exercices, les montants versés au titre de la participation ont été de 0 euros.

17.2.2 – Options de souscription et/ou d'achats d'actions

Néant

17.2.3 – Actions gratuites

Néant

17.3 – Participation des salariés dans le capital de Cybernétix S.A.

A la date du présent Document de Référence, le nombre d'actions détenues par les salariés (divers) était inférieur à 1 %.

Le Groupe a mis en place un plan d'épargne entreprise en février 2003, visant à favoriser auprès du personnel du Groupe, la formation d'une épargne et d'offrir à celui-ci la faculté de participer à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières.

18 – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 mars 2010

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
Gilles MICHEL	28 490	1,75	56 980	2,33
ASKOAD CONSEIL	184 725	11,36	369 450	15,11
Sous-total Gilles MICHEL	213 215	13,11	426 430	17,44
COMEX S.A.	278 467	17,13	556 934	22,78
SOJITZ Corp.	78 100	4,80	78 100	3,19
Sercel Holding	724 480*	44,56	1 050 627**	42,98
Divers (autres actionnaires inscrits au nominatif)	939	0,06	1841	0,08
Sous-total des actionnaires inscrits au nominatif	1 295 201	79,67	2 113 932	86,48
PUBLIC (au porteur)	330 590	20,33	330 590	13,52
TOTAL	1 625 791	100,00	2 444 522	100,00

* dont 65 000 actions converties au porteur.

** dont 65 000 actions ayant droit de vote converties au porteur.

Gilles MICHEL est entré au capital de Cybernétix en 2005 par le rachat d'actions détenues par Cybernétix en auto contrôle pour générer de la trésorerie dans Cybernétix. ASKOAD CONSEIL est entrée au capital en mars 2006 par le rachat des actions de la société ECA. ASKOAD CONSEIL est contrôlée par M. Gilles MICHEL.

COMEX S.A. est actionnaire fondateur de Cybernétix. COMEX S.A. est détenue à hauteur de 82,88 % par Subventures.

SOJITZ CORPORATION est entrée au capital de Cybernétix en juin 2007 par le rachat d'une partie des actions du fonds TRUFFLE.

Sercel Holding, contrôlée par la CGGVeritas, est entrée au capital en juillet 2006 par le rachat d'une partie des actions détenues par COMEX S.A., puis a augmenté sa participation par le rachat du solde des actions détenues par le fonds TRUFFLE.

18.2 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2008

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
Gilles MICHEL	28 490	2,20	52 596	2,74
ASKOAD CONSEIL	184 725	14,29	341 028	17,77
Sous-total Gilles MICHEL	213 215	16,49	393 624	20,51
COMEX S.A.	278 467	21,55	503 092	26,21
SOJITZ Corp.	78 100	6,04	78 100	4,07
Sercel Holding	416 147	32,20	637 147	33,20
Divers (autres actionnaires inscrits au nominatif)	938	0,07	1 596	0,08
Sous-total des actionnaires inscrits au nominatif	986 867	76,35	1 613 559	84,07
PUBLIC (au porteur)	305 591	23,65	305 591	15,93
TOTAL	1 292 458	100,00	1 919 150	100,00

18.3 – Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2007

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
Gilles MICHEL	28 490	2,20	52 596	3,41
ASKOAD CONSEIL	184 725	14,29	184 725	11,98
Sous total Gilles MICHEL	213 215	16,49	237 321	15,39
COMEX S.A.	278 467	21,55	503 092	32,64
SOJITZ Corp.	78 100	6,04	78 100	5,07
Sercel Holding	416 147	32,20	416 147	27,00
Divers (autres actionnaires inscrits au nominatif)	902	0,07	1 259	0,08
Sous Total des actionnaires inscrits au nominatif	986 831	76,35	1 235 919	80,17
PUBLIC (au porteur)	305 627	23,65	305 627	19,83
TOTAL	1 292 458	100,00	1 541 546	100,00

18.4 – Droits de vote

Il convient de noter que, conformément à l'article 10 des statuts de Cybernétix S.A., un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double a été décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 mai 1997 et il est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne.

18.5 – Contrôle de Cybernétix S.A.

A la date du Document de Référence, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de Cybernétix S.A.

A l'issue de la souscription de Sercel Holding à l'augmentation de capital de Cybernétix S.A. réalisée en janvier 2009, Sercel Holding détenait 46,10% du capital social de Cybernétix S.A. et 43,08 % des droits de vote.

La souscription à cette augmentation de capital a entraîné pour Sercel Holding le franchissement du seuil de 33,33% de détention du capital et/ou des droits de vote, seuil qui rend obligatoire le déclenchement d'une Offre Publique d'achat aux termes de la réglementation en vigueur. Cependant, dans sa séance du 13 novembre 2008, l'Autorité des marchés financiers a octroyé à Sercel Holding une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Cybernétix S.A., déposée, en application des articles 234-8 2° et 234-9 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette demande s'est inscrite dans le cadre d'une reconstitution des fonds propres de Cybernétix S.A. lui permettant ainsi d'assurer la continuité de son exploitation et de faire face à ses échéances. L'avis relatif à cette dérogation a été publié par l'AMF le 14 novembre 2008 sous le numéro 208C2047.

Le 28 septembre 2009, Sercel Holding a vendu 15 000 actions. A la date de publication du présent document, Sercel Holding détient à 44,56% du capital et 42,88 % des droits de vote de Cybernétix S.A.

18.6 – Pactes d'actionnaires et actions de concert

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle, à l'exception d'un accord conclu entre Sercel Holding et COMEX S.A. en date du 10 juillet 2006 et en application duquel, ces deux actionnaires se sont consentis un droit de préemption mutuel sur toute cession à un tiers, tant sur le marché que hors marché, de titres de Cybernétix S.A. qu'ils détiennent ou qu'ils seront amenés à détenir.

Cet accord a fait l'objet d'un avis AMF n°206C1454, le 17 juillet 2006.

18.7 – Franchissements de seuil déclarés à Cybernétix S.A.

Au cours de l'exercice 2009 et du 1er trimestre 2010, Cybernétix S.A. a été avisée des franchissements de seuils légaux et statutaires de ses actions ou de ses droits de vote suivants :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuils déclarés franchis (en % du capital)	Seuils déclarés franchis (en % des droits de vote)	Sens du franchissement	Détention après franchissement
21/01/2009	14/01/2009	COMEX S.A	20%	25%	A la baisse	17,13% du capital et 22,33% des droits de vote
16/01/2009	11/01/2009	Sercel Holding	33,33%	33,33%	A la hausse	46,10% du capital et 43,08% des droits de vote
16/01/2009	30/11/2008	Sercel Holding		25%	A la hausse	32,20% du capital et 33,20% des droits de vote

19 – OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 – Depuis le début de l'exercice 2010

Le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A., dans sa séance du 17 mars 2010, a :

- Prolongé la durée de la convention d'avance en compte courant entre Cybernétix et sa filiale CyXplus jusqu'au 30 juin 2011 pour un montant maximum de 800 K€.
- Renouvelé, pour une durée de deux ans, la convention de prestations de services signée avec Monsieur REDERON.

19.2 – Exercice clos le 31 décembre 2009

- Le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. dans sa séance du 12 mars 2009, a décidé d'autoriser la mise en place d'une convention d'avance en compte courant entre Cybernétix S.A. et sa filiale CyXplus, pour un montant maximum de 800 K€, visant à permettre à CyXplus de couvrir ses besoins de financement de fonctionnement. Les versements éventuels ne se feront que sur appels de fonds dûment justifiés et appréciés par Cybernétix S.A.

- Le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A., dans sa séance du 28 août 2009, a autorisé un avenant à la convention d'avance en compte courant précitée avec sa filiale CyXplus, pour porter l'avance de 800 K€ à 1,4 M€ maximum avec échéance au 30 juin 2010.

A la date du présent Document de Référence, CyXplus a remboursé la totalité des 600 K€, objet de cet avenant sur les 800 K€ avancés au titre de la convention initiale, CyXplus utilise environ 500 K€.

19.3 – Exercice clos le 31 décembre 2008

- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires, d'un montant de 200 000 € brut.

Cette convention a été approuvée en application des dispositions légales en la matière.

- Lors de sa séance du 31 octobre 2008, le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. a autorisé la mise en place d'un compte courant d'actionnaire avec la société Sercel Holding pour un montant maximum de 2 M€. Cette avance qui a été consentie par Sercel Holding le 24 novembre 2008 par un versement de 2 M€ qui a été intégralement remboursé par compensation de créances lors de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2009.

19.4 – Exercice clos le 31 décembre 2007

Lors de sa séance du 13 avril 2007, le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. a autorisé la mise en place de comptes courants d'actionnaires avec la société Sercel Holding et la société Comex S.A. pour un montant maximum de 500 000 € pour chaque compte courant.

Ces avances d'actionnaires avaient pour objectif de couvrir les besoins de financements de fonctionnement ou d'investissement de Cybernétix S.A. au fur et à mesure que ceux-ci apparaîtront dans la période de mise à disposition. Ceci s'est concrétisé en avril 2007 par la signature de deux contrats de prêt de 500 000 € chacun et ont fait l'objet d'un tirage à hauteur de 400 000 € chacun.

Ces avances ont été intégralement remboursées par compensation de créances lors de l'augmentation de capital dont la réalisation définitive a été constatée le 22 novembre 2007.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, Cybernétix S.A. a conclu les conventions suivantes, relevant du régime de l'article L.225-38 du Code de Commerce :

- Christian REDERON : prestations de services effectuées au profit de Cybernétix dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil : facturation à raison de 610 € H.T. par journée d'intervention. Les frais y afférents sont remboursés sur justificatifs - Montant total passé en charges en 2007 : 7 412 € H.T.
- François ANDRIEU : prestations de services effectuées au profit de Cybernétix dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil : facturation à raison de 900 € H.T. par journée d'intervention. Les frais y afférents sont remboursés sur justificatifs - Montant total passé en charges en 2007 : 1 634 € H.T.

20 – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 – Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 208/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Reporting Standard) tel qu'adopté par l'Union Européenne et le rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui figurent dans le Document de Référence du Groupe enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mai 2009 sous le numéro R.09.047 en pages 74 et suivantes ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Reporting Standard) tel qu'adopté par l'Union Européenne et le rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui figurent dans le Document de Référence du Groupe enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2008 sous le numéro R.08.041 en pages 65 et suivantes ;

Les deux Documents de Référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>), ainsi que sur le site du Groupe (<http://www.cybernetix.fr>).

20.2 – Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en normes IFRS

20.2.1 – Etat de la situation financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Etat de la Situation Financière

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4.1	1 640	1 974
Immobilisations corporelles	4.1	3 945	4 230
Autres actifs non courants	4.2	36	63
Impôts différés actifs	4.3	1 125	139
Total actifs non courants		6 746	6 406
Stocks		1 375	1 117
Clients et comptes rattachés	4.4	7 176	4 116
Créances sur travaux non encore facturables	2.7	3 644	1 149
Créances fiscales et sociales	4.5	757	348
Autres actifs courants	4.6	1 601	2 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	1 304	616
Total actifs courants		15 858	9 988
Total actif		22 604	16 395

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
PASSIF			
Capital social		4 959	3 942
Réserves liées au capital		10 676	7 693
Réserves consolidées		(9 968)	(6 768)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		59	11
Résultat net - part du groupe		1 757	(3 200)
Capitaux propres - part du groupe	4.10	7 484	1 678
Capitaux propres	4.10	7 484	1 678
Provisions pour risques et charges non courantes	4.11	374	417
Dettes financières non courantes	4.12	2 198	1 984
Impôts différés passifs	4.13	512	
Total passifs non courants		3 084	2 401
Provisions pour risques et charges courantes	4.14	913	1 532
Dettes financières courantes	4.15	180	2 220
Comptes bancaires créditeurs et affacturage	4.16	256	1 026
Fournisseurs et comptes rattachés		3 499	2 328
Dettes d'impôt sur les sociétés		26	
Dettes fiscales et sociales courantes	4.17	3 009	2 679
Autres dettes courantes	4.18	4 154	2 530
Total passifs courants		12 037	12 316
Total passif		22 604	16 395

20.2.2 – Etat du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Etat du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	6	29 364	20 369
Autres produits liés à l'activité	5.1	333	2
Production immobilisée		240	743
Variation de stock		472	203
Achats		(12 551)	(4 323)
Services extérieurs		(5 416)	(7 349)
Impôts, taxes et versements assimilés		(730)	(705)
Charges de personnel, intéressement et participation		(9 490)	(10 204)
Autres charges liées à l'activité	5.2	(455)	(79)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	4.1-4.11 et 4.14	(472)	(1 783)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 295	(3 126)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	5.3		(33)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 295	(3 159)
Coût de l'endettement financier brut		(22)	(87)
Produits de trésorerie & équivalents de trésorerie		9	50
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5.4	(13)	(37)
Autres produits financiers		2	3
Autres charges financières			
RESULTAT FINANCIER	5.4	(11)	(34)
Impôt sur le résultat	5.5	472	(7)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 757	(3 200)
Résultat net		1 757	(3 200)
Nombre d'actions		1 625 791	1 292 458
Résultat net par action (en euros)		1,08	(2,48)
Nombre d'actions diluées		1 625 791	1 292 458
Résultat net dilué par action (en euros)		1,08	(2,48)

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
ETAT DU RESULTAT GLOBAL			
Amendement IAS 19		49	74
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres		49	74
RESULTAT GLOBAL		1 806	(3 126)

20.2.3 – Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

GROUPE CYBERNETIX

<i>(En milliers d'Euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net		1 757	(3 200)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		472	1 783
- Variation des impôts différés		(499)	4
- Quote part des subventions virées au compte de résultat		0	(7)
- Plus ou moins values de cession, nettes d'impôt		0	12
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 730	(1 408)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			0
+ Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(2 345)	858
= Flux net de trésorerie généré par l'activité		(615)	(550)
Variation du besoin en fonds de roulement non lié à l'activité		(2 000)	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2	(331)	(959)
Variation des immobilisations financières		27	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		0	1
Variation des dettes sur immobilisations			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(304)	(958)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0	
Augmentation de capital en numéraire		4 000	
Emissions d'emprunts & avances conditionnées		604	255
Remboursements d'emprunts & avances conditionnées		(229)	(220)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		4 376	35
Variation de trésorerie		1 456	(1 473)
Trésorerie d'ouverture	7,1	(410)	1 063
Trésorerie de clôture	7.1	1 046	(410)

GROUPE CYBERNETIX

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2009

(en milliers d'Euros)	Revenant aux actionnaires de la Société			
	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Total
Solde au 31 décembre 2006	3 355	4 725	(4 282)	3 798
Augmentation de capital	587			587
Prime d'émission		3 166		3 166
Imputation des frais sur la prime		(198)		(198)
Résultat global			(2 549)	(2 549)
Solde au 31 décembre 2007	3 942	7 693	(6 831)	4 804
Résultat global			(3 126)	(3 126)
Solde au 31 décembre 2008	3 942	7 693	(9 957)	1 678
Augmentation de capital	1 017			1 017
Prime d'émission		2 983		2 983
Résultat global			1 806	1 806
Solde au 31 décembre 2009	4 959	10 676	(8 151)	7 484

Se reporter à la Note 4.10

20.2.5 – Annexes aux comptes consolidés 2009

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DU 31 DECEMBRE 2009

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2009 qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2010. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de Cybernétix S.A. lors de l'Assemblée Générale annuelle convoquée le 6 mai 2010.

Le groupe Cybernétix est un groupe français dont la société mère Cybernétix S.A. a été constituée en 1985, et dont le siège social est situé 306, rue Albert Einstein – Technopôle de Château Gombert – à Marseille.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1. FAITS MARQUANTS :

D'une manière générale, l'exercice 2009 a été marqué par un redressement du groupe Cybernétix et un retour à la rentabilité.

Dans la chronologie de l'exercice 2009, les événements les plus importants que nous relevons sont les suivants :

- L'augmentation de capital, approuvée par l'Assemblée des actionnaires de Cybernétix S.A. du 8 janvier 2009, pour un montant de 3.999.996 € a permis de reconstituer les capitaux propres de Cybernétix S.A. et de restaurer le niveau de trésorerie.
- Le plan de restructuration économique, entraînant le départ de 15 personnes et présenté au Comité d'Entreprise en décembre 2008, a été mis en œuvre au cours du premier trimestre 2009.
- La Division Industrie, qui réalise son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés aux secteurs automobile (pneumatique) et pharmaceutique, a été apportée à la filiale CyXplus, détenue à 100 % par Cybernétix S.A. Cette opération, réalisée le 1er juin 2009 avec effet rétroactif au 1er janvier 2009, devrait faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de partenaires externes.
- Pour mémoire, les comptes clos au 31 décembre 2008 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Les hypothèses retenues à cette date sous-tendant l'application de ce principe, à savoir le retour à la rentabilité et l'augmentation de capital à venir, se sont donc matérialisées au cours de l'exercice 2009.
- Cybernétix S.A. avec sa compagnie d'assurance, a conclu le 10 décembre 2009, un accord amiable afin de mettre fin à la procédure judiciaire qui l'opposait à la société Stock J. Boutique Jennyfer depuis 2004. Ce litige était détaillé au paragraphe 4.3.1 du Document de Référence du groupe Cybernétix enregistré le 15 mai 2009 sous le numéro R.09-047. Au terme de cet accord, Cybernétix S.A. a payé un montant global forfaitaire et définitif de 300 000 €, le solde étant intégralement pris en charge par sa compagnie d'assurance.
- Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Au 31 décembre 2009, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisions de résultats présentées en Comité Stratégique du 20 janvier 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrer une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., 1 000 K€ ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2009. En conséquence, les impôts différés passifs relatifs à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée à la date de transition aux normes IFRS ont également été comptabilisés sur l'exercice, soit 512 K€.

L'incidence de ces éléments sur le résultat 2009 du Groupe s'élève ainsi à 488 K€.

Pour mémoire, nous rappelons que ces impôts différés actifs n'étaient auparavant pas enregistrés en raison d'une certitude insuffisante sur la capacité de Cybernétix S.A. à faire des bénéfices suffisants pour les imputer et qu'en contrepartie les impôts différés passifs, d'un montant inférieur et relatifs à la réévaluation, n'étaient pas non plus comptabilisés.

Au 31 décembre 2009, après imputation d'une partie des déficits reportables sur le résultat fiscal 2009 de Cybernétix S.A., et après activation des 1 000 K€ évoqués ci-dessus les impôts différés actifs non inscrits dans les comptes en raison des incertitudes liées à leur recouvrement s'élèvent à 2 588 K€.

Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

- La Commission Régionale d'attribution des aides à l'Innovation du 18 janvier 2010 a décidé de renouveler le label "Entreprise Innovante" à la société Cybernétix S.A. Le renouvellement de ce label devrait permettre à une nouvelle catégorie d'investisseurs comme les FCPI de renforcer leur confiance dans le Groupe Cybernétix.
- Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été convenu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires 11 décembre 2009 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2009.

2. PRINCIPES - METHODES COMPTABLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Note 2.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2009 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS /IFRS applicables au 31 décembre 2009 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes de l'exercice 2009 sont présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2008 également établi selon le même référentiel IAS /IFRS.

Les comptes annuels consolidés ont été préparés dans le respect des principes généraux établis par la norme révisée IAS 1 :

- Permanence des méthodes et des présentations,
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative,
- Continuité d'exploitation.

Par ailleurs, concernant la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe a choisi de présenter une information relative à la ventilation du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et géographique issue des reporting internes. La mise en œuvre de cette nouvelle norme n'entraîne pas de changements significatifs sur les informations déjà communiquées dans le cadre de l'application d'IAS 14.

Note 2.2 Principes et méthodes comptables

L'application des normes et interprétations suivantes depuis le 1^{er} janvier 2009 n'a eu aucun impact sur les comptes du groupe :

- IFRS 8 (information sectorielle),
- IAS 23 R (comptabilisation des coûts d'emprunt),
- Amendements IFRS 2 (conditions d'acquisitions et d'annulations),
- Amendements IAS 32 et IAS 1 (Instruments financiers remboursables au gré du porteur à la juste valeur et obligations générées lors de la liquidation),
- Amendements IFRS 1 - IAS 27 (coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entité associée),
- Annual improvements (texte publié par l'IASB en mai 2008),
- Amendements IAS 39 (reclassement des actifs financiers – date d'application et transition),
- Amendements IFRS 7 (améliorations des informations communiquées au titre des instruments financiers),
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 (dérivés incorporés),
- IFRIC 11 relatives aux plans d'options au sein d'un groupe
- IFRIC 13 relative aux programmes de fidélité clients
- IFRIC 14 « IAS 19 Ecrêtement d'un actif de retraite, obligations de financement minimum et leurs interactions ».

La norme IAS 1 révisée (présentation des états financiers) modifie la structure des états financiers principalement en réservant le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant regroupées dans un nouvel état appelé « état consolidé du résultat global ».

Les normes et amendements aux normes IFRS 2 (transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie), IAS 39 (éléments exigibles à la couverture), IFRS 3R et IAS 27R (suite au projet « Business Combination phase II), IFRS 1R, IAS 32 (classement des droits de souscription émis) d'application non encore obligatoire n'ont pas été appliqués par anticipation. La Direction évalue actuellement les impacts de ces amendements et normes qui ne devraient toutefois pas avoir d'effets significatifs sur les comptes du Groupe.

Plusieurs interprétations ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore applicables de manière obligatoire et n'ont pas été appliquées par anticipation :

- IFRIC 12 relative aux concessions de services publics,
- IFRIC 15 relative aux accords de construction immobilière,
- IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 relative aux distributions en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 relative aux transferts d'actifs de la part de clients,
- Amendements IFRIC 14 (paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimale),
- IFRIC 19 relative à l'extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres.

Ces interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Note 2.3 Estimations de la Direction

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles, les impôts différés, les provisions, notamment la provision pour engagements de retraite et les montants comptabilisés au titre des contrats de longue durée (estimations à fin d'affaires).

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date de chaque arrêté des comptes. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés.

Note 2.4 Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : en fonction des tranches d'âge auxquelles appartiennent les salariés : 8% pour la tranche de 16 à 30 ans, 7% de 30 à 40 ans, 5% de 40 à 55 ans, et 0% au-delà,
- Coefficient de survie : table INSEE TD TV 04 06,
- Coefficient d'actualisation : 4,6%,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 1,50%.

Les coefficients d'actualisation et de revalorisation des salaires sont identiques à ceux de 2008.

Application de la norme IAS 19 :

Pour mémoire, le Groupe applique l'amendement de la norme IAS 19 « Gains et pertes actuariels, régime groupe et informations à fournir » qui permet de comptabiliser les écarts actuariels directement en capitaux propres.

Note 2.5 Instruments financiers

Les principes relatifs aux instruments financiers sont identiques à ceux du 31 décembre 2008. La société mère Cybernétix S.A. a mis en place un contrat d'affacturage au cours du 1er semestre 2007 qui est depuis lors retraité en application de la norme IAS 39 : les risques et avantages n'étant pas transférés à la compagnie d'affacturage, les tirages effectués d'avance donnent lieu à la comptabilisation d'une dette financière et les créances correspondantes ne sont pas déconsolidées.

Les instruments financiers comprennent notamment :

- Les OPCVM monétaires, comptabilisées en juste valeur par le résultat.
- Les prêts, créances et dettes :
 - Les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements) sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe Cybernétix à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
 - Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.1 - Risque de taux

Actif financier :

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.

Passif financier :

L'échéancier des passifs financiers au 31 décembre 2009 était le suivant :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	< à 1 mois	< à 3 mois	inférieur à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	total
Emprunt bancaire à taux variable (Société Générale)			180			180
Avance à taux zéro (Organismes financeurs de R&D) OSEO, CITEPH, CODECI				2 188		2 188
Comptes courants				10		10
Total	-	-	180	2 188	-	2 378

L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Seul l'emprunt en cours auprès de la Société Générale supporte des intérêts à taux variable au taux de Euribor 6 mois majoré de 0,25% l'an, auquel s'ajoute une commission de confirmation de crédit de 0,25% l'an.

Les intérêts sont pré-comptés et les remboursements interviennent tous les 6 mois (10 Avril et 10 Octobre).

Pour la période du 10 octobre 2009 au 10 avril 2010, le taux appliqué est de 1,874 % l'an sur un montant de 180 000 €.

Pour la période du 10 avril 2010 au 10 octobre 2010, le taux appliqué est de 1,516 % l'an sur un montant de 70 000 €.

Pour la prochaine échéance du 10 avril 2010 au 10 octobre 2010, le montant des intérêts à payer sera de $(70\,000 \times 1.516\%) / 2 = 531$ €.

En cas d'augmentation de 1%, la société paierait $(70\,000 \times 2,516\%) / 2 = 881$ €.

L'impact qu'aurait la variation de taux est cependant très faible en l'état actuel de l'endettement financier du Groupe.

L'emprunt sera complètement soldé à la date du 10 octobre 2010.

Les avances se répartissent entre OSEO pour 680 K€, CITEPH pour 1248 K€ et CODECI pour 260 K€.

2.5.2 - Risque de liquidité

Malgré l'augmentation de capital de 3.752.931 € (prime d'émission incluse) en novembre 2007, la situation de trésorerie de Cybernétix S.A. a continué de se dégrader en 2008, eu égard notamment à un contexte économique défavorable générant des retards dans l'attribution de certaines commandes, voire des annulations de commandes. En novembre 2008, la société Sercel Holding a consenti une avance en compte courant d'un montant de 2 M€, dont le remboursement a été effectué par compensation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital constatée en janvier 2009.

En effet, l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2009 a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant total de 3.999.996 € entièrement réservée à l'un de ses actionnaires, la société Sercel Holding. La réalisation définitive de cette opération a été constatée par le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. du 14 janvier 2009.

Grâce à cette opération et aux bons résultats du Groupe obtenus au cours de l'exercice 2009, la trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe s'est nettement redressée.

L'entrée de revenus récurrents provenant principalement de la vente de produits, ainsi que la réalisation de projets à meilleure marge, ont permis d'assurer un flux de trésorerie adapté aux besoins actuels du Groupe.

Cette tendance devrait se confirmer sur 2010 et au-delà.

Par ailleurs, depuis 2007, Cybernétix S.A. bénéficie d'un contrat d'affacturage avec CGA, filiale de la Société Générale, qui assure une meilleure gestion de la trésorerie liée aux acomptes sur grands projets.

Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.

Seul l'emprunt contracté auprès de la Société Générale contient des clauses d'exigibilité anticipée classiques, à savoir notamment :

- Liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession de l'entreprise, décès de l'emprunteur,
- Non paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- En cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur ainsi que de sa structure juridique, actionnariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord exprès de la banque,
- Non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Il est précisé qu'il n'existe pas de covenants.

2.5.3 – Risque de change

A la date du 31 décembre 2009, aucun contrat en cours n'était établi en US dollars.

Néanmoins, afin de prémunir le Groupe contre les variations de taux de change, la politique du Groupe est de mentionner dans les contrats d'une valeur significative (> 100 000 US\$) que le montant facturé sera révisé en cas d'une variation de plus ou moins 3% du cours du dollar qui a servi de base à l'établissement des prix. Pour les autres contrats, le Groupe dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours.

Note 2.6 Tests de dépréciation

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure à sa valeur recouvrable.

Le bien fondé du maintien à l'actif des valeurs relatives aux frais de développement est apprécié en fonction des indices suivants : obtention de commandes utilisant la technologie, persistance du marché, capacité des prix de vente à absorber l'amortissement des frais de développement. Une dépréciation est constatée lorsque le montant restant à amortir est supérieur à la marge cumulée attendue de la vente de produits issus de la technologie utilisée.

La valeur comptable des bâtiments est analysée régulièrement en fonction de l'évolution des prix de marché. Afin de conforter cette valeur, une expertise indépendante est par ailleurs réalisée tous les deux ans en l'absence d'indices de pertes de valeur.

La dernière évaluation a été faite en février 2010 et n'a pas révélé de perte de valeur.

Note 2.7 Chiffre d'affaires

Les produits de l'activité Oil & Gas production sont reconnus conformément aux prescriptions de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Le chiffre d'affaires relatif aux autres activités (cf. Note 6.) est reconnu conformément aux prescriptions de la norme IAS 11 « Contrats de construction ».

Note 2.8 Contrats à long terme - Créances sur travaux non encore facturables

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont constatés à l'avancement. Le degré d'avancement s'apprécie au travers du ratio " coûts des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coûts totaux prévisionnels ".

Dès qu'une perte est attendue sur un contrat, cette dernière est immédiatement provisionnée.

Les créances sur travaux non encore facturables s'élèvent à 3,64 M€ TTC au 31 décembre 2009, contre 1,15 M€ au 31 décembre 2008. Elles représentent la contrepartie du chiffre d'affaires généré par l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement.

Au 31 décembre 2009, le montant des acomptes reçus, déduit du poste « Créances sur travaux non encore facturables » dans la limite du chiffre d'affaires constaté, s'élève à 3.753 M€.

Note 2.9 Etudes partiellement financées

Certaines avances sont remboursables en totalité alors que d'autres ne sont remboursables que pour la quote-part de valorisation interne correspondant à l'acquis technologique pour le groupe Cybernétix.

Les avances remboursables en totalité sont inscrites en dettes et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit opérationnel non courant dès réception de l'acceptation du constat d'échec.

Les avances remboursables partiellement sont comptabilisées en dettes pour la partie remboursable et en acomptes reçus sur commandes pour la partie non remboursable.

Les dépenses engagées sont inscrites en travaux en cours pendant la durée des études. Lorsque ces dernières sont terminées, on solde ces travaux en cours et les acomptes reçus sur commandes, avec constatation de la différence en résultat.

Note 2.10 Information sectorielle – Secteurs opérationnels

Le Groupe a adopté pour la première fois dans ses comptes en 2009 la norme IFRS 8 (Secteurs opérationnels), qui se substitue à la norme IAS 14 (Information sectorielle). Cette norme prévoit la présentation d'informations financières relatives aux secteurs opérationnels du Groupe. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe pour laquelle des informations distinctes sont disponibles en interne et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et en matière d'évaluation de la performance.

L'analyse sur l'identification des secteurs opérationnels conformément aux critères prévus par la norme IFRS 8 a permis d'identifier quatre secteurs :

- Industrie

Et pour « l'Energie »

- Oil & Gas,
- Nucléaire,
- Défense.

Les affectations analytiques par secteur des postes du bilan n'ont pas été réalisées car notre système comptable ne nous permet pas de comptabiliser les actifs et passifs par secteur, toute ventilation effectuée en la matière ne pourrait être qu'arbitraire. De plus, trois secteurs sur les quatre identifiés font partie de la même entité, avec des moyens et des tiers communs.

De ce fait, l'information diffusée au titre de la norme IFRS 8, extraite de la comptabilité analytique élaborée sur les mêmes bases que la comptabilité générale, comprend la présentation, par secteur opérationnels, de la ventilation du chiffre d'affaires, des investissements, de la marge brute et de la marge contributive.

Note 2.11 Information relative aux parties liées

La note 8.5 de la présente annexe, en conformité avec la norme IAS 24, fait un état exhaustif des transactions et soldes entre le groupe Cybernétix, ses principaux actionnaires (Sercel Holding, Comex S.A., Askoad, Sojitz) et certains de ses Administrateurs.

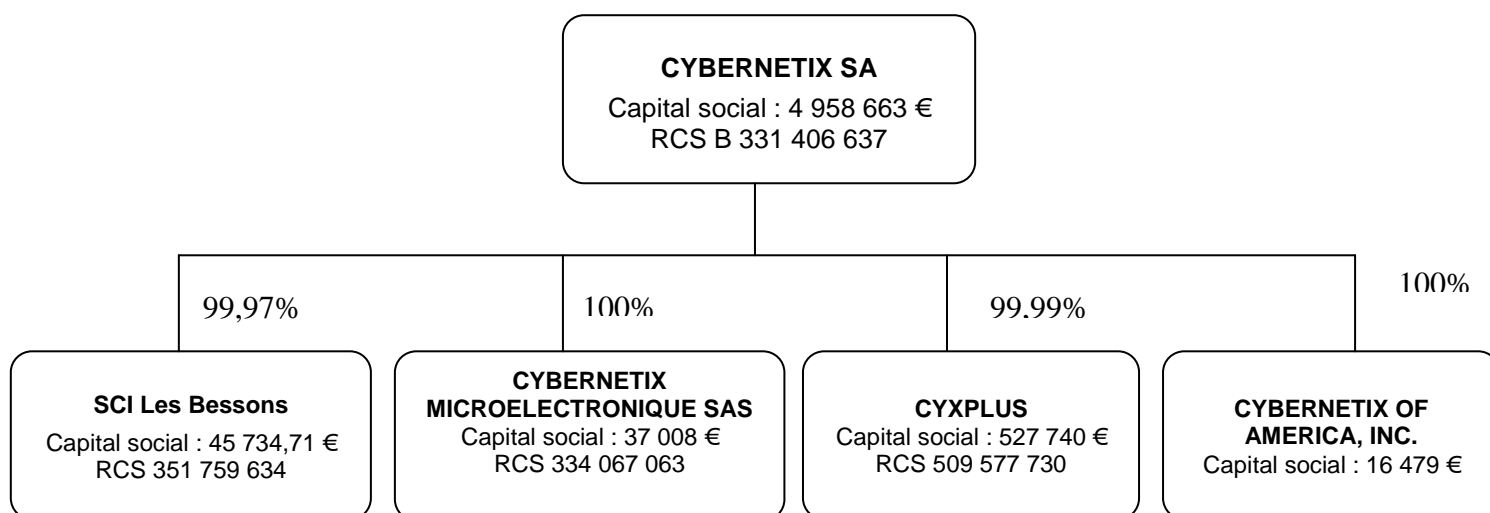
Note 2.12 Rappel des options de première application des normes IFRS.

Pour mémoire, le groupe Cybernetix a retenu les options suivantes lors de la première application des normes IFRS :

- Les immobilisations corporelles ont été réévaluées à la date de transition (1^{er} janvier 2004), cette option permettant de comptabiliser ces actifs à leur juste valeur, en faisant référence à des valeurs de marché ainsi qu'à des valeurs d'expertise.
- Le Groupe n'a pas revisité les calculs d'écarts d'acquisition effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Organigramme du Groupe :



Société	Activité	Siège social	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
CYBERNETIX SA	Ingénierie des systèmes automatiques et robotiques	Marseille		Société mère
SCI LES BESSONS	Immobilier	Marseille	99,97%	Intégration globale
CYBERNETIX MICROELECT.	Ingénierie et fabrication d'équipements électroniques et mécaniques	Marseille	100%	Intégration globale
CYBERNETIX OF AMERICA (*)	Marketing et ventes	Boston	100%	Intégration globale
CYXPLUS (**)	Ingénierie et robotique	Marseille	99,99%	Intégration globale

(*) : La société Cybernetix of America n'a plus d'activité et son responsable est rentré en France depuis fin 2003. La Société n'a pas été liquidée, mais elle est totalement en sommeil. Nous n'en avons toutefois pas perdu le contrôle au sens d' IAS 27-13.

(**) : La société anonyme CyXplus a été créée le 28 décembre 2008 avec un capital de 37 200 € dont Cybernétix détenait 99,84%. Cette société a reçu en date du 1^{er} juin 2009 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009, l'activité « Industrie » de Cybernetix sous la forme d'un apport partiel rémunéré à hauteur de 490 540 €.

Cybernétix détient 99,99% de cette société au 31 décembre 2009.

A l'issue de cette opération, le capital social a été porté à 527 740 € dont la société Cybernétix S.A. détient 527 680 €.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 4.1 Immobilisations

IMMOBILISATIONS – VALEURS BRUTES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	montant au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	3 601	244		3 845
Concessions, logiciels, brevets	1 134	23		1 157
Total	4 735	267	-	5 002
Immobilisations corporelles :				
Terrains	775			775
Constructions	4 657			4 657
Installations techniques, matériels et outillages industriels	987	22	-	1 009
Autres immobilisations corporelles	2 350	41		2 391
Immobilisations en cours	-	2		2
Avances et acomptes sur immobilisations	36			36
Total	8 805	65	-	8 870
TOTAL GENERAL	13 540	332	-	13 872

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	1 840	497		2 337
Concessions, logiciels, brevets	922	104		1 026
Total	2 762	601		3 363
Immobilisations corporelles :				
Constructions	1 967	138		2 105
Installations techniques, matériels et outillages industriels	556	118		674
Autres immobilisations corporelles	2 052	93		2 145
Total	4 575	349		4 924
TOTAL GENERAL	7 337	950		8 287

L'évaluation des frais de développement comprend les achats (matériel, études sous-traitées...) et les charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés. Ils sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés (de 3 à 7 ans).

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation en cas de perte de valeur. Les tests de dépréciation mis en œuvre au 31 décembre 2009 conformément aux principes exposés en note 2.6 n'ont pas mis en évidence de nouvelle perte de valeur. Le montant total de la provision concernant les frais de développement s'élève à 255 K€.

La décomposition des frais de développement totaux de l'exercice en pourcentage du chiffre d'affaires s'établit ainsi :

Modes de développement (en % du chiffre d'affaires)	2009	2008
Développements sur fonds propres (immobilisés)	0,70%	2,93%
Développements sous contrats de financement	1,70%	0,84%
Développements privés (clients)	1,20%	2,35%
Total des développements	3,60%	6,12%

- Les co-financements par organismes publics et privés (CITEPH) ont doublé grâce à la sélection par ces organismes de certains développements stratégiques proposés par Cybernétix.
- Les développements sur fonds propres ont été réduits significativement à 0,7% du chiffre d'affaires en 2009.

- Les dépenses de développements privés ont également baissé et concernent essentiellement des projets Oil & Gas.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- constructions et installations : 10 à 50 ans (linéaire)
- agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans (linéaire)
- matériel et outillage industriels : 4 à 5 ans (linéaire)
- mobilier de bureau : 10 ans (linéaire)
- autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans (linéaire)

Les terrains, constructions et matériels industriels ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2004) sur la base de valeurs de marché ainsi que de valeurs issues d'une expertise indépendante : les terrains ont été réévalués de 800 K€, (valeur brute) les constructions de 562 K€ et les matériels et outillages de 147 K€.

Une nouvelle expertise des biens immobiliers (terrains et constructions) réalisée en février 2010 a permis de conforter les valeurs figurant à l'actif.

Par ailleurs, l'approche par composants n'a été mise en œuvre que sur les constructions car son incidence sur les autres actifs corporels n'était pas significative.

Le Groupe n'est titulaire d'aucun contrat de location - financement, celui portant sur certains bâtiments du site de Château Gombert est échu depuis le 30 avril 2008.

Note 4.2 Autres actifs non courants

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts et cautionnements	36	63
TOTAL	36	63

Note 4.3 Impôts différés actifs

Au 31 décembre 2009, au regard des perspectives d'avenir basées sur les prévisionnels de résultats présentés en Comité Stratégique du 20 janvier 2010 et de la probabilité de dégager des bénéfices imposables suffisants pour recouvrir une partie des impôts différés actifs liés aux déficits reportables de Cybernétix S.A., 1 000 K€ ont été enregistrés à ce titre dans les comptes de l'exercice 2009. En conséquence, les impôts différés passifs relatifs à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée à la date de transition aux normes IFRS ont également été comptabilisés sur l'exercice, soit 512 K€.

L'incidence de ces comptabilisations sur le résultat 2009 du Groupe s'élève ainsi à 488 K€.

Pour mémoire, nous rappelons que ces impôts différés actifs n'étaient auparavant pas enregistrés en raison d'une certitude insuffisante sur la capacité de Cybernétix S.A. à faire des bénéfices suffisants pour les imputer et qu'en contrepartie les impôts différés passifs, d'un montant inférieur et relatifs à la réévaluation, n'étaient pas non plus comptabilisés.

Au 31 décembre 2009, après imputation d'une partie des déficits reportables sur le résultat fiscal 2009 de Cybernétix S.A., et après activation des 1000 K€ évoqués ci-dessus les impôts différés actifs non inscrits dans les comptes en raison des incertitudes liées à leur recouvrement s'élèvent à 2 588 K€.

Au 31 décembre 2009, le montant des impôts différés actifs inscrits au bilan s'élève à 1 125 K€.

La variation des impôts différés actifs au 31 décembre 2009 s'établit ainsi :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Imputation sur les réserves	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Indemnités de départ à la retraite	144	10			154
Ecart actuariel sur IDR	(5)		(24)		(29)
Sur déficits reportables	0	1 000			1 000
Total	139	1 010	(24)	0	1 125

Note 4.4 Clients et comptes rattachés.

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Clients	6 478	3 712
Factures à établir	691	403
Retenues de garantie accordées TTC	7	1
TOTAL	7 176	4 116

Informations sur les garanties : Cybernétix procède à l'octroi de cautions bancaires pour garantir ses clients (cf. note 8.1).

Note 4.5 Créances fiscales et sociales

(en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Taxe sur la valeur ajoutée	722	330
Personnel et autres organismes sociaux	35	18
Total des créances fiscales et sociales	757	348

Note 4.6 Autres actifs courants

(en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Avances et acomptes versés sur commandes	298	75
Aides d'organismes co-financeurs de R&D à recevoir	1 164	1 685
Indemnités à recevoir suite à un litige		227
Crédit d'impôt recherche 2006		223
Crédit d'impôt recherche 2007		193
Crédit d'impôt recherche 2008		147
Crédit d'impôt recherche 2009	60	
Charges constatées d'avance	79	92
TOTAL	1 601	2 642

Aides d'organismes co-financeurs de R&D : Cybernétix obtient des financements, principalement du CITEPH. Ces organismes financent jusqu'à 50 % des dépenses engagées par la Société. Un appel de fonds est établi avec le détail et le montant des dépenses réelles, base sur laquelle cet appel de fonds est comptabilisé dans les créances.

Note 4.7 Balance âgée des actifs financiers échus impayés et non dépréciés

AU 31 DECEMBRE 2008					
<i>(en milliers d'Euros)</i>	< 3 MOIS	<6 MOIS	<1 AN	> 1AN	TOTAUX
<u>Actifs financiers non courants</u>					
Indemnités à recevoir suite à un litige				227	227
Clients et comptes rattachés	1163	76	1	78	1318
<u>Actifs financiers courants</u>					
Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D			796		796
TOTAUX	1163	76	797	305	2341

AU 31 DECEMBRE 2009					
<i>(en milliers d'Euros)</i>	< 3 MOIS	<6 MOIS	<1 AN	> 1AN	TOTAUX
<u>Actifs financiers non courants</u>					
Indemnités à recevoir suite à un litige					
Clients et comptes rattachés	1 618	22	4	79	1 723
<u>Actifs financiers courants</u>					
Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D			195	969	1 164
TOTAUX	1 618	22	199	1 048	2 887

Au 31 décembre 2009 :

Clients et comptes rattachés : Il s'agit de clients solvables qui ne règlent pas dans l'attente de la levée des réserves). Ces créances seront soldées à réception du Procès Verbal de recette.

Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D : Il s'agit d'organismes publics ou privés qui versent les sommes en fonction d'un budget annuel, ce qui peut prendre du temps mais ne remet pas en cause la créance.

Note 4.8 Analyse des actifs dépréciés :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Frais de développement	255	255
Stocks	147	0
Clients et comptes rattachés	118	148
Total	520	403

Frais de développement :

Fin 2006, la mise en œuvre des tests de dépréciation avait mis en évidence la nécessité de provisionner entièrement ou partiellement deux projets pour 137K€. En 2008, la mise en œuvre de ces tests a mis en évidence la nécessité de constater une dépréciation de 118 K€ concernant le solde de deux projets différents, pour lesquels aucun revenu n'est attendu.

Au cours de l'exercice 2009, aucune autre dépréciation n'a été constatée.

Clients et comptes rattachés :

Il s'agit d'anciennes créances qui, pour l'essentiel, ne devraient pas être recouvrées.

Note 4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition par nature de ce poste est la suivante :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Quantité	Prix unitaire	31.12.2009	31.12.2008
SICAV MONEPLUS (SG)	7,76	23,08	179	86
SICAV MONETAIRE P (BMM)	50,00	0,93	46	0
Solde des comptes bancaires			1 079	530
TOTAL			1 304	616

Une partie des SICAV « MONEPLUS » de la Société Générale sont bloquées pour garantir certaines cautions émises pour nos clients (2.52 SICAV sont bloquées soit 58 K€).

Etant constituées exclusivement de SICAV monétaires euros, les OPCVM sont classées en « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Les SICAV ont été comptabilisées directement à leur juste valeur.

Note 4.10 Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi :

(en milliers d'Euros)	Revenant aux actionnaires de la société			Total	Revenant aux intérêts minoritaires	total des capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués			
Soldes au 31 décembre 2006	3 355	4 725	(4 282)	3 798		3 798
Augmentation de capital	587			587		587
Prime d'émission		3 166		3 166		3 166
Imputation des frais sur la prime		(198)		(198)		(198)
Résultat global			(2 549)	(2 549)		(2 549)
Soldes au 31 décembre 2007	3 942	7 693	(6 831)	4 804		4 804
Résultat global			(3 126)	(3 126)		(3 126)
Soldes au 31 décembre 2008	3 942	7 693	(9 957)	1 678	0	1 678
Augmentation de capital	1 017			1 017		1 017
Prime d'émission		2 983		2 983		2 983
Résultat global			1 806	1 806		1 806
Soldes au 31 décembre 2009	4 959	10 676	(8 151)	7 484	0	7 484

Le résultat net par action au 31 décembre 2009 est un bénéfice de 1,08 € contre une perte de (2,48 €) au 31 décembre 2008.

La politique du Groupe est de maintenir un équilibre entre endettement financier et fonds propres en ne dépassant pas durablement un ratio d'endettement financier net sur fonds propres de 40 %.

L'augmentation de capital, approuvée par l'Assemblée des actionnaires de Cybernétix S.A. du 8 janvier 2009, pour un montant de 3.999.996 € a permis de reconstituer les capitaux propres de Cybernétix S.A. et de restaurer le niveau de trésorerie. Cette opération a été entièrement souscrite par Sercel Holding, qui à l'issue de cette opération détenait 46,10% du capital social. Cependant, dans sa séance du 13 novembre 2008, l'Autorité des marchés financiers avait octroyé à Sercel Holding une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Cybernétix S.A., déposée, en application des articles 234-8 2° et 234-9 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2008 le capital était constitué de 1.292.458 actions de valeur nominale 3.05 €. Au 31 décembre 2009 le capital était constitué de 1.625.791 actions de valeur nominale 3.05 €.

Il n'y a pas de plan de stock options, de plan d'actions gratuites ni de plan de rachat d'actions (OPA ...).

Toutefois, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (Cf. paragraphe « Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice »).

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Note 4.11 Etat des provisions pour risques et charges à caractère non courant

Les provisions à long terme correspondent aux indemnités de départ à la retraite des salariés du Groupe. La variation de cette provision s'analyse comme suit :

	Provisions retraite (IDR)		TOTAL
Au 01/01/2009	417		417
Dotations	30		30
Ecart actuariel en capitaux propres	(73)		(73)
Reprises			
Au 31/12/2009	374		374
Charges supportées liées aux reprises			
Reprises de provisions non consommées			

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION POUR RETRAITES

	2009	2008
Valeur de l'engagement à l'ouverture de l'exercice	417	497
Coût des services courants ou rendus	21	38
Coûts financiers ou coût de l'actualisation	9	23
Prestations d'IFC payées		-29
Gains et pertes actuariels	-73	-112
TOTAL	374	417

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le Groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

Note 4.12 Dettes financières non courantes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	>1 à an < à 5 ans	> à 5 ans	31.12.2009 TOTAL	31.12.2008 TOTAL
Emprunts/ Ets de crédit (1)				180
Total Emprunts et dettes / Ets de crédit			0	180
Avances organismes co financeurs de R&D à rembourser	2 188		2 188	1 574
Comptes courants	10		10	212
Divers (cautions)				18
Total Emprunts, dettes fin. et crédit bail	2 198		2 198	1 804
TOTAL	2 198		2 198	1 984

Note 4.13 Impôts différés passif

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augment.	Imputation sur les réserves	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Sur le retraitement du crédit bail		470			470
Sur la réévaluation d'immobilisations		42	0		42
Total	0	512	0	0	512

Preuve d'impôt :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Résultat comptable avant impôt	1 286	(3 176)
Impôt théorique (33,33%)	(429)	
Effet des différences temporaires	205	
Utilisation du report déficitaire	218	
Variation des Impôts Différés liée aux exercices antérieurs	460	-7
Effet du crédit recherche	25	
Autres éléments	(7)	
Impôt sur les bénéfices	472	-7

Note 4.14 Etat des provisions à caractère courant

La variation des provisions pour risques et charges à caractère **courant** est constituée des éléments suivants :

	Garantie Clients	Litiges et contentieux	Provisions sur contrats	Provision Restruct.	Provisions Autres	TOTAL
AU 01/01/2009	158	170	510	600	95	1 533
Dotations	189	60				249
Reprises	(158)	(50)	(68)	(593)		(869) 0
AU 31/12/2009	189	180	442	7	95	913
Charges supportées liées aux reprises	158	50	64	593		865
Reprises provisions non consommées			4			4

Autres provisions pour dépréciation à caractère courant

	Provision Immob.	Provision Clients	TOTAL
AU 01/01/2009	255	148	403
Dotations			
Reprises		(29)	(29)
AU 31/12/2009	255	119	374
Charges supportées liées aux reprises		29	29
Reprises provisions non consommées			

Détail des provisions sur contrats

Nature du risque	montants au 31/12/2008	dotations	reprises		solde au 31/12/2009
			coûts supportés	coûts non supportés	
Pénalités de retard sur marchés	43		39	4	0
Risque réfaction de prix contrat	442				442
Pertes à terminaison	25		25		
TOTAUX	510		64	4	442

Provision pour garanties clients : elle se rapporte aux livraisons de biens effectués pendant l'exercice. Elle est évaluée de manière statistique, en fonction des coûts de garantie engagés au cours des exercices précédents.

Provision pour litiges : elle concerne la couverture de risques sociaux. La reprise de provision de 50 K€ correspond au dénouement de notre litige avec la société Stock J. Boutique Jennyfer (cf. 1. FAITS MARQUANTS)

Provision pour restructuration : la reprise de 593 K€ correspond à la partie consommée de la provision pour restructuration de 600 K€ constituée à fin 2008 dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Les 7 K€ restant seront affectés au paiement d'une école pour un salarié qui a été licencié.

Autres provisions : le montant correspond à la perte estimée au titre des coûts de fermeture de la société Cybernetix of America.

Litige non provisionné :

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe.

Note 4.15 Dettes financières courantes

(en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts/ Ets de crédit (1)	180	220
Total Emprunts et dettes / Ets de crédit	180	220
Compte courant Sercel Holding	0	2 000
Crédit-bail	0	
Total Emprunts, dettes fin. et crédit bail	0	2 000
TOTAL	180	2 220

Fin 2008, une avance en compte courant a été consentie par la société Sercel Holding, au titre d'une avance sur l'augmentation de capital qui lui a été réservée à hauteur de 4 M€. Cette avance a été soldée au moment de la libération du capital, au moyen d'une compensation de créance.

Fin 2009, il reste un emprunt bancaire qui sera soldé en octobre 2010. Il est précisé qu'il n'existe pas de covenants.

Note 4.16 Comptes bancaires créditeurs et affacturage

En milliers d'Euros	31.12.2009	31.12.2008
Comptes bancaires créditeurs		538
Affacturage	256	488
Total des comptes bancaires créditeurs et affacturage	256	1 026

Note 4.17 Dettes fiscales et sociales courantes

En milliers d'Euros	31.12.2009	31.12.2008
Personnel et comptes rattachés	1 063	945
Sécurité sociale et autres organismes	554	764
Taxe sur la Valeur Ajoutée	1 095	628
Autres dettes fiscales	297	342
Total des dettes fiscales et sociales courantes	3 009	2 679

Note 4.18 Autres dettes courantes

En milliers d'Euros	31.12.2009	31.12.2008
Avances et acomptes reçus des clients	3 040	1 694
Charges à payer	571	559
Clients créditeurs	41	41
CIR - développements activés non amortis	131	147
Autres débiteurs	371	89
Total des dettes fiscales et sociales courantes	4 154	2 530

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 5.1 Autres produits liés à l'activité

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Subventions	12	
Solde liquidation B+X	202	
Produits sur cession d'immobilisations		1
Solde litige fournisseur	27	
Divers	14	1
Crédit Impôt Recherche	78	
Total	333	2

Conformément à la norme IAS 20, le crédit impôt recherche est comptabilisé en produits différés car il correspond à des dépenses de développement activées.

Il est repris en résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

La filiale B+X ayant été liquidée courant 2009, la dette envers cette dernière s'est éteinte.

Note 5.2 Autres charges liées à l'activité :

<i>(En milliers d' Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Pénalités sur affaire	39	3
Paiement lié à un litige commercial (voir 1. Faits marquants)	300	
Paiement lié à un litige prud'homal	18	
Prime créateur entreprise ou de retour à l'emploi	8	
Redevances pour brevets et licences	25	
Créances irrécouvrables	30	
Jetons de présence	15	
Pénalités suite contrôle fiscal		35
Pénalités de retard URSSAF		8
Paiement indemnité ASFNE		10
VNC des immos cédées		13
Divers	20	10
Total des autres charges d'exploitation	455	79

Note 5.3 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se ventilent ainsi :

<i>(En milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Produits :		
Néant		
Total des produits	0	0
Charges :		
Annulation d'un P.A.R constaté en 2005	0	33
Total des charges	0	33
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	0	(33)

Note 5.4 Résultat financier

En milliers d'Euros	31.12.2009	31.12.2008
Autres intérêts et produits assimilés		
Autres intérêts et charges assimilés	(22)	(87)
Coût de l'endettement financier brut	(22)	(87)
Produits/cession de VMP	9	50
Coût de l'endettement financier net	(13)	(37)
Gains de changes (sans couverture)	2	3
Pertes de changes (sans couverture)	0	
RESULTAT FINANCIER	(11)	(34)

Note 5.5 Impôt sur le résultat

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2009	2008
Impôts Société	-26	
Impôt différé	498	-7
Total	472	-7

6. INFORMATION SECTORIELLE – SECTEURS OPERATIONNELS

La présentation des informations sectorielles du Groupe respecte sur 2009 la restructuration du Groupe incluant le secteur Energie (Cybernetix S.A.) et le secteur Industrie (CyXplus).

Le tableau ci après est présenté selon les normes IAS 14 :

ANNEE 2008 (Normes IAS 14)

<i>(en milliers d'Euros)</i> Normes IAS 14	Oil & Gas Services	Oil & Gas Production	Nucléaire	Défense et Industrie	Autres	Totaux
Investissements Incorporels	98	0	207	330	82	717
Investissements Corporels	9	0	6	157	70	242
Total des investissements	107	0	213	487	152	959
Chiffre d'Affaires	3 707	3 063	6 505	7 095		20 370
Marge brute	267	553	1 222	1 555		3 597
Taux de marge brute	7%	18%	19%	22%		18%
Marge contributive	600	452	252	-241		1 063
Taux de marge contributive	16%	15%	4%	-3%		5%

Le tableau ci-dessous est présenté selon les normes IFRS 8 :

ANNEE 2008 (Norme IFRS 8)

(en milliers d'Euros) Norme IFRS 8	ENERGIE			Industrie CyXplus	Autres	Totaux
	Oil & Gas	Nucléaire	Défense			
Investissements Incorporels	98	207	0	330	82	717
Investissements Corporels	9	6	0	157	70	242
Total des investissements	107	213	0	487	152	959
Chiffre d'Affaires	6 770	6 505	695	6 400		20 370
Marge brute	820	1 222	212	1 343		3 597
Taux de marge brute	12%	19%	31%	21%		18%
Marge contributive	1052	252	-44	-197		1 063
Taux de marge contributive	16%	4%	-6%	-3%		5%

Le tableau ci-dessous est présenté selon les normes IFRS 8 :

ANNEE 2009 (Norme IFRS 8)

(en milliers d'Euros) Norme IFRS 8	Energie			Industrie CyXplus	Autres	Totaux
	Oil & Gas	Nucléaire	Défense			
Investissements Incorporels	137	120	0	3	8	267
Investissements Corporels	40	5	1	7	12	65
Total des investissements	177	125	1		20	332
Chiffre d'Affaires	19 477	4 912	799	4 177		29 364
Marge brute	5 122	1 467	283	1 174		8 046
Taux de marge brute	26%	30%	35%	28%		27%
Marge contributive	4 013	593	132	410		5 148
Taux de marge contributive	21%	12%	17%	10%		18%

En 2009, Oil & Gas inclut les services et la production qui étaient présentés séparément en 2008.

La présentation sectorielle Oil & Gas, Nucléaire et Défense incluent à la fois les aspects « projets » et les aspects « produits » des divisions, ils incluent donc les activités production afférentes.

La filialisation de l'activité Industrie au sein de la société CyXplus n'a pas eu d'impact sur le périmètre consolidé. La répartition sectorielle a été modifiée, les activités Défense auparavant regroupées avec l'Industrie sont intégrées en 2009 dans le secteur Energie.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en milliers d'Euros)	2009	2008
France	23 440	13 101
Autres pays de l'union Européenne	2 513	596
Europe hors C.E.E.	678	749
Asie	1 433	5 750
Amériques	1 208	145
Afrique	91	28
Océanie	0	0
TOTAL	29 364	20 369

7. INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2009, la trésorerie disponible au titre du contrat d'affacturage souscrit en mai 2008 a été utilisée à hauteur de 256 K€.

Note 7.1 Réconciliation entre la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie et le bilan

Postes du bilan (en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.9)	1 304	616
Comptes bancaires créditeurs et affacturage	(257)	(1 026)
TOTAL	1 046	(410)

Note 7.2 Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau ci-dessous rapproche la présentation des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles au bilan et celles des flux de trésorerie.

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2009	2008
Frais de développement	244	597
Autre immobilisations incorporelles	23	120
Immobilisations corporelles	65	242
TOTAL	332	959

Note 7.3 Cessions d'immobilisations – Variation des immobilisations financières

La variation des immobilisations financières de l'exercice 2009 correspond à des remboursements de dépôts et cautions dans le cadre de bail immobilier.

Note 7.4 Remboursements d'emprunts

Au 31 décembre 2009, il ne reste plus que l'emprunt Société Générale en cours pour lequel nous rembourserons 180 K€ en 2010. Cet emprunt sera donc soldé en 2010.

8. AUTRES INFORMATIONS

Note 8.1 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Cautions, avals, garanties données sur marchés	1 762	1 041
Emprunts garantis par des sûretés	180	400
TOTAL	1 942	1 441

Les cautions, données sur marchés, correspondent à des garanties émanant de la Société en faveur des clients et sont de trois natures différentes :

- Cautions de restitution d'acompte : garantissent le client depuis le paiement de l'acompte à la commande jusqu'à la livraison de la chose commandée.
- Cautions de bonne fin : garantissent la bonne exécution du contrat de la part de Cybernetix.
- Cautions de retenue de garantie : généralement de 5% du montant du contrat, elles permettent de demander au client de payer le solde sans attendre la fin de la période de garantie.

Une inscription de privilège de nantissement de fonds de commerce a été faite le 15/10/2003 au profit de la Société Générale pour garantir le remboursement d'un prêt de 1 500 000 €.

Ce nantissement de 1 725 000 € garantit le prêt en principal pour 1 500 000 € et les accessoires pour 225 000 €.

Il n'aura plus lieu d'exister à l'échéance du prêt soit le 15/10/2010. A ce jour, il reste une somme de 180 000 € à rembourser.

Récapitulatif des baux commerciaux :

Au terme du contrat de location financement afférent au site de « Château Gombert », le Groupe est devenu propriétaire du dit site en 2008. Le Groupe dispose par ailleurs de deux de deux établissements qu'il loue. Les caractéristiques des deux contrats de locations sont résumées ci-dessous :

Adresse complète	Bailleur	Loyer Annuel	Durée du bail	Date de signature	Préavis	Date d'échéance
6 chemin des prèles ZIRST 38240 Meylan	SCI Clapie	25 000 €	3-6-9 ans	01/01/2006	3 mois	31/12/2015
N°20 ZA de l'Agavon Avenue Lamartine 13170 Les Pennes Mirabeau	SCI L'agavon Lamartine	99 750 €	3-6-9 ans	17/03/2006 avec effet au 01/05/2006	6 mois	30/04/2015

Ces contrats de location ont été analysés et correspondent à des contrats de location simple, comptabilisés conformément à la norme IAS 17.

ENGAGEMENTS RECUS

(en milliers d'Euros)	31.12.2009	31.12.2008
Cautions bancaires reçues des fournisseurs		31
TOTAL	0	31

Par ailleurs, Cybernétix bénéficie des concours suivants de la part de ses partenaires bancaires :

Société Générale - Découvert autorisé non utilisé : 100 K€
- Engagements par signature (cautions / garanties) : 2 450 K€

Banque Martin Maurel - Ligne Dailly notifiée non utilisée : 300 K€
- Ligne caution / garanties : 300 K€
(Ligne contre garantie par OSEO à hauteur de 50%)

Note 8.2 Droit Individuel à la Formation. (D.I.F)

Au 31 décembre 2009, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 12 673 heures.

A la même date, aucune demande de formation n'a été formulée par les salariés.

Note 8.3 Effectif en fin de période

Effectif par catégorie <i>(fin d'exercice)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Ingénieurs et cadres	90	101
Employés et techniciens	55	49
TOTAL	145	150
dont CYXPLUS	28	38

Note 8.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Société Mère

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Mazars	Astrée	Total
Mission légale	60	57	117
Diligences directement liées à la mission légale Attestations des Commissaires aux Comptes	6		6
Total des honoraires pour la Société Mère 2009	66	57	123

Filiales

Mission légale CAC 2009 MICROELECTRONIQUE CAC 2009 CYXPLUS	2	25	2 25
Diligences directement liées à la mission légale Attestations des Commissaires aux Comptes	1	1	2
Total des honoraires pour les Filiales 2009	3	26	29

Note 8.5 Information relative aux parties liées

<i>(en milliers d'Euros)</i>	SERCEL	COMEX	ANDRIEU	REDERON	TOTAL
Produits					
Chiffre d'Affaires	15 248				15 248
Total des produits	15 248	0	0	0	15 248
Charges opérationnelles					
Achats	5 621	25			5 646
Honoraires				7	7
Jetons de présence			8	8	15
Total des Charges opérationnelles	5 621	25	8	15	5 669
Charges financières	4				4
Total des charges	4	0	0	0	4
Soldes nets à l'actif					
Clients et comptes rattachés	2 460				2 460
Créances sur travaux non encore facturables	65				65
Comptes courants					0
Soldes au passif					
Acomptes reçus	290				290
Fournisseurs	692				692
Comptes courants					0

Note 8.6 Rémunération et avantages accordés aux mandataires sociaux :

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2008, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats du Groupe sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel.

Au titre de l'exercice 2009, le Comité de Rémunération en date du 17 mars 2010 a décidé d'octroyer à Monsieur MICHEL une part variable d'un montant de 32 411€ en application des modalités contractuelles d'exécution de son mandat social.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2009.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et Administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles du Groupe.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par la Cybernétix S.A.

Il n'y a pas eu de prêts ni de garanties accordés aux dirigeants.

Il n'existe pas de retraite complémentaire spécifique.

Les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 15 000 €.

20.2.6 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 en normes IFRS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERNETIX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la société a appliquées à compter du 1er janvier 2009.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

- Contrats à long terme

La note 2.8 de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des travaux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Activation de frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 4.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Estimations comptables

La note 2.3 « Estimations de la Direction » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, portant notamment sur les hypothèses retenues lors du calcul des engagements de retraite, des provisions et des montants comptabilisés au titre des contrats à long terme.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

La note 1 de l'annexe expose l'estimation faite par la direction du recouvrement de la part de ses impôts différés actifs comptabilisés au cours de l'exercice au titre des déficits reportables.

Nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence de cette estimation et à examiner les procédures de détermination de ce montant par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Marseille et Villeurbanne, le 23 et 24 mars 2010

Les commissaires aux comptes

A S T R E E .

Catherine Lafoucrière

M A Z A R S .

Christine Dubus

20.3 – Vérification des informations financières historiques annuelles sur les comptes des trois derniers exercices.

Les Commissaires aux Comptes ont certifié les comptes relatifs à ces trois derniers exercices sans réserve

20.4 – Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2009 (cf. paragraphe 20.2 du Document de Référence)

20.5 – Informations financières intermédiaires

Néant

20.6 – Politique de distribution des dividendes

20.6.1 – Dividende global

Il n'y a eu aucune somme distribuée à titre de dividendes pour les trois derniers.

20.6.2 – Politique future des dividendes

Le paiement de dividendes dépendra principalement des résultats dégagés par le groupe Cybernétix, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

20.6.3 – Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compte de leur mise en paiement.

20.7 – Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le groupe Cybernétix peut être impliqué, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementales ou administratives. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas, à la date du Document de Référence, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 4.3 du Document de Référence, aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur sa situation financière, son résultat, son activité et son patrimoine.

20.8 – Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'est pas survenu, depuis la fin du dernier exercice, de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe, pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

20.9 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre des trois derniers exercices

20.9.1 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2009

Société-Mère

En milliers d'euros	MAZARS	ASTREE	TOTAL
Mission légale	60	57	117
Diligences directement liés à la mission légale Attestation des Commissaires aux Comptes	6		6
TOTAL des honoraires pour la Société-Mère	66	57	123

Filiales

Mission légale CAC 2009 MICROELECTRONIQUE CAC 2009 CYXPLUS	2	25	2 25
Diligences directement liés à la mission légale Attestation des Commissaires aux Comptes	1	1	2
TOTAL des honoraires pour les filiales 2009	3	26	29

20.9.2 – Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2008 et 2007

► Honoraires pour l'exercice 2008

En milliers d'euros HT	MAZARS	ASTREE	TOTAL
Mission légale (Commissaires aux Comptes, certification, examen des comptes consolidés et individuels)	61	59	120
Diligences directement liées à la mission légale			
Opération sur le capital	11	5	16
Attestations fournies à la CEE	12	0	12
Total des honoraires concernant DDL	23	5	28
Total des honoraires 2008	84	64	148

► Honoraires pour l'exercice 2007

En milliers d'euros HT	MAZARS	ASTREE	TOTAL
Audit : Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes	60	57,5	117,5
Missions accessoires	3	0	3
Sous -total	63	57,5	120,5
Autres prestations : opérations sur le capital	26	12	38
TOTAL	89	69,5	158,5

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 – Capital social de Cybernétix S.A.

21.1.1 – Montant du capital social de Cybernétix S.A.

Au 31 mars 2010, le capital social de Cybernétix S.A. s'élève à 4 958 662,55 €. Il est divisé en 1 625 791 actions d'une valeur nominale de 3,050 €, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

21.1.2 – Forme des actions

Les actions émises par Cybernétix S.A. sont nominatives ou au porteur. Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société au nom de l'actionnaire selon les modalités prévues par les lois et règlement en vigueur.

21.1.3 – Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.4 – Autres titres donnant accès au capital

Néant

21.1.5 – Historique du capital social

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nbre d'actions créées	Valeur nominale	Nbre d'actions cumulées	Capital après opération
22.11.84	Constitution	615 000 F		6 150	100 F	6 250	615 000 F
23.10.85	Emission en numéraire	805 000 F		8 050	100 F	14 200	1 420 000 F
14.11.85	Emission en numéraire	580 000F		5 800	100 F	20 000	2 000 000 F
30.06.88	Incorporation de la prime d'émission et de la réserve légale	1 000 000 F		10 000	100 F	30 000	3 000 000 F
30.06.89	Incorporation du compte "report à nouveau"	1 000 000 F		10 000	100 F	40 000	4 000 000 F
25.06.90	Incorporation du compte "report à nouveau"	2 000 000 F		20 000	100 F	60 000	6 000 000 F
03.06.92	Incorporation du compte "report à nouveau" et émission en numéraire	4 000 000 F		40 000	100 F	100 000	10 000 000 F
26.05.97	Inscription au second marché et augmentation de capital	10 000 000 F		100 000	20 F	1 100 000	22 000 000 F
23.03.01	Conversion du capital social en euros	7 357 F		0	3,05 €	1 100 000	3 355 000 €
22.11.07	Augmentation de capital en numéraire	586 996,90 €	3 165 934,10 €	192 458	3,05 €	1 292 458	3 941 996,90 €
08.01.09	Augmentation de capital en numéraire	1 016 665,65 €	2 983 330,35 €	333 333	3,05 €	1 625 791	4 958 662,55 €

21.1.6 – Actions auto-détenues par Cybernétix S.A. et contrat de liquidité

Le 11 décembre 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires de Cybernétix S.A. a décidé la mise en place d'un programme de rachat d'actions dans le respect des dispositions de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, de l'article 225-209 du Code de commerce, de l'article 241-2 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la Directive Européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Ce programme a une durée maximum de 18 mois à compter de l'approbation des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par contrat en date du 5 février 2010, Cybernétix S.A. a confié au prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers pour les professionnels de la bourse et de la finance (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008. Ce contrat de liquidité a pour objet de favoriser la liquidité et la régularité du cours de l'action CYBERNETIX (FR0000036162), cotée sur Euronext C. Il a été conclu pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires 11 décembre 2009 et a été autorisé par le Conseil d'Administration du 3 février 2010.

21.1.7 – Autorisations d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Cybernétix S.A. du 8 janvier 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant total de 3.999.999 € (prime d'émission incluse) par émission de 333 333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3,050 € chacune, au prix unitaire de souscription de 12 € et entièrement réservées à la société Sercel Holding.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce, a, en vertu de sa quatrième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, à clore la souscription, le cas échéant par anticipation, dès que toutes les actions auront été souscrites, recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, constater toute libération par apport en numéraire ou par compensation de créance, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée et constater la modification corrélative des statuts.

En vertu de la délégation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. a constaté, dans sa séance du 14 janvier 2009, la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

21.2. – Acte constitutif et statuts

Lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, les actionnaires ont approuvé le projet de refonte intégrale des statuts de la Société afin de les mettre en harmonie avec la législation en vigueur. Par ailleurs, cette nouvelle version des statuts prévoit la possibilité pour les Administrateurs, de participer aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication, conformément à la réglementation en vigueur étant entendu que cette disposition n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe. Les nouveaux statuts sont disponibles sur le site Internet de Cybernétix, dans la rubrique « Espace Actionnaires ».

A cet effet, le Conseil d'Administration de Cybernétix S.A. dans sa séance du 12 mars 2009 avait d'ores et déjà approuvé le règlement intérieur du Conseil qui est également disponible sur le site Internet de Cybernétix, dans la rubrique « Espace Actionnaires ».

21.2.1 – Objet social (article 3 des statuts)

Cybernétix S.A. a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger : toute activité de recherche appliquée à la Robotique, de recherche-développement de nouveaux constituants de la Robotique, l'étude et la réalisation de systèmes Automatiques et Robotiques, toutes opérations d'achat-revente de composants, de systèmes Automatiques ou de Robotique, ainsi que l'activité de Conseil, formation, maintenance, assistance et toutes prestations de services se rapportant à l'Automatique et à la Robotique.

Et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation directe ou indirecte de Cybernétix S.A. à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

21.2.2 – Exercice social (article 21 des statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et expire le 31 décembre.

21.2.3 – Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction

21.2.3.1 – Composition du Conseil d'Administration (article 13 des statuts, tel que proposé au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2010).

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 18 membres au plus.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, affectée à la garantie des actes de la gestion du conseil, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des Administrateurs. La durée des fonctions des premiers Administrateurs est de trois années.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de quatre années maximum. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque ce quantum est dépassé, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Toutefois, si, lors du dépassement de ce quantum figure, parmi les Administrateurs concernés, le représentant permanent d'une personne morale, celle-ci devra désigner avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en question, un nouveau représentant permanent n'ayant pas atteint l'âge de 80 ans, de telle manière que la cessation de fonctions n'atteigne qu'en dernier lieu les Administrateurs personnes physiques.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée Administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière. Il doit être confirmé lors de chaque renouvellement du mandat de la personne morale Administrateur.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée cette révocation, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

21.2.3.2 – Délibération du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou de l'un de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation doit, en principe, être faite trois jours au moins à l'avance par lettre ou télécopie. Elle mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et sans délai si tous les Administrateurs y consentent, ou si tous les Administrateurs sont présents ou représentés.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage des voix.

Le règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas

applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par un Administrateur ou, en cas d'empêchement du Président de séance, par deux Administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

21.2.3.3 – Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de Cybernétix et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de Cybernétix et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, Cybernétix S.A. est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

21.2.3.4 – Rémunération des Administrateurs (article 16 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2008 est détaillé au paragraphe 15.1 du présent Document de référence.

21.2.3.5 – Président du Conseil d'Administration – Direction Générale (article 17 des statuts)

Mode d'exercice de la direction générale

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale, dans les conditions ci-après :

- Le choix est opéré par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des membres présents ou représentés,
- L'option retenue ne pourra être mise en oeuvre qu'après l'expiration du mandat d'Administrateur du Président du Conseil d'Administration,
- Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le Conseil d'Administration dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions de l'article 17.3 ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Président du Conseil d'Administration

1 – Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres, un Président, personne physique, dont il détermine la rémunération. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

2 – Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Cybernétix et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du Conseil d'Administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le Président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux Commissaires aux Comptes.

Direction générale

1 – La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué. Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

2 – Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente Cybernétix S.A. dans ses rapports avec les tiers. Cybernétix S.A. est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

3 – En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

4 – Le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires, même étrangers à Cybernétix, pris individuellement ou réunis en comité ou commission. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires et comporter ou non la faculté de substituer. Les délégations ainsi converties conservent tous leurs effets malgré l'expiration des fonctions de celui qui les a conférées.

21.2.4 – Droits et obligations attachés aux actions

21.2.4.1 Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables entre les actionnaires, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraire.

21.2.4.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double, prévu aux alinéas ci-dessus, est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L.225-123 du Code de commerce.

La fusion de Cybernétix S.A. est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de Cybernétix et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

21.2.5 – Modifications des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de Cybernétix S.A. ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cybernétix S.A.

21.2.6 – Assemblées Générales des actionnaires (article 20 des statuts)

Convocations, bureau, procès-verbaux

1. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou à défaut, par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions et délais fixés par la Loi.

2. Les avis et lettres de convocation doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation, ainsi que l'adresse électronique de la Société, à laquelle les questions écrites des actionnaires peuvent être envoyées, par voie de courrier électronique au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'Assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Une feuille de présence contenant les indications prévues par la loi est établie lors de chaque Assemblée.

4. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur le plus ancien présent à l'Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux actionnaires présents et acceptants qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux de délibérations sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum, vote, droits de vote

1. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions légales en vigueur, trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Cybernétix, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. S'il est non résident, il peut en outre se faire représenter par l'intermédiaire inscrit ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une Assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentants des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non actionnaires.

2. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, et ayant le droit de vote, et dans les Assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

3. Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions fixées par la Loi, soit sous forme papier au moyen d'un formulaire établi et adressé à Cybernétix, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les formulaires de vote peuvent être reçus par Cybernétix jusqu'à la veille de la date de réunion de l'Assemblée. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par Cybernétix jusqu'à la veille de l'Assemblée, au plus tard 15h00, heure de Paris.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

La présence de l'actionnaire à l'Assemblée exclura le vote par procuration et le vote par correspondance.

4. Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée et si le Conseil d'Administration ou son Président le permet au moment de la convocation de l'Assemblée.

5. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle doit être réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins un cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Assemblées Générales Extraordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut seule modifier les statuts, sous réserve des éventuelles délégations consenties à cet effet, en application de la loi et des présents statuts. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf dans le cas des opérations résultant des regroupements d'actions régulièrement effectuées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule compétente pour décider l'émission, le rachat et la conversion des actions de préférence au vu d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins un quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant le droit de vote sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices et primes d'émission sont décidées aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires ;

- la transformation de Cybernétix S.A. en Société en nom collectif et en Société par actions simplifiée, l'augmentation du capital par majoration du montant nominal des titres de capital autrement que par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi que le changement de nationalité de la Société sont décidés à l'unanimité des actionnaires.

21.2.7 – Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de Cybernétix

Les statuts de Cybernétix S.A. ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8 – Franchissement de seuils (article 11 des statuts)

Outre les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce qui s'appliquent, l'article 12 des statuts dispose que « Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale actionnaire, agissant seule ou de concert, est tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, le nombre total d'actions qu'elle possède directement ou indirectement chaque fois qu'un seuil correspondant à 2,5 % du capital est franchi (2,5 %, 5 %, 7,5 %...). La déclaration prévue à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes formes et délais chaque fois que la participation en capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés. »

21.2.9 – Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 7 des statuts)

1 - Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions ordinaires ou de préférence, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Il peut également être augmenté par l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions prévues par la loi.

Les actions nouvelles sont émises soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

Le capital social est libéré soit par apport en numéraire y compris par compensation avec des créances liquides et exigible sur la Société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

Il peut aussi être libéré consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital comprenant, le cas échéant, le versement des sommes correspondantes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital.

En cas de délégation de pouvoir

L'Assemblée Générale peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de réaliser les augmentations qu'elle aura décidées, pour une durée qui ne peut excéder 5 ans dans la limite du plafond qu'elle fixera.

En cas de délégation de compétence

L'Assemblée Générale peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration pour une durée qui ne peut excéder 26 mois dans la limite d'un montant qu'elle fixera.

Dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital à souscrire en numéraire au montant des souscriptions recueillies, dans les conditions prévues par la loi.

Les émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances régies par l'article L.228-91 du Code de Commerce sont autorisées par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires conformément aux articles L.225-129 à L.225-129-6 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale se prononce sur le rapport du Conseil d'Administration et sur le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire ou émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider ou autoriser le Conseil d'Administration à réaliser une réduction du capital social.

2 - L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit, mais en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme. A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

3 - L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider l'amortissement du capital par prélèvement sur les bénéfices ou sur les réserves, à l'exclusion de la réserve légale et des réserves statutaires, dans les conditions prévues par la loi.

22 – CONTRATS IMPORTANTS

Parmi les contrats importants du groupe Cybernétix, on notera particulièrement :

- Nucléaire :
 - Contrat JAPCO : installation et commissioning d'un ensemble de bras téléopérés pour le démantèlement des évaporateurs de la centrale nucléaire de Tokai au Japon
 - Contrat Laser MégaJoule : développement et réalisation d'un système complet de bras avec son porteur pour l'inspection et la maintenance de la chambre d'expérience du projet LMJ dans laquelle seront réalisées les expériences de tirs laser
 - Contrat Atelier Pilote de Marcoule : conception et réalisation des équipements de démantèlement téléopéré de la cellule 414 de l'APM
- Oil & Gas :
 - Contrat USAN : Réalisation d'un système de monitoring d'intégrité pour les pipelines du champ de USAN en grande profondeur d'eau
 - Contrat Swimmer : Etude, conception et ingénierie d'un système hybride AUV pour l'inspection et la maintenance d'unités de production grand fond
 - Contrat Kashagan : réalisation d'un système non intrusif de monitoring de températures pour les boucles de production du champ Kashagan opéré par Agip au Kasakstan
 - Contrat SKARV : réalisation du système de mesure de tension et de contrôle d'intégrité des chaînes d'ancrage du système de production du champ offshore SKARV opéré par BP en Mer du Nord
 - Nautilus : Commande de Sercel Holding pour la production en série de la nouvelle génération de Bird de sismique sous-marine
- Défense Navale :
 - Contrat SSTA : étude, réalisation, qualification prototype et fabrication en série du SSTA (Sous-système de Transfert d'Azimut), composante du système de lancement de missiles de nouvelle génération M51 qui équipera les Sous-Marins Lanceurs d'Engins
- Industrie (filiale CyXplus) :
 - Contrat SNCF : réalisation d'un système de mesure automatique d'ouverture des joints de rail par vision, monté sur véhicule ferroviaire à plus de 100 km/h
 - Contrat MRF : réalisation d'une machine de contrôle RX pour pneus camion en Inde
 - Contrat KUMHO : réalisation d'une machine d'identification de pneus (Corée du Sud)
 - Contrat Michelin : réalisation de 4 machines de contrôle RX pour pneumatiques

23 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles, sans frais, auprès de Cybernétix –Technopôle de Château Gombert, rue Albert Einstein, BP 94 – 13382 Marseille cedex 13, et auprès des établissements habilités à recevoir les souscriptions. Le Document de Référence peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Cybernétix (www.cybernetix.fr).

24.1 – Liste des communiqués de Presse publiés au cours des douze derniers mois

Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de Cybernétix (www.cybernetix.fr) ou auprès de différents sites d'informations financières. Conformément aux réglementations applicables en la matière et notamment à la Directive Transparence, l'information réglementée fait l'objet d'une diffusion de communiqué de presse par l'intermédiaire d'un diffuseur agréé.

27/01/2009	<ul style="list-style-type: none">● Communiqué : Cybernétix annonce la réalisation de son augmentation de capital - Compte rendu de l'Assemblée générale mixte du 08 janvier 2009● Communiqué – Proposition au Conseil d'Administration d'adoption des recommandations AFEP-MEDEF
10/02/2009	Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2008
13/03/2009	Communiqué : Recommandations AFEP-MEDEF
25/03/2009	<ul style="list-style-type: none">● Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009● Avis de projet d'apport partiel d'actif● Communiqué : filialisation de la branche d'activité "Industrie" de Cybernétix
27/03/2009	Modalités de mise à disposition des documents pour l'Assemblée Générale du 13 mai 2009
08/04/2009	Communiqué de presse : Cybernétix annonce l'obtention d'un important contrat de démantèlement nucléaire
10/04/2009	<ul style="list-style-type: none">● Rapport annuel 2008● Mise à disposition du rapport annuel● Résultats 2008 - perspectives 2009
16/04/2009	Rapport du Président, Contrôle interne et honoraires CAC
30/04/2009	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009
18/05/2009	Modalités de mise à disposition du Document de Référence
28/05/2009	Compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009

08/06/2009	Cybernétix équipera le champ pétrolier de USAN d'un système complet de suivi de l'intégrité des structures sous-marines (subsea asset integrity monitoring system)
12/06/2009	Cybernetix rejoint le réseau des partenaires Dassault Systèmes
08/07/2009	Cybernetix va équiper le champ pétrolier SKARV d'un système de contrôle des chaînes d'ancrage de la plate-forme de stockage mobile
29/07/2009	Chiffres d'affaires du 2eme trimestre 2009
02/09/2009	Compte définitifs 2008
17/09/2009	Rapport financier semestriel 2009
29/10/2009	Chiffre d'affaires du 3eme trimestre 2009
03/11/2009	Nouveau contrat pour le marché nucléaire japonais
06/11/2009	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2009 : communiqué de mise à disposition des documents préparatoires • Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2009
09/12/2009	Rectificatif : avis de réunion valant avis de convocation
10/12/2009	Communiqué : signature d'un accord amiable sur un litige datant de 2004
27/01/2010	Chiffre d'affaires du 4eme trimestre 2009
02/02/2010	Renouvellement Label FCPI
03/02/2010	Descriptif Programme rachat actions
05/02/2010	Mise en œuvre d'un contrat de liquidité
29/03/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 6 mai 2010
29/03/2010	Mise à disposition du rapport financier annuel 2009
30/03/2010	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale du 6 mai 2010

24.2 – Liste des Publications au BALO au cours des douze derniers mois

16/01/2009	Avis d'augmentation du capital de la Société avec suppression du DPS au profit de Sercel Holding
25/03/2009	<ul style="list-style-type: none">• Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale du 13 mai 2009• Avis de projet d'apport partiel d'actif
02/09/2009	Compte définitifs 2008
06/11/2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2009
09/12/2009	Rectificatif : avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2009
29/03/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 6 mai 2010

24.3 – Informations déposées aux greffes depuis le 1^{er} janvier 2009 (www.infogreffe.fr)

1 / Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE

2009 :

- 20 janvier 2009 : Dépôt de l'Ordonnance de nomination d'un Commissaire à la scission de l'activité Industrie de la société Cybernétix à la société CyXplus
- 4 Février 2009 : Dépôt du procès-verbal d'Assemblée mixte de décision d'augmentation capital et nomination de Mr. Pascal ROUILLER aux fonctions Administrateur de la Société
- 23 avril 2009 : Dépôt du rapport du Commissaire aux apports et à la scission sur la valeur d'apport de l'activité Industrie de la société Cybernétix
- 25 juin 2009 : Dépôt du procès-verbal d'Assemblée Mixte de décision changement de Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants et nomination de Mr. Alain BUGAT aux fonctions d'Administrateur de la Société
Apport partiel d'actif de la branche d'activité Industrie par Cybernétix S.A. à sa filiale CyXplus S.A.
- 3 Juillet 2009 : Dépôt du procès-verbal d'Assemblée Mixte notifiant la continuation d'activité malgré la perte de moitié du capital et reconstitution de l'actif net
- 31 juillet 2009 : Dépôt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de la SAS Cybernétix Microélectronique
- 18 Novembre 2009 : Dépôt du procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire – décision d'extension de l'objet social et mise à jour des statuts de la SCI les Bessons

2 / Greffe du Tribunal de Commerce d'AIX-EN-PROVENCE

- 1er juin 2009 : Enregistrement de l'établissement secondaire CyXplus
- 3 juillet 2009 : Radiation de l'établissement secondaire au nom de Cybernétix (à effet au 1er juin 2009)

3/ Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE

10 juillet 2009 : Radiation de l'établissement secondaire au nom de Cybernétix

22 juillet 2009 : Enregistrement de l'établissement secondaire CyXplus (à effet au 1er juin 2009)

25 – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Néant